

Direction Générale

Affaire suivie par : Frédérique RINGOT

Téléphone : 02.35.80.79.25

Courriel : sdir.assemblees@franquevillesaintpierre.com

N/Réf : DG2025-008

Mesdames, Messieurs les membres
du Conseil Municipal

Objet : Convocation et Ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra le :

**Jeudi 23 JANVIER 2025
à 20H30**

**Salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville
331 rue de la République
76520 FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE**

Votre présence est nécessaire en raison des nécessités de quorum, aussi je vous saurais gré de bien vouloir me confirmer votre participation par retour de mail à sdir.assemblees@franquevillesaintpierre.com.

En cas d'empêchement, je vous remercie de bien vouloir prendre contact avec le Secrétariat des Assemblées au 02.35.80.79.25

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Ordre du Jour du Conseil Municipal du 23 janvier 2025

N°		Délibérations	Rapporteur
/	Institutions et vie politique	PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DES 19 ET 27 DECEMBRE 2024	B GUILBERT
/	Institutions et vie politique	DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	B GUILBERT
/	Institutions et vie politique	ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX - ANNEE 2024	B GUILBERT
/	Institutions et vie politique	LISTE DES MARCHES PUBLICS ATTRIBUES - ANNEE 2024	B GUILBERT
DCM-2025-01	Ressources et accompagnement des politiques	EXERCICE 2025 - AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES JUSQU'A L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025	B GUILBERT
DCM-2025-02	Ressources et accompagnement des politiques	EXERCICE 2025 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES	B GUILBERT
DCM-2025-03	Education Enfance Jeunesse	RENOUVELLEMENT DES TAUX DE VACATION A LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL LES 3 POMMES	M BETOUS
DCM-2025-04	Education Enfance Jeunesse	CONVENTION SEANCES DE NATATION AVEC SIDEAL - AUTORISATION DE SIGNATURE	M BETOUS

Le Maire



Bruno Gilbert
Bruno GUILBERT

Tableau des délégations du Conseil Municipal au Maire

TABLEAU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - CM 23/01/2025

Service instructeur	Domaine / Dossier	Décision	Date
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget			
DST DIR	M22-19 VIDEOPROTECTION TRANCHE OPTIONNELLE	D-2025-001 Signature de l'Avenant n°1 - Tranche optionnelle d'un montant de 1 225,70 € HT avec le titulaire HUARD	06/01/2025
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes			
DIRECTION GENERALE	CONTRAT ASSURANCE - SOUSCRIPTION AMF APICO GROUPE	D-2024-018 DECISION PORTANT ADHESION AU CONTRAT PROPOSE PAR L'AMF "APICO Groupe"	16/12/2024
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières. La présente délégation s'étend aux éventuelles demandes de conversions et de renouvellement de concessions existantes			
RELATION A L'USAGER	MME DURIEU (renouvellement concession parents) - 8Bis, Rue Abbé Godefroy - Bonsecours	ACHAT PLEINE TERRE - 30 ANS - 150 €	03/12/2024
Décisions prises dans le cadre de délégations consenties par délibérations			
DIRECTION GENERALE	FINANCES - FONGIBILITE DES CREDITS	D-2024-019 DECISION PORTANT FONGIBILITE DES CREDITS	23/12/2024
DIRECTION GENERALE	FINANCES - FONGIBILITE DES CREDITS	D-2024-020 DECISION PORTANT FONGIBILITE DES CREDITS	27/12/2024
DIRECTION GENERALE	FINANCES - FONGIBILITE DES CREDITS	D-2024-021 DECISION PORTANT FONGIBILITE DES CREDITS	30/12/2024

**Etat annuel des indemnités des élus municipaux
Année 2024**

Références :

Articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 ; articles L 2123-24-1-1 et L 5211-12-1 du CGCT, note de la DGCL du 30 novembre 2020.

Contexte :

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué l'obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre de produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux et communautaires avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

Elu	Fonction	Montant brut annuel des indemnités en euros
Bruno GUILBERT	Maire	25 945,56
Maryse BETOUS	1 ^{ère} adjointe à l'Education, l'Enfance et la Petite Enfance	10 851,72
Victoria PACHECO	Adjointe à l'Urbanisme, au Patrimoine et aux Travaux	9 372,00
Victor QUESNEL	Adjoint aux Finances	9 372,00
Jean-Michel LEJEUNE	Adjoint à la Culture, à la Vie économique et aux Relations avec les associations autre que sportives	9 372,00
Thierry LARIDON	Adjoint aux Sports et Jeunesse	9 372,00
Valérie FISSET	Adjointe aux Affaires sociales	9 372,00
Marie-Christine DELATTRE	Conseillère déléguée à l'Animation sénior, Lien intergénérationnel	2 858,40
Francis DEHAYS	Conseiller délégué à la Gestion des travaux	2 858,40
Sylvain DELVALLEE	Conseiller délégué au Développement durable, à la Qualité de vie et à la Sécurité	2 858,40
TOTAL :		92 232,48

Il n'y a pas eu d'autres indemnités perçues au titre de l'année 2024.



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES

MARCHES PUBLICS - LISTE DES MARCHÉS SUR DÉLÉGATION INFORMATION

Il est rendu compte, ci-après, au Conseil Municipal, des marchés publics et groupements de commande qui ont été conclus pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 16 janvier 2025, en application de l'article L.2122-22 et de la délégation accordée à Monsieur le Maire, Bruno GUILBERT, par délibération du 25 juin 2020.

LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ET GROUPEMENTS DE COMMANDE PASSÉS SUR DÉLÉGATION DU MAIRE, DU 1ER JANVIER 2024 AU 16 JANVIER 2025

N° marché	OBJET DU MARCHÉ	PROCÉDURE	DURÉE DU MARCHÉ	Date de l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence	Nombre d'offres reçues	DATE NOTIFICATION	TITULAIRE(S)	MONTANT DU MARCHÉ HT	MONTANT DU MARCHÉ TTC	AVENANTS TTC
M24-01	Accord-cadre de fournitures de mobilier urbain	Procédure adaptée	3 ans maximum	19/01/2024	1	28/03/2024	CONCERTOS SAS	30 000 €/an max.	36 000 €/an max.	-
M24-02	Acquisition d'un tracteur multifonctions neuf	Procédure adaptée	-	26/02/2024	2	16/04/2024	ST ETIENNE EURL	53 250,00 €	63 900,00 €	-
M24-04	Travaux de réhabilitation énergétique du Gymnase David DOUILLET	Procédure adaptée	4 mois	18/07/2024	5	16/09/2024	DURAND FILS	274 505,00 €	329 406,00 €	-

N° GPT	OBJET DU GROUPEMENT DE COMMANDE	COORDINATEUR	DURÉE	PROCEDURE	DATE DE NOTIFICATION	TITULAIRE(S)	MONTANT € HT (total GTP)	MONTANT € TTC (total GPT)	AVENANTS
GPT2023-FCS-TP-0202	Accord-cadre de fournitures et livraison de fondants routiers en vrac et en sacs	METROPOLE ROUEN NORMANDIE	4 ans maximum	Procédure formalisée	04/11/2024	MAXISALT	2 000,00 €/an	2 400,00 €/an	-
24-G	Accord-cadre de fournitures pour les services techniques : Lot n°1 Quincaillerie générale Lot n°5 Serrurerie	CAUDEBEC-LES-ELBEUF	4 ans maximum	Procédure formalisée	03/01/2025	Lot n°1 : LEGALLAIS BOUCHARD Lot n°5 : LEGALLAIS BOUCHARD QUINCAILLERIE SETIN FOUSSIER	10 000,00 €/an 15 000,00 €/an	12 000,00 €/an 18 000,00 €/an	-
GPT24	Fournitures de services (fixe, mobile, données, appareils mobiles et services associés) Lot n°5 : Services de télécommunication fixes et mobiles adaptés aux activités de secours et à la sécurisation	CANUT	4 ans maximum	Procédure formalisée	21/10/2024	Lot n°5 : ORANGE	10 000,00 €/an	12 000,00 €/an	-

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES

EXERCICE 2025 – **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION** **D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les mesures permettant de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses jusqu'à l'adoption du budget primitif, si ce dernier n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Ainsi, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre.

La règle est différente concernant les crédits qui relèvent des autorisations de programme et crédits de paiement.

En effet, dans le cadre de l'option de la Commune pour le référentiel M57, l'article L5217-10-9 du CGCT qui s'applique alors, prévoit que lorsque la section d'investissement comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Il s'agit alors de calculer 1/3 des crédits de paiement votés en 2024.

Pour les crédits hors AP/CP, le montant total des ouvertures de crédits limités à 25 % des inscriptions du budget prévisionnel 2024 (budget primitif + budget supplémentaire + décisions modificatives hors RAR).

Le conseil municipal est invité à autoriser l'ouverture de crédits d'investissement tels que présentés ci-après, en distinguant les crédits hors AP/CP et les crédits sur AP/CP.

CREDITS HORS AP/CP :

Nomenclature	Budget total 2024	Budget 2024 hors RAR hors AP	Crédits ouverts en 2025 à 25% avant vote du BP 2025
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	894 707,34 €	865 430,01 €	216 357,50 €
Op. - 1584 OPERATION MODERNISATION INFO COM	43 830,00 €	43 830,00 €	10 957,50 €
Op. - 1585 OPERATION MODERNISATION TEL COM	6 100,00 €	6 100,00 €	1 525,00 €
Op. - 1586 OPERATION SECURISATION INFO COM	2 082,00 €	- €	- €
Op. - 1587 OPERATION RENOUVELLEMENT EQUIP COM	146 000,00 €	146 000,00 €	36 500,00 €
Op. - 1588 OPERATION TRANSITION ENERGETIQUE - ECOLOGIQUE	174 000,00 €	174 000,00 €	43 500,00 €
Op. - 1589 OPERATION CREATION RESERVES PLUVIALES	20 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Op. - 1590 OPERATION EMBELLISSEMENT ESPACES PUBLICS	22 667,01 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Op. - 1591 OPERATION AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	232 071,32 €	210 000,00 €	52 500,00 €
Op. - 1592 OPERATION AIRES DE JEUX	30 000,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €
Op. - 1594 OPERATION SECURISATION SITES COMMUNAUX	71 000,00 €	71 000,00 €	17 750,00 €
Op. - 1597 OPERATION EGLISE SAINT PIERRE	3 557,00 €	1 100,00 €	275,00 €
Op. - 1601 OPERATION TRAVAUX FACADES BATIMENTS COMMUNAUX	1 400,00 €	1 400,00 €	350,00 €
Op. - 1602 OPERATION TRAVAUX EDUC ENFANCE JEUNESSE	42 000,01 €	42 000,01 €	10 500,00 €
Op. - 1603 OPERATION BUDGET PARTICIPATIF 2024	100 000,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €

CREDITS SUR AP/CP :

n°AP	Libellés AP	n°opération	CP 2024 votés (dernière délibération en vigueur)	ref. délibération	Crédits ouverts à 1/3 des CP 2024 votés	Imputations budgétaires	
2022.01	Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Louis Lemonnier - Axe 1	1519	50 000,00 €	DCM-2024-12	16 666,67 €	20	Immobilisations incorporelles
2022.01	Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Louis Lemonnier - Axe 2	1580	13 800,00 €	DCM-2024-12	4 600,00 €	20	Immobilisations incorporelles
2023.01	Réhabilitation des Vestiaires du stade Raymond VION	1596	15 475,56 €	DCM-2024-12	5 158,52 €	21	Immobilisations corporelles
2024.01	Travaux - Complexe DOUILLET	1604	340 000,00 €	DCM-2024-13	113 333,33 €	21	Immobilisations corporelles
					139 758,52 €		

*

**

Ce dossier a été présenté à la Commission lors de sa réunion du 21 janvier 2025.

PROJET DE DELIBERATION

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 21 janvier 2025.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire,

Après en avoir délibéré,

Considérant que l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les mesures permettant de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses jusqu'à l'adoption du budget primitif, si ce dernier n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.;

Considérant que la règle est différente concernant les crédits qui relèvent des autorisations de programme et crédits de paiement et que dans ce cadre, l'article L5217-10-9 du CGCT s'applique ;

Considérant que lorsque la section d'investissement comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent ;

Considérant que pour les crédits hors AP/CP, le montant total des ouvertures de crédits limités à 25 % des inscriptions du budget prévisionnel 2024 (*budget primitif + budget supplémentaire + décisions modificatives hors RAR*).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire ;
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL autorise l'ouverture de crédits d'investissement tels que présentés ci-après, en distinguant les crédits hors AP/CP et les crédits sur AP/CP.

CREDITS HORS AP/CP :

Nomenclature	Budget total 2024	Budget 2024 hors RAR hors AP	Crédits ouverts en 2025 à 25% avant vote du BP 2025
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	894 707,34 €	865 430,01 €	216 357,50 €
Op. - 1584 OPERATION MODERNISATION INFO COM	43 830,00 €	43 830,00 €	10 957,50 €
Op. - 1585 OPERATION MODERNISATION TEL COM	6 100,00 €	6 100,00 €	1 525,00 €
Op. - 1586 OPERATION SECURISATION INFO COM	2 082,00 €	- €	- €
Op. - 1587 OPERATION RENOUVELLEMENT EQUIP COM	146 000,00 €	146 000,00 €	36 500,00 €
Op. - 1588 OPERATION TRANSITION ENERGETIQUE - ECOLOGIQUE	174 000,00 €	174 000,00 €	43 500,00 €
Op. - 1589 OPERATION CREATION RESERVES PLUVIALES	20 000,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Op. - 1590 OPERATION EMBELLISSEMENT ESPACES PUBLICS	22 667,01 €	20 000,00 €	5 000,00 €
Op. - 1591 OPERATION AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	232 071,32 €	210 000,00 €	52 500,00 €
Op. - 1592 OPERATION AIRES DE JEUX	30 000,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €
Op. - 1594 OPERATION SECURISATION SITES COMMUNAUX	71 000,00 €	71 000,00 €	17 750,00 €
Op. - 1597 OPERATION EGLISE SAINT PIERRE	3 557,00 €	1 100,00 €	275,00 €
Op. - 1601 OPERATION TRAVAUX FACADES BATIMENTS COMMUNAUX	1 400,00 €	1 400,00 €	350,00 €
Op. - 1602 OPERATION TRAVAUX EDUC ENFANCE JEUNESSE	42 000,01 €	42 000,01 €	10 500,00 €
Op. - 1603 OPERATION BUDGET PARTICIPATIF 2024	100 000,00 €	100 000,00 €	25 000,00 €

CREDITS SUR AP/CP :

n°AP	Libellés AP	n°opération	CP 2024 votés (dernière délibération en vigueur)	ref. délibération	Crédits ouverts à 1/3 des CP 2024 votés	Imputations budgétaires	
2022.01	Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Louis Lemonnier - Axe 1	1519	50 000,00 €	DCM-2024-12	16 666,67 €	20	Immobilisations incorporelles
2022.01	Réhabilitation et extension du Groupe scolaire Louis Lemonnier - Axe 2	1580	13 800,00 €	DCM-2024-12	4 600,00 €	20	Immobilisations incorporelles
2023.01	Réhabilitation des Vestiaires du stade Raymond VION	1596	15 475,56 €	DCM-2024-12	5 158,52 €	21	Immobilisations corporelles
2024.01	Travaux - Complexe DOUILLET	1604	340 000,00 €	DCM-2024-13	113 333,33 €	21	Immobilisations corporelles
					139 758,52 €		

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE **(2025-2026)**

Vu :

- *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *le décret n°2016-841 du 24 juin 2006 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire pris en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.*

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants ;

Considérant qu'il doit intervenir dans les deux mois au moins qui précèdent le vote du budget et doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Considérant que ce débat permet au Conseil Municipal de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2025 ;

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote par lequel les membres du Conseil Municipal prennent acte des orientations budgétaires présentées ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été présenté à la Commission Finances lors de sa réunion du 21 janvier 2025 ;

Sur le rapport joint en annexe, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire et d'en débattre.

PROJET DE DELIBERATION

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2006 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire pris en application de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 21 janvier 2025.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire,

Après en avoir délibéré,

Considérant que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Communes de plus de 3.500 habitants ;

Considérant qu'il doit intervenir dans les deux mois au moins qui précèdent le vote du budget et doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;

Considérant que ce débat permet au Conseil Municipal de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2025 ;

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote par lequel les membres du Conseil Municipal prennent acte des orientations budgétaires présentées ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a été présenté à la Commission Finances lors de sa réunion du

Après en avoir débattu et délibéré, les membres du Conseil Municipal ont pris acte des orientations présentées en annexe qui serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2025.



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025-2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

I.	CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	3
II.	CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	6
A.	LE NIVEAU INTERNATIONAL.....	6
B.	LES POLITIQUES MONETAIRES.....	7
C.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	8
D.	LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES - 2024	10
E.	LE PLF 2025 – DISPOSITIONS RELATIVES AU BLOC COMMUNAL.....	16
III.	RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL ET ELEMENTS DE COMPARAISON – RETROSPECTIVE	19
A.	LES RATIOS.....	20
B.	LA FISCALITE	21
C.	LA DETTE.....	23
D.	LES EPARGNES ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT	27
E.	LES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	32
F.	LES RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42
IV.	PROSPECTIVE 2025 - 2026	47
A.	SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	49
B.	SECTION D'INVESTISSEMENT	58
C.	DETTE.....	65
D.	RATIOS ET INDICATEURS.....	68

I. CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Préalablement au vote du budget, le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) permet de passer en revue les orientations budgétaires de la Commune et d'informer sur sa situation financière.

Aussi, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir, pour les communes, dans les deux mois précédant le vote du budget.

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Les dispositions prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 ont modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Elles consacrent et renforcent le cadre légal du débat d'orientations budgétaires. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise et complète son contenu.

En outre, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure un dispositif d'évolution contrainte des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

L'article 13 de la loi précitée dispose ainsi :

« I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

- 1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- 2. L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »*

Il constitue donc une étape incontournable du cycle budgétaire. Son objet réside en effet dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le présent rapport, destiné à servir de base au débat d'orientations budgétaires, présente successivement :

- *Les principaux éléments du contexte économique, financier, budgétaire et législatif ;*
- *Un point rétrospectif sur la situation financière de la collectivité ;*
- *Le cadrage budgétaire et les conditions d'équilibre envisagés pour la construction du budget primitif 2025 ;*
- *Les perspectives financières au-delà de 2025.*

Mais au-delà de ces obligations réglementaires, ce rapport constitue une opportunité de donner du sens aux actions menées tant en investissement qu'en fonctionnement. Il doit permettre également de comprendre les enjeux de la collectivité et plus globalement du territoire. Il sert à expliciter les choix stratégiques, les orientations politiques prises par l'exécutif.

La municipalité maintiendra dans ses priorités :

- ✓ *L'accompagnement des plus fragiles,*
- ✓ *La poursuite d'une politique volontariste en investissement soucieuse de répondre aux exigences de la transition énergétique,*
- ✓ *La garantie d'un équilibre budgétaire pérenne.*

*

**

Démarrée par l'envoi de la lettre de cadrage en juin 2024, la campagne budgétaire 2025 sera cette année encore soumise à de nombreuses contraintes exogènes.

Sans attendre les dispositions du projet de finances pour 2025 mais prenant en compte la dissolution de l'Assemblée nationale, les directives communiquées dans la lettre de cadrage transmises aux directions ont été définies telles que :

- *La maîtrise des dépenses de fonctionnement en maintenant une offre de service de qualité adaptée aux besoins de la population avec un objectif de 0% d'augmentation ;*
- *L'optimisation des recettes des services et la recherche de nouveaux financements de la commune ;*
- *La poursuite de notre plan pluriannuel d'investissement en priorisant les investissements en cours, la poursuite de la politique de transition écologique et d'aménagement du territoire ainsi que l'entretien du patrimoine existant.*

L'exercice prospectif s'avère délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et qui évolue rapidement.

Pour 2025, il est particulièrement compliqué par les conditions d'élaboration du projet de loi de finances (PLF), avec le dépôt tardif par le gouvernement d'un texte impactant fortement les ressources des collectivités territoriales.

Loin des 5 milliards annoncés par le Gouvernement, l'effort qui est demandé aux collectivités s'élève, en réalité, à au moins 8,5 à 10 milliards d'euros selon les calculs effectués par les associations d'élus.

A cette heure, dans le cadre des discussions relatives au projet de loi de finances 2025 entamées par le gouvernement BAYROU avec les différents groupes parlementaires, il semble que l'effort demandé aux collectivités soit revu à la baisse.

Dans le cadre de cet exercice de prospective à vue et considérant qu'une des options du gouvernement en place peut être de conserver la trame du précédent projet de loi de finances ; **le parti a été pris de prendre en compte les mesures déjà connues de la précédente loi de finances 2025.**

II. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

A. LE NIVEAU INTERNATIONAL

CROISSANCE MONDIALE ET ZONE EURO :

Selon l'OCDE, la croissance du PIB mondial devrait s'établir à 3,2 % en 2024 et en 2025, soit un niveau très proche du taux de 3,1 % enregistré en 2023. Cette progression est portée par la forte croissance affichée par les grandes économies de marché émergentes, notamment l'Inde, la Chine, et l'Indonésie, contrastant avec les résultats moins dynamiques observés dans nombre d'économies avancées, particulièrement en Europe (0,7% projeté en 2024 pour la zone euro).

Après le pic de 2022, l'inflation poursuit son repli, sous l'effet du resserrement des politiques monétaires, de la baisse des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions sur les marchés alimentaires, avec des projections pour la zone euro de 2,4% en 2024 et 2,1% en 2025.

(Source : Perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2024)

Le taux de chômage dans la zone euro reste stable à un niveau historiquement bas, 6,4% en août 2024, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14,1% chez les jeunes de moins de 25 ans (source Eurostat octobre 2024).

Ces perspectives n'intègrent pas encore les effets intérieurs et extérieurs de la politique économique annoncée par le Président des Etats Unis nouvellement élu, et sont évidemment soumises aux aléas d'une situation géopolitique particulièrement instable.

La zone euro devrait enregistrer une croissance de 0,7 % en 2024 et de 1,5 % en 2025.

TOUR D'HORIZON DES MARCHES INTERNATIONAUX :

Au cours des 12 derniers mois, les marchés actions ont connu plusieurs évolutions notables. Aux Etats-Unis comme sur les marchés émergents, le bilan est positif alors qu'il est légèrement négatif sur l'exercice pour l'Europe et les bourses asiatiques.

En France, alors que l'indice parisien CAC 40 avait entamé l'année 2024 en tendance haussière en atteignant son plus haut niveau historique à 8 250 points en mai 2024, nous avons pu constater depuis juin 2024 que son évolution ne dépend pas uniquement des performances économiques des entreprises qui le composent, mais qu'il est également influencé par le contexte politique.

STABILISATION DES PRIX DES DENREES ALIMENTAIRES :

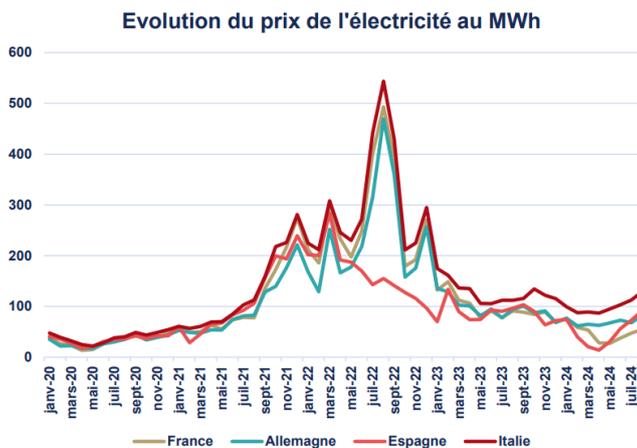
Les prix des denrées alimentaires ont bondi en 2022 en raison de la hausse des coûts de l'énergie et de la baisse des échanges commerciaux provoquée par la guerre en Ukraine.

La hausse des prix a contribué à ce qu'un nombre record de 333 millions de personnes soient confrontées à une insécurité alimentaire aigue en 2023.

Même si les prix ne redescendent pas à leur niveau d'avant 2020, on note un ralentissement de la hausse des prix des produits alimentaires. Par rapport aux niveaux historiques, en août 2024, l'indice FAO des prix des produits alimentaires était en moyenne inférieur de 1,1% à sa valeur enregistrée un an auparavant et de 24,7% par rapport à son niveau record de 160,3 points, atteint en mars 2022.

PRIX DE L'ENERGIE, LE CHOC DE LA GUERRE D'UKRAINE QUASIMENT EFFACE :

Depuis le pic atteint en 2022, nous pouvons constater une baisse des prix de l'électricité en Europe due à la hausse de l'offre et à une baisse de la demande. Les prix de gros de l'électricité se sont stabilisés en Europe à des niveaux moyens compris entre 40 et 70 EUR/MWh en 2024, loin des prix élevés et volatils de 2023 et surtout de 2022.

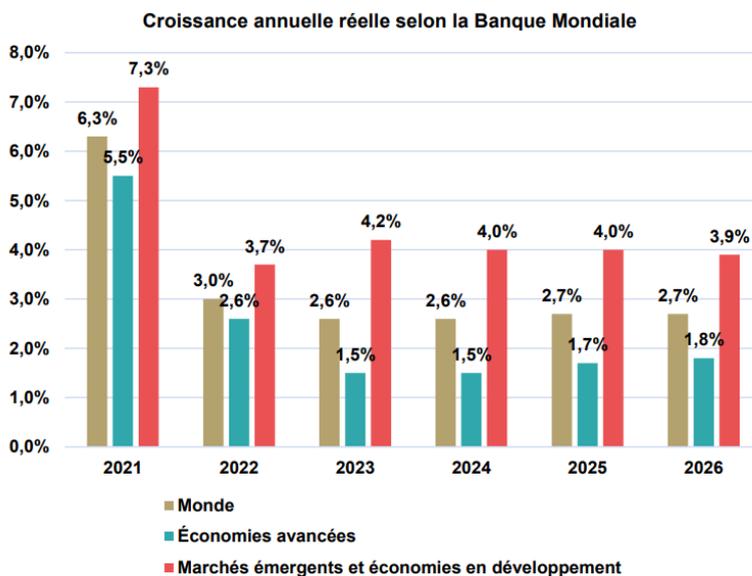


Source : Ember

Cette baisse des prix de l'électricité en Europe est soutenue par les fondamentaux du marché : baisse des prix du gaz, demande modérée et augmentation de la production à partir de sources renouvelables et hydroélectriques.

B. LES POLITIQUES MONETAIRES

Au cours des 12 derniers mois, les taux d'intérêt élevés ont eu plusieurs impacts notables sur la croissance mondiale. Tout d'abord, elle a ralenti à environ 2,6% en 2023, contre 3 % en 2022. Les taux d'intérêt élevés ont restreint l'accès au crédit, ce qui a freiné l'activité économique.



Source : Banque Mondiale

Les taux d'intérêt élevés ont été utilisés pour lutter contre l'inflation, mais cela a également mis à l'épreuve le système financier international. Des tensions ont émergé, notamment avec les faillites de certaines banques (Silicon Valley Bank, Credit Suisse).

La hausse des taux a aussi pesé sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, entraînant un ralentissement des dépenses et des investissements. En résumé, les taux d'intérêt élevés ont contribué à un ralentissement significatif de la croissance mondiale au cours des 12 derniers mois, tout en exerçant des pressions sur les systèmes financiers et les économies émergentes.

La Banque centrale européenne (BCE) a commencé son cycle de baisse en juin 2024.

Le 12 septembre 2024, elle annonce une deuxième baisse : à partir du 18 septembre 2024, son principal taux directeur, la facilité de dépôt, passera de 3,75% à 3,5%. La BCE réduit également l'écart entre ses taux directeurs.

Actuellement, les principales banques centrales ne privilégient plus le resserrement monétaire qui était nécessaire pour contenir l'inflation. Malgré la deuxième baisse des taux directeurs en 2024, les taux d'intérêt évoluent en cycles de hausses et de baisses lentes. Les courbes des principaux taux directeurs résistent par paliers.

C. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

En France, la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale, le 9 juin dernier, suivie de la censure du gouvernement le 4 décembre ont provoqué une grande incertitude. La volatilité sur les marchés financiers hexagonaux, qui permet de mesurer de façon indirecte cette incertitude auprès des opérateurs économiques au niveau individuel, a augmenté après l'annonce de la dissolution, tout en restant relativement contenue à l'issue de la censure du gouvernement.

L'évènement n'en demeure pas moins singulier dans la mesure où il s'agit d'une problématique spécifique à la France, là où les chocs précédents étaient plutôt causés par des évènements mondiaux ou européens.

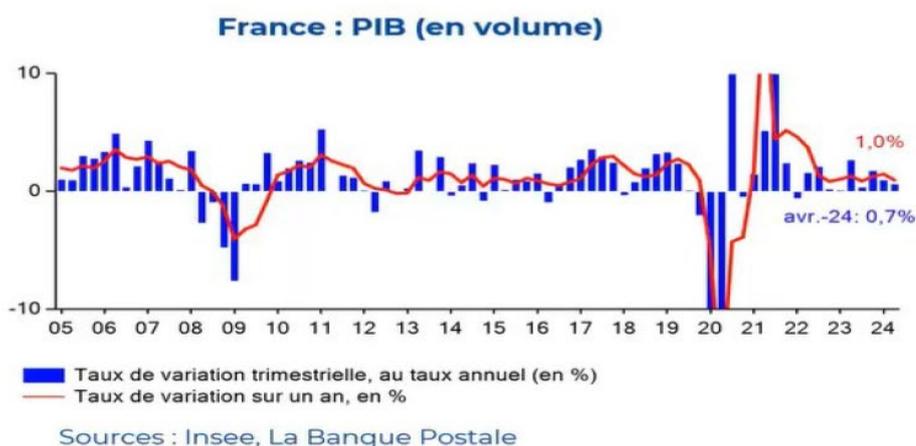
Si l'incertitude politique avait un peu reflué depuis l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, la motion de censure votée en date du 4 décembre dernier et la démission du Gouvernement présentée le lendemain par le Premier Ministre au Président de la République, et donc l'absence de budget voté, modifie inéluctablement le comportement des acteurs économiques, notamment celui des entreprises.

L'incertitude n'est plus désormais uniquement politique, mais également budgétaire.

SCENARIO DE CROISSANCE : UNE CROISSANCE DU PIB DE 1,1 % EN 2024 ET DE 0,9 % EN 2025 EN FRANCE.

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,1% en 2024 et 1,2% en 2025 selon l'OCDE. L'hypothèse du Gouvernement pour le projet de loi de finances 2025 était de 1,1% pour chacune des deux années 2024 et 2025.

Cependant à mi-décembre 2024, la Banque de France révisée déjà le taux de croissance pour 2025 à 0,9% et non plus 1,2%.



Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

Le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France (septembre 2024), l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé en moyenne annuelle) devrait s'établir à 2,5% en 2024 et retomber à 1,5% en 2025, contre 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023. Depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulée s'établit ainsi à 17 %.



Après le niveau record de 9,1% du PIB en 2020, le déficit public a été ramené à 4,7% du PIB en 2022. En 2023, il s'est à nouveau creusé à 5,5% du PIB contre 5% envisagé par le projet de loi de finances pour 2025.

Le déficit public devrait être contenu à 6,1% du PIB en 2024, avant d'être ramené à 5% en 2025 selon le texte rejeté.

Selon les projections de l'Etat, la dette publique, au sens de Maastricht, devrait s'établir à la même hauteur en 2024 et atteindrait 114,7% du PIB. Compte tenu des perspectives de croissance du PIB envisagée par l'Etat, en valeur absolue, la dette française poursuivrait son augmentation, passant de 3 091 milliards d'euros fin 2023 à plus de 3 228 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

Le taux de chômage, en baisse continue du 3ème trimestre 2021 (8%) au 1er trimestre 2023 (7,1%) a connu depuis une légère remontée. Il s'établit à 7,3% au deuxième trimestre 2024 (source INSEE). Les récentes annonces relatives à la multiplication des plans sociaux dans le secteur industriel et commercial soulignent la fragilité de la situation interne et le risque récessif

LES INDICATEURS MACROECONOMIQUES

(Source : note de conjoncture du 17 septembre 2024 de la Banque Postale).

L'économie française a enregistré une croissance proche de son potentiel de moyen terme sur la première moitié de 2024 (environ 1 % en moyenne en rythme annualisé). Toutefois, la demande intérieure est restée faible.

La consommation a globalement été atone au 1er semestre, même si les dépenses de services ont été soutenues.

Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, le taux d'épargne se situe au 2ème trimestre bien au-dessus de fin 2023 (17,9 % contre 17, 1 %) ce qui recouvre une nette hausse du taux d'épargne financière. L'investissement des entreprises recule pour le 3ème trimestre consécutif, et celui des ménages (en logement) est en net repli. En revanche, les exportations sont plus dynamiques ; au total, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 % grâce à un effet Jeux Olympiques, qui interviendrait au 3ème trimestre.

Au cours de la première partie de l'année, l'économie française a continué à créer des emplois mais à un rythme ralenti. Cela se traduit par la réapparition de gains de productivité, certes encore modestes à ce stade. Un point positif est que le taux de chômage demeure bas, de l'ordre de 7,3 % de la population active à mi-année. C'est d'ailleurs un dénominateur commun à de nombreux pays européens, reflétant une moindre arrivée sur le marché du travail en raison des évolutions démographiques marquées par le vieillissement.

Par ailleurs, les pressions inflationnistes se sont nettement détendues. En août, l'inflation française mesurée sur un an est revenue sous la barre des 2 %. Les prix des services, reflétant les hausses de salaires, affichent encore une progression élevée mais cette dernière devrait se tempérer avec la modération salariale à venir, dans le sillage de la normalisation de l'inflation.

Sur les marchés financiers, le rendement de l'Obligations Assimilables au Trésor (OAT) s'est tendu avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'écart avec le taux allemand passant de 50 points de base à un peu plus de 70 points pendant l'été.

Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, en lien avec l'anticipation de baisse du taux directeur outre-Atlantique, le taux français à 10 ans a néanmoins légèrement baissé par rapport à son niveau d'avant la dissolution (2,83 % le 17 septembre, à comparer à 3,11 % le 7 juin).

D. LES FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES - 2024

La dette publique dépasse 118 % du PIB et le déficit public sera au 31/12/2024 de l'ordre de 6.1 % du PIB.

Évolutions des prévisions de déficit public (solde effectif)

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
Loi de finances pour 2024 (29/12/2023)	-4,4					
Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
Projet de loi de finances pour 2025 (10/10/2024)	-6,1	-5,2				
Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Loi de finances de fin de gestion 2024 (06/12/2024)	-6,1					

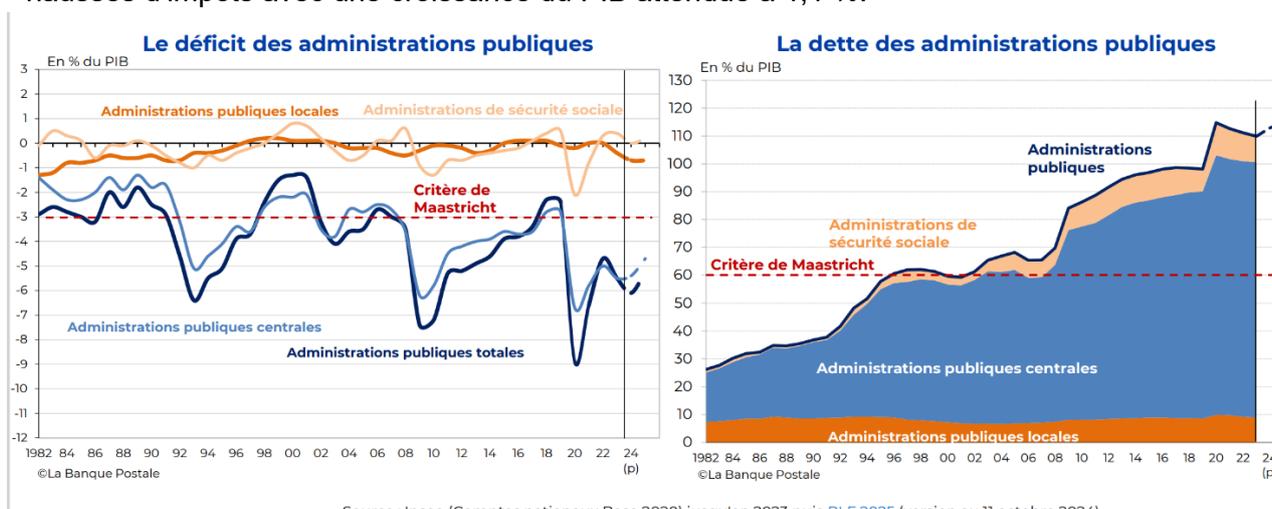


En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs :

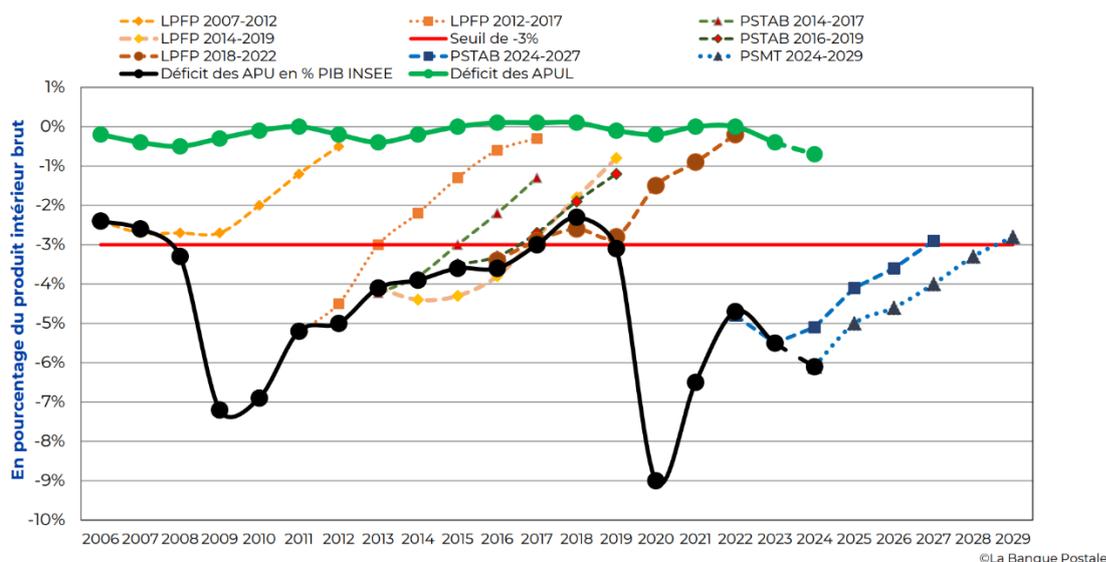
- une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ;
- la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ;
- les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards € (~2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.



Déficit des administrations publiques et perspectives pluriannuelles



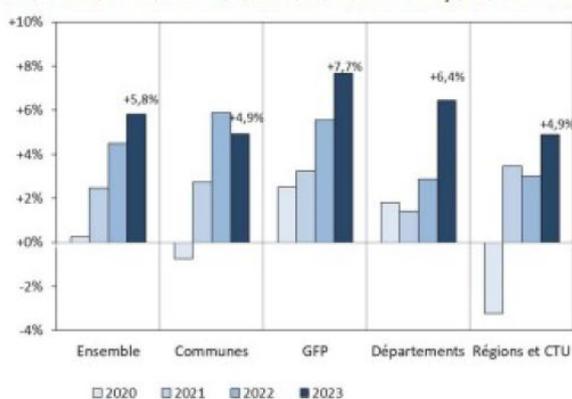
RETROSPECTIVE 2022-2023 : NIVEAU NATIONAL ¹

DEPENSES :

En 2023, les dépenses de fonctionnement enregistrées dans les budgets principaux des collectivités locales progressent de + 5,8% après une augmentation déjà soutenue en 2022 de + 4,5% dans un contexte d'inflation marquée. En intégrant les budgets annexes, les dépenses consolidées de fonctionnement des collectivités locales affichent une augmentation de + 6,3% en 2023, après + 5% en 2022.

Les dépenses de fonctionnement ont vivement progressé en 2023 pour tous les niveaux de collectivités : +4,9% pour les communes et +7,7% pour les EPCI à fiscalité propre. Les départements et les régions et collectivités territoriales uniques (CTU) affichent respectivement des hausses de + 6,4% et + 4,9%.

GRAPHIQUE 3 - TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT, SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



Source : DGCL. Données DGFIP. Budgets principaux.

Comme en 2022, deux postes de dépenses sont principalement impactés par la reprise de l'inflation : les charges de personnel et les achats et charges externes.

¹ Les données de cette partie son issues du rapport de l'observatoire des finances locales de juin 2024

Les charges de personnel ont sensiblement progressé en 2023 (+4,7%) mais légèrement moins vite qu'en 2022 (+5,1%). Après plusieurs années d'évolution modérée des prix, l'inflation a fortement accéléré ce qui a amené une revalorisation automatique du SMIC au 1^{er} mai 2023 (après celle du 1^{er} janvier 2023).

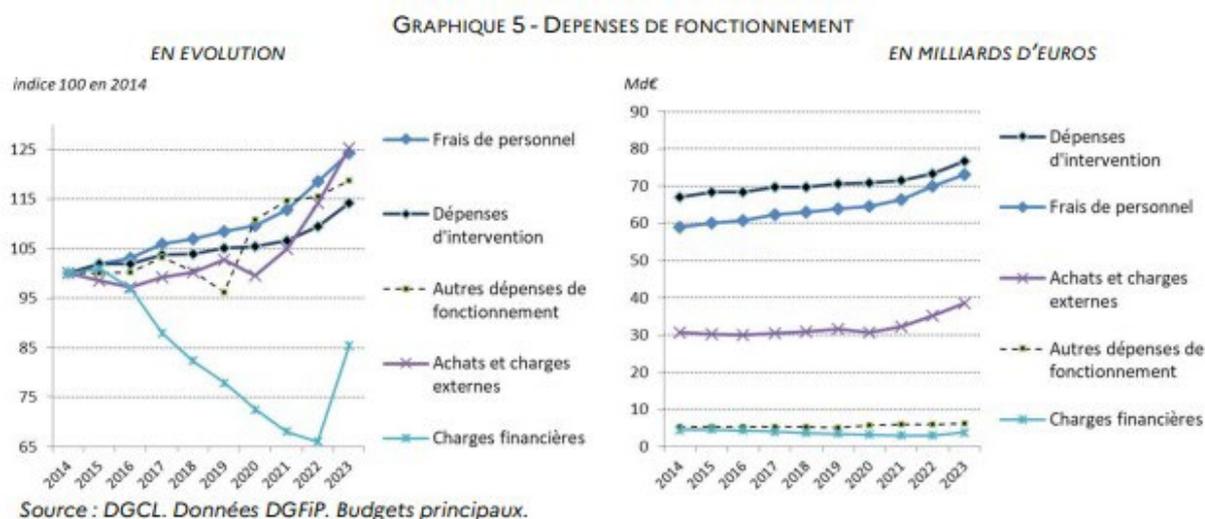
L'augmentation de la valeur du point a également joué un rôle majeur dans cette progression avec l'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +3,5% au 1^{er} juillet 2022 et l'impact sur 6 mois de l'augmentation de +1,5% au 1^{er} juillet 2023.

Conséquence de la forte augmentation de certains prix, **les achats et charges externes progressent nettement à hauteur de +9,6 % après déjà +8,8% en 2022 et +5,6% en 2021.**

Ainsi, l'accroissement des dépenses en énergie (+29,3% après +22,4% en 2022) des communes de 500 habitants et plus, bien que limité par les mécanismes du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité a été particulièrement fort en 2023, comme celui des dépenses d'alimentation (+12% après +10,9% en 2022) ou de transports (+9,6% contre +28,2% en 2022) pour l'ensemble des communes.

Dans le contexte de hausse des taux d'intérêt, les charges financières progressent nettement en 2023 (+ 29,4 %) après une petite décennie de baisse et ceci pour tous les niveaux de collectivités. L'accroissement des taux d'intérêt, sensible depuis 2022, renchérit à la fois les nouveaux emprunts et la partie du stock de dette indexée.

Malgré cette forte augmentation, ces charges restent à un niveau inférieur au montant atteint précédemment (- 14,5 % depuis 2014). Elles ne représentent que 2% des dépenses de fonctionnement, contre 2,7% en 2014, et s'élèvent à 11 % de l'épargne brute contre 17 % en 2014.



En 2023, dans le contexte de la hausse des prix, les dépenses d'investissement augmentent de + 6,7 % faisant suite aux + 6,8 % de 2022 et aux + 5,8 % de 2021.

La progression des investissements en volume, en déduisant l'effet prix, serait de moindre ampleur. Comme en 2022, ce sont les dépenses d'équipement qui présentent la plus forte hausse (+ 8,1 %) notamment celles des communes (+ 10 %).

En raison de la baisse de leur autofinancement (brute et net) et de l'accroissement de leurs dépenses d'investissement, les collectivités locales ont enregistré un besoin de financement de 4 milliards d'euros pour la première fois depuis 2020 (elles étaient en excédent de financement de 1,7 milliards d'euros en 2022 et de 2,5 milliards d'euros en 2021).

En 2023, tous les types de collectivités sont en situation de besoin de financement, faible pour le bloc communal (-0,2 Md€) et plus important pour les départements (- 2,1 Md€) et les régions et collectivités territoriales uniques (- 1,7 Md€ après déjà trois ans à ce niveau).

RECETTES :

En 2023, pour l'ensemble des collectivités locales, les recettes de fonctionnement ont augmenté de + 3,3 % soit un rythme moindre que celui des années précédentes (+ 4,7 % en 2022 et + 5,0 % en 2021). Ces trois années de hausse font suite à deux années plus contrastées : + 2,6 % en 2019 et - 0,6 % en 2020.

L'augmentation demeure plus marquée dans le secteur communal (+ 7,3% pour les groupements à fiscalité propre et + 5,6 % pour les communes). Elle est plus modérée pour les régions et les CTU (+ 2,6 %) et dans le cas des départements, les recettes de fonctionnement se replient (- 1,2 %).

Sous l'effet de la revalorisation des bases (en fonction de l'inflation), les impôts et taxes augmentent globalement de +2,8% après +4,8% en 2022. La fraction de TVA est la ressource la plus dynamique (+24,2%) du fait de la compensation de la suppression de la CVAE pour les EPCI à fiscalité propre.

A l'opposé, les recettes de DMTO sont en net repli (-21,8% pour les seuls départements), en lien avec le recul du nombre de transactions immobilières et du prix au m² de ces transactions.

L'enveloppe des concours financiers de l'État a augmenté de +1,9% à 37,8 Md€ après + 0,6 % en 2022 et + 5,6 % en 2021. La seule DGF s'accroît en 2023 de +1,2 % pour l'ensemble des collectivités (à noter qu'en 2024, la progression de la DGF est également de +1,2%). Depuis 2019, la DGF de l'ensemble des collectivités s'est accrue de + 1,8 %.

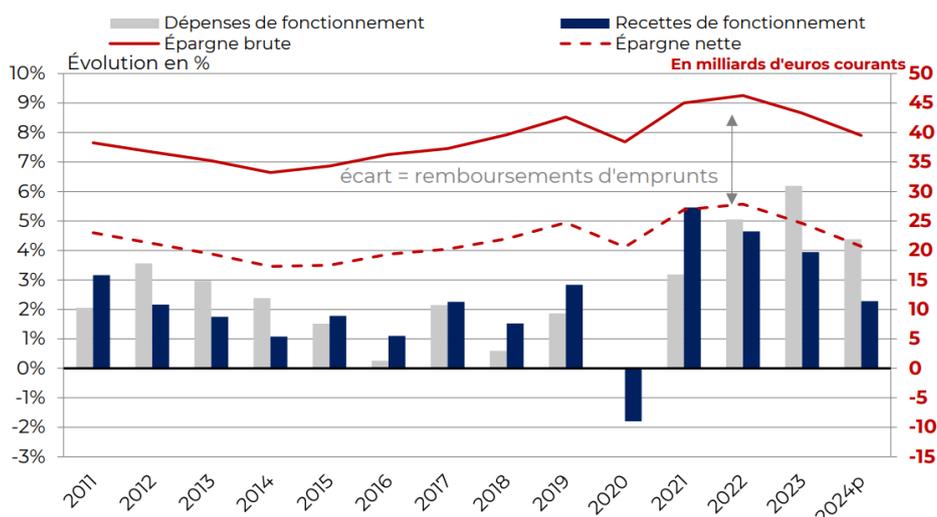
Les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales), augmentent de + 6,9 % après deux années déjà très favorables portées notamment par les effets post-covid de la reprise des services et de leur facturation : + 12,5 % en 2022 et + 13,8 % en 2021.

À 11,8 milliards d'euros, elles dépassent ainsi le montant atteint avant la crise sanitaire (+ 14,1 % par rapport aux 10,3 milliards d'euros de 2019). Elles ne constituent toutefois qu'une part modeste des recettes de fonctionnement des collectivités locales.

L'épargne brute des collectivités locales, solde entre recettes et dépenses de fonctionnement, recule de - 9 % à 35,1 Mds d'euros en 2023. Les évolutions sont toutefois hétérogènes en fonction des strates de collectivités locales.

Ainsi l'épargne brute du secteur communal progresse de 1,6 Md€ (+7,9%) alors que celle des régions perd près de 0,4 Md€ (- 5,9 %) et celle des départements diminue de 4,7 Md€ (soit une baisse de près de 40%).

L'épargne nette, égale à l'épargne brute défalquée des remboursements de dette, est de 20,3 Mds d'euros, marquant une baisse de - 15,4 % en 2022. Le recul de l'épargne brute et la hausse des remboursements de dettes (+ 1,7 %) expliquent cette évolution.



©La Banque Postale, **prévisions publiées le 25 septembre 2024**

Le stock de dette a augmenté pour la quatrième année consécutive (+ 1 % comme l'an dernier) et de + 7% depuis la crise sanitaire.

L'augmentation du stock de dette et surtout la baisse de l'épargne brute entraînent une hausse du délai de désendettement des collectivités locales de + 0,5 an. La dégradation est particulièrement sensible pour les départements qui retrouvent leur niveau des années 2016-2018 et pour les régions et CTU dont la situation est la plus défavorable observée depuis 2014. **En revanche, le secteur communal améliore son délai de désendettement qui n'a jamais été aussi favorable depuis 2014.**

E. LE PLF 2025 – DISPOSITIONS RELATIVES AU BLOC COMMUNAL

Pour mémoire, les collectivités locales sont dans l'obligation de voter leurs budgets en équilibre.

Ce qui signifie que l'emprunt est réservé au financement des dépenses d'investissement. Par conséquent, les collectivités locales apportent une contribution structurellement limitée au solde des administrations publiques.

En 2021 et 2022, les collectivités ont dégagé un excédent de financement respectivement de 4,5 et 3 Md€ contribuant ainsi à réduire le déficit public.

Tableau 1 - Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	en milliards d'euros				
	2019	2020	2021	2022	2023
Administrations publiques centrales (État + ODAC)	-67,8	-154,9	-144,5	-133,0	-157,2
Administrations de Sécurité sociale	+12,1	-48,3	-19,7	+8,2	+13,2
Administrations publiques locales	-2,5	-3,9	-0,9	-1,1	-9,9
<i>dont : collectivités locales</i>	<i>+0,0</i>	<i>-0,1</i>	<i>+4,5</i>	<i>+3,0</i>	<i>-5,5</i>
<i>organismes divers d'administration locale</i>	<i>-2,5</i>	<i>-3,8</i>	<i>-5,4</i>	<i>-4,0</i>	<i>-4,4</i>
Total Administrations publiques	-58,2	-207,1	-165,1	-125,8	-153,9
Déficit public notifié					
(au sens du traité de Maastricht, en % du PIB)	-2,4	-8,9	-6,6	-4,7	-5,5

Source : Insee, comptes nationaux - base 2020

Cette tendance s'est inversée en 2023 avec un besoin de financement de 5,5 milliards d'euros sous l'effet d'un ralentissement de la croissance des produits de fonctionnement (en raison notamment de la chute des DMTO des départements) et d'une forte augmentation des dépenses d'investissement. Néanmoins, l'impact de ce besoin de financement est extrêmement limité sur la dette des collectivités locales. **Cette dernière est stable dans le temps et représente moins de 10% du produit intérieur brut.**

LES PRESCRIPTIONS DE LA COUR DES COMPTES POUR FAIRE PARTICIPER LES COLLECTIVITES LOCALES A L'EFFORT DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS :

La Cour des Comptes a rendu publique le 2 octobre 2024 ses propositions d'économies pour faire participer les collectivités locales au redressement des comptes publics. Il s'agit de propositions clés en main pour le « nouveau gouvernement constitué afin de lui permettre, ainsi qu'au Parlement, de s'en saisir dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances pour 2025 ».

Pour les magistrats financiers, l'accélération des dépenses et du besoin de financement des collectivités en 2024, nécessite de prendre des mesures.

La première cible de la Cour des Comptes concerne la masse salariale des collectivités locales. Elle plaide pour la « maîtrise de l'évolution des effectifs des collectivités », avec une réduction de 100 000 postes, soit le « retour progressif des effectifs des collectivités à leur niveau du début des années 2010 ». En ne remplaçant qu'une partie des agents partant à la retraite, près de 4,1 Md€ d'économies pourraient être atteints par an à partir de 2030.

Les magistrats financiers se sont également penchés **sur le plafonnement de certaines recettes des collectivités locales. Ils considèrent que le ralentissement de l'évolution de leurs recettes est un moyen efficace d'action pour réguler le niveau de leurs dépenses en raison des règles d'équilibre budgétaire applicables au secteur public local.**

La Cour des Comptes **préconise notamment l'arrêt de la revalorisation automatique des bases de fiscalité directe locale et un écrêtement de la dynamique de des fractions de TVA des collectivités locales afin de les réaffecter au budget de l'État.**

Enfin, la Cour des Comptes préconise également une rationalisation des concours de l'État à l'investissement local afin de « concilier maîtrise de la dépense et augmentation des investissements favorable à la transition écologique ». **Pour les magistrats financiers, il conviendrait de réduire le taux de remboursement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et d'orienter prioritairement les dotations à l'investissement vers les projets favorables à la transition écologique.**

LES PROPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025 ENGAGENT LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES LOCALES A L'EFFORT DE REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS :

Le gel de la globalité des dotations aux collectivités locales avec des écrêtements importants au titre de la péréquation horizontale : un impact prévisionnel pour la commune d'écrêtement de **- 35 k€.**

La diminution des dotations (- 15.64% ; -486,9 M€) : la DCRTP notamment soit **- 26 k€.**

	2021	2022	2023	2024	2025 (p)	Diff. 2025/2024	Évol. 2025/2024
DCRTP	2 905,2	2 880,2	2 875,2	2 841,2	2 411,3	-429,9	-15,13%
Régions	492,1	467,1	467,1	467,1	278,5	-188,7	-40,39%
Départements	1 268,3	1 268,3	1 263,3	1 243,3	1 204,3	-39,0	-3,14%
Bloc communal	1 144,8	1 144,8	1 144,8	1 130,8	928,5	-202,2	-17,88%
FDPTP	284,3	284,3	284,3	271,3	214,3	-57,0	-21,01%
Dotation "carrée"	413,0	388,0	378,0	378,0	378,0	0,0	0,00%
Régions	40,8	15,8	15,8	15,8	15,8	0,0	0,00%
Départements	372,2	372,2	362,2	362,2	362,2	0,0	0,00%
Compensation AOM	48,0	48,0	48,0	48,0	48,0	0,0	0,00%

L'écrêtement de la dynamique de la TVA pour 1,2 milliard d'euros concernant les intercommunalités et les départements principalement, qui bénéficient d'une part de TVA en compensation de différentes réformes fiscales ;

La réduction du Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 800 millions d'euros.

L'article 30 du projet de loi de finances pour 2025 prévoit l'abaissement du taux de compensation forfaitaire appliqué aux dépenses d'investissement éligibles qui passe de 16,404 % à 14,850 % à compter de 2025, et la suppression du FCTVA qui était attribué à certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiment publics, de la voirie) ;

Pour la Franqueville-Saint-Pierre, cela représente environ une perte de l'ordre de - 4 k€ par an en recette de fonctionnement (suppression du FCTVA en fonctionnement) et une moins-value de recette de l'ordre de 70 k€ en investissement avec l'abaissement du taux de compensation de - 1,554 point.

La réduction du Fonds vert offrant une participation financière de l'Etat aux projets d'équipement des collectivités accompagnant la transition écologique (1,5 milliard d'euros d'économies par rapport à 2024) ;

Un « **fonds de réserve** » sera également créé selon l'article 64 du projet de loi de finances pour 2025 avec pour double objectif :

- ✓ Ralentir les dépenses de collectivités en cas de dépassement de l'objectif de déficit qui leur est assigné en loi de finances, au moyen d'un prélèvement sur recettes qui sera plafonné à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Cette mesure s'appliquera uniquement aux 450 plus grandes collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent les 40 M€ annuels et ne bénéficient pas de mécanismes de péréquation ;
- ✓ Alimenter un dispositif de péréquation appelé « fonds de réserve » qui serait réinjecté dans des mécanismes de péréquation horizontale.

Près de 3 milliards d'euros devraient être ainsi prélevés sur les recettes de 450 grandes collectivités.

Il est également à noter qu'au-delà des impacts financiers directs pour la commune, dont l'estimation réelle des ponctions supplémentaires ne pourra s'effectuer qu'après adoption définitive des lois de finances, les conséquences sur l'environnement institutionnel (Métropole Rouen Normandie, Département de la Seine-Maritime ou encore la Région Normandie...) seront équivalentes.

*

**

LA LOI SPECIALE DU 20 DECEMBRE 2024 :

Promulgation d'une loi spéciale (art 47 de la Constitution de 1958) après démission du Gouvernement BARNIER à la suite du vote d'une motion de censure sur le PLFSS.

Le 30 décembre 2024, promulgation du décret n°2024-1253 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics et dans l'attente de la reprise de l'examen du projet de loi de finances 2025.

La loi spéciale et le décret permettent :

- Le versement à l'identique des dotations sur la base « 2025 = 2024 » avec la règle du douzième sauf pour les dotations de solidarité rurale ou de péréquation ;
(Les réajustements s'opéreront après adoption de la loi de finances de 2025)
- Le versement des produits issus de la fiscalité directe locale et de la fiscalité indirecte ;
- Le versement des subventions d'investissement déjà obtenues en 2024 ;

*

**

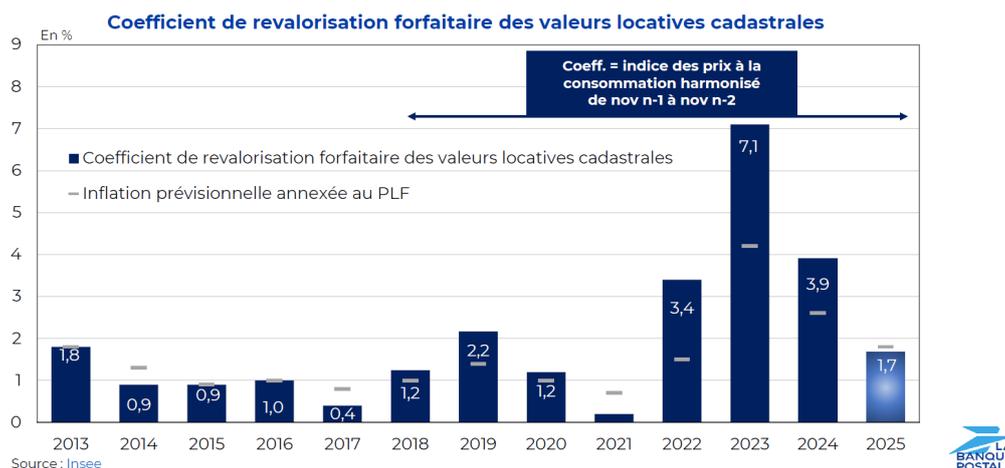
LES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES POUR 2025 (hors projet de loi de finances 2025) :

La revalorisation des bases de taxe foncière (des valeurs locatives cadastrales) impactée par le ralentissement de l'inflation.

L'article 99 de la loi de finances pour 2017 a défini le coefficient de revalorisation des bases fiscales, comme étant égal à la variation de l'indice des prix à la consommation (IPCH) de l'année précédente constaté entre novembre N-2 et novembre N-1.

Cette revalorisation s'applique à la valeur locative foncière des locaux d'habitation et des locaux industriels. La valeur locative foncière des locaux commerciaux est quant à elle indexée sur l'évolution des loyers des locaux professionnels.

L'indice de revalorisation a été fixé à +3,9% en 2024. **Avec le reflux de l'inflation constaté en 2024, le coefficient de revalorisation des bases est arrêté à 1,7% en 2025 et 1,5% en 2026 préconisation de la Banque de France.**



La hausse des cotisations patronales CNRACL.

S'ajoutent aux mesures du projet de loi de finances de l'Etat celles du projet de loi de financement de la sécurité sociale qui prévoit un relèvement de quatre points des cotisations des collectivités locales à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales pour 2025, puis quatre points supplémentaires chaque année en 2026 et 2027.

Rappel : le PLFSS pour 2025, rejeté du fait de l'adoption par l'Assemblée nationale le 4 décembre 2024 d'une motion de censure, incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL

Mais une telle augmentation ne relève que d'un décret dont un projet, soumis en décembre 2024 au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL), a reçu un avis défavorable des élus locaux.

Ces avis n'étant que consultatifs, un décret entérinant cette hausse pourrait intervenir rapidement. Une interrogation demeure cependant sur le rythme de progression entre 3 et 4 ans. **Dans tous les cas, cette hausse du taux de cotisations patronales représentera une évolution de + 12 points soit + 37.9% de la part employeurs.** (rapport Igas-IGF-IGA sur la situation financière de la CNRACL- mai 2024)

L'estimation pour la commune est de plus de 20 K€ par an soit + 60 K€ sur 3 ans.

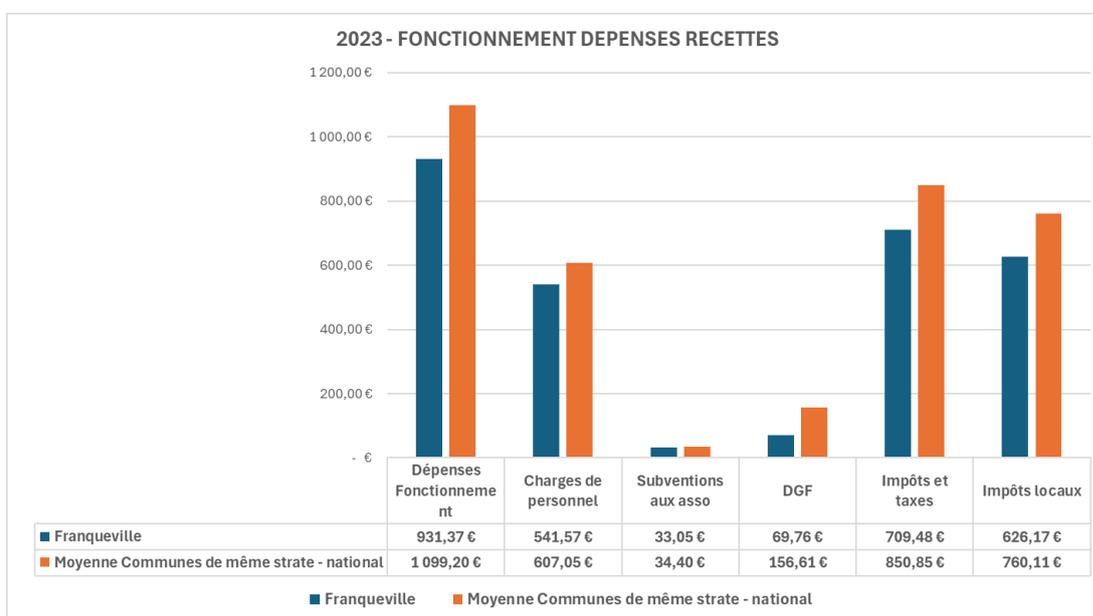
III. RAPPEL DU CONTEXTE LOCAL ET ELEMENTS DE COMPARAISON – RETROSPECTIVE

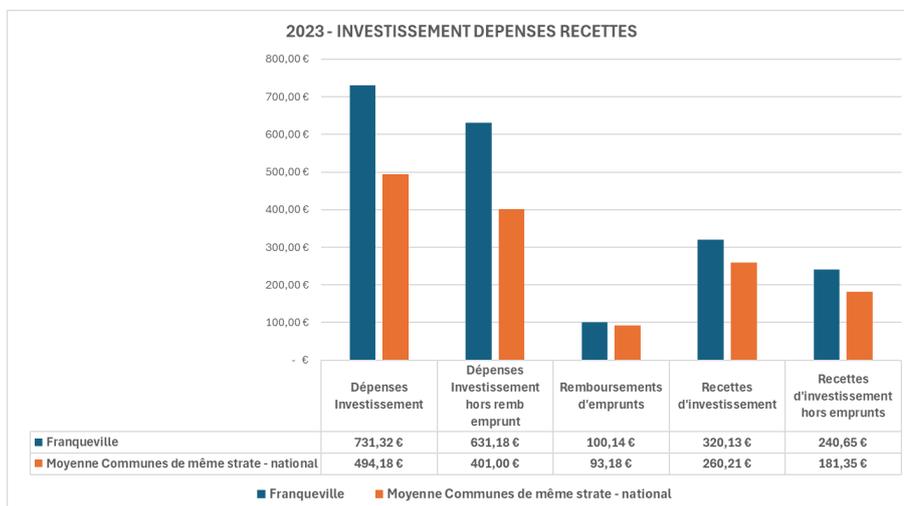
A. LES RATIOS

Ratios	Type de ratios	2020		2021		2022		2023	2024
		Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	917,70 €	719,78 €	944,31 €	750,47 €	1 002,80 €	808,11 €	968,63 €	976,60 €
Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	525,68 €	512,10 €	516,70 €	492,21 €	542,99 €	561,07 €	599,75 €	635,80 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 124,36 €	847,62 €	1 158,49 €	902,03 €	1 209,93 €	946,36 €	1 180,27 €	1 454,57 €
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	287,72 €	218,72 €	297,51 €	115,32 €	326,84 €	179,12 €	627,17 €	422,84 €
Encours de la dette / population	Ratios Légaux	821,19 €	499,20 €	796,12 €	529,88 €	796,55 €	581,21 €	562,61 €	616,61 €
Dotations globales de fonctionnement / population	Ratios Légaux	153,80 €	73,98 €	153,71 €	70,70 €	152,94 €	63,57 €	69,76 €	71,56 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	57,53%	60,09%	57,63%	60,25%	57,05%	63,70%	58,58%	62,48%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	89,28%	94,35%	88,73%	92,32%	89,73%	94,80%	90,55%	74,59%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	25,59%	25,80%	25,68%	12,78%	27,01%	18,93%	53,14%	29,07%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	73,04%	58,89%	68,72%	58,75%	65,83%	61,42%	47,56%	42,39%

* Données Finance Active (ratios légaux / communes de 5000 à 9999 habitants appartenant à des métropoles – ensemble des communes niveau national - données 2023).

Périmètre de comparaison supplémentaire - sur une échelle plus locale : périmètre même strate sur un territoire Métropolitain.





La commune se démarque de la moyenne des communes de même strate au niveau national sur plusieurs champs :

- des dépenses et des recettes de fonctionnement en deçà de la moyenne ;
- des dépenses d'investissement notamment d'équipement (hors remboursement de la dette) bien supérieures de la moyenne nationale ;
- des recettes d'investissement également plus fortement mobilisées.

B. LA FISCALITE

La fiscalité directe locale représente plus des 2/3 des recettes réelles de fonctionnement.

Les taux des impôts ménages :

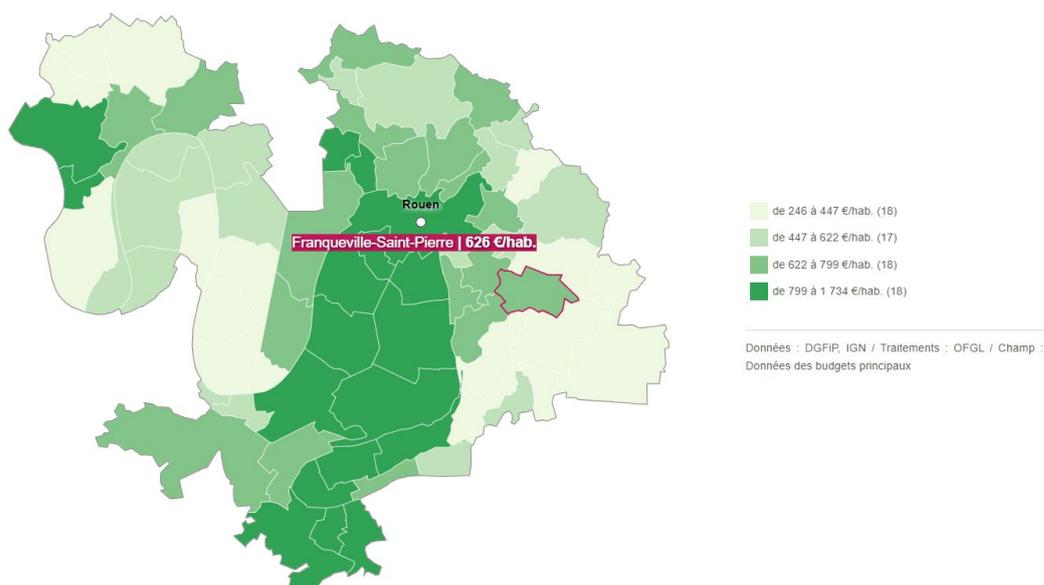
- Taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) 14%
- Taux de taxe sur le foncier bâti : 51,27%
- Taux de taxe sur le foncier non bâti : 62,55%

	Rétrospective					2024/2023
	2020	2021	2022	2023	2024	
Taxe d'habitation						
Base nette imposable taxe d'habitation	9 322 032	0	0	0	0	
Taux taxe d'habitation	14,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	
Produit de la taxe d'habitation	1 305 084	0	0	0	0	
Taxe sur le foncier bâti						
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	7 980 225	7 576 731	7 911 604	8 533 181	8 923 000	
Taux taxe foncière sur le bâti	23,9100%	49,2700%	51,2700%	51,2700%	51,2700%	
Coefficient correcteur	1,	,83	,83	,86	,86	
Produit de la taxe foncière sur le bâti	1 908 072	3 064 899	3 359 016	3 756 100	3 926 686	
Taxe sur le foncier non bâti						
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	51 777	52 889	54 801	53 060	56 100	
Taux taxe foncière sur le non bâti	60,5500%	60,5500%	62,5500%	62,5500%	62,5500%	
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	31 351	32 024	34 278	33 189	35 091	
Produit des taxes directes (73111)	3 244 507 €	3 111 589 €	3 408 701 €	3 823 544 €	3 981 404 €	4,13% 157 861 €
Rôles supplémentaires	- 2 917	- 8 234	125 470	- 50 541	0	
Impôts directs locaux (art 73111)	3 241 590 €	3 103 355 €	3 534 171 €	3 773 003 €	3 981 404 €	5,52% 208 402 €

La commune de Franqueville-Saint-Pierre présente une fiscalité qui s'élève à 626 €/habitant en dessous de la moyenne de la strate qui se situe à 760€ /habitant au niveau national pour les communes de 5000 à 9999 habitants – appartenant à une Métropole - données 2023) et elle se situe dans la moyenne des communes de même strate et du même territoire.

Communes - Impôts locaux par habitant en 2023 (en €/hab.)

Métropole Rouen Normandie



Strate 5000 à 9999 habitants MRN	Impôts locaux / hab
GRAND COURONNE	1 436,00 €
PETIT COURONNE	1 322,00 €
SAINT AUBIN LES ELBEUF	1 050,00 €
BIHOREL	771,00 €
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	724,00 €
MALAUNAY	622,00 €
DARNETAL	635,00 €
BONSECOURS	605,00 €
LE MESNIL ESNARD	638,00 €
FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	626,00 €

Département de la Seine-Maritime – MRN – Communes de strate 5000 à 9999 habitants sur données consolidées de 2023 – Observatoire des données publiques.

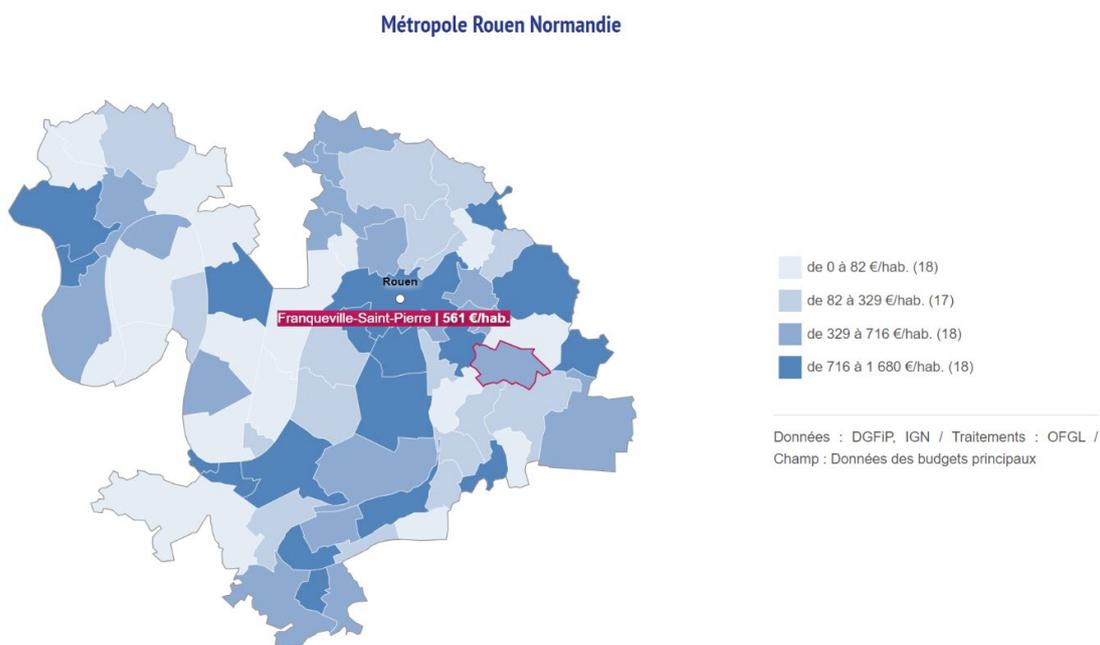
C. LA DETTE

Situation du budget principal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre :

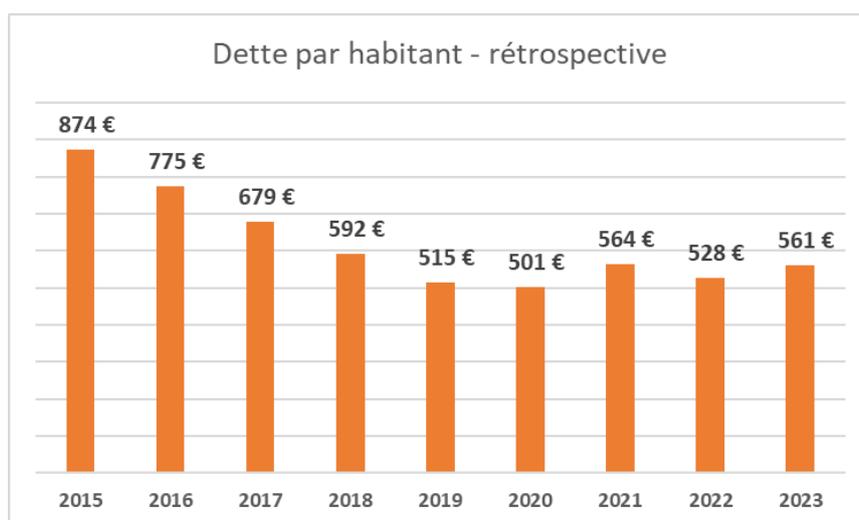
La dette de la Commune reste stable et saine. Elle se place en termes de ratios bien en deçà de la strate quant à l'endettement par habitant :

- 561 € de dette / habitant en 2023 qui est projetée à 616 € sur 2024 ;
- <130 € d'annuité de dette / habitant en 2023.

Communes - Encours de dette par habitant en 2023 (en €/hab.)

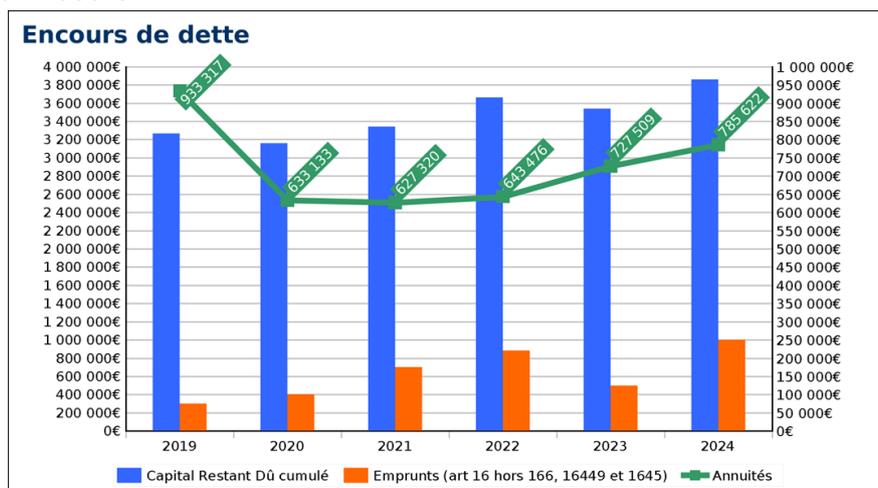


Département de la Seine-Maritime – MRN – Communes de strate 5000 à 9999 habitants sur données consolidées de 2023 – Observatoire des données publiques.



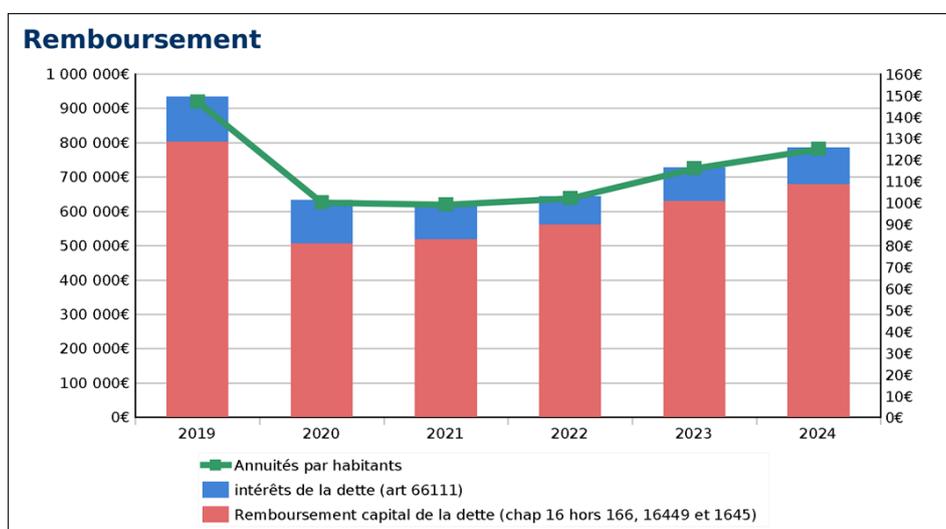
Les emprunts récemment souscrits restent mesurés. Le taux moyen pour l'ensemble de l'encours de dette est de 2.76% et une durée de vie résiduelle de 10 ans et 09 mois.

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre s'élève à 3 847 589 €.



L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuités	933 317	633 133	627 320	643 476	727 509	785 622
Evolution n-1 (en %)	37,13 %	-32,16 %	-0,92 %	2,58 %	13,06 %	7,99 %
Capital en euro	802 087	506 245	518 589	560 643	629 994	678 213
Intérêts en euro	131 230	126 888	108 732	82 833	97 514	107 409

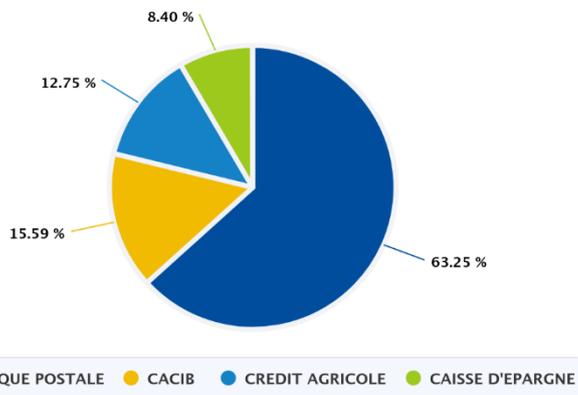


	2019	2020	2021	2022	2023	Prev 2024
encours au 31/12/N dette totale	3 265 745 €	3 159 940 €	3 340 912 €	3 661 067 €	3 539 405 €	3 847 859 €

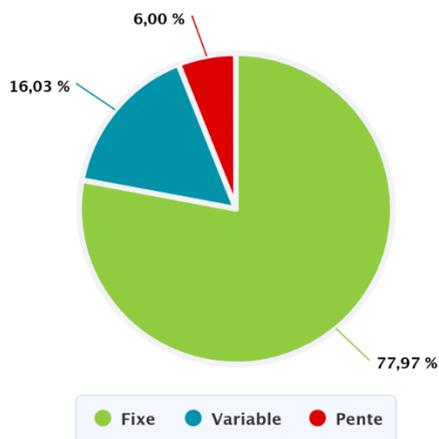
Annuité de la dette	933 317 €	633 133 €	627 321 €	643 476 €	727 508 €	785 622 €
----------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

Capacité de désendettement	3,69	4,01	3,56	4,49	4,36	4,22
-----------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Dette par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE POSTALE	2 433 953 €	63,25%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	600 000 €	15,59%
CREDIT AGRICOLE	490 769 €	12,75%
CAISSE D'EPARGNE	323 136 €	8,40%
Ensemble des prêteurs	3 847 859 €	100,00%



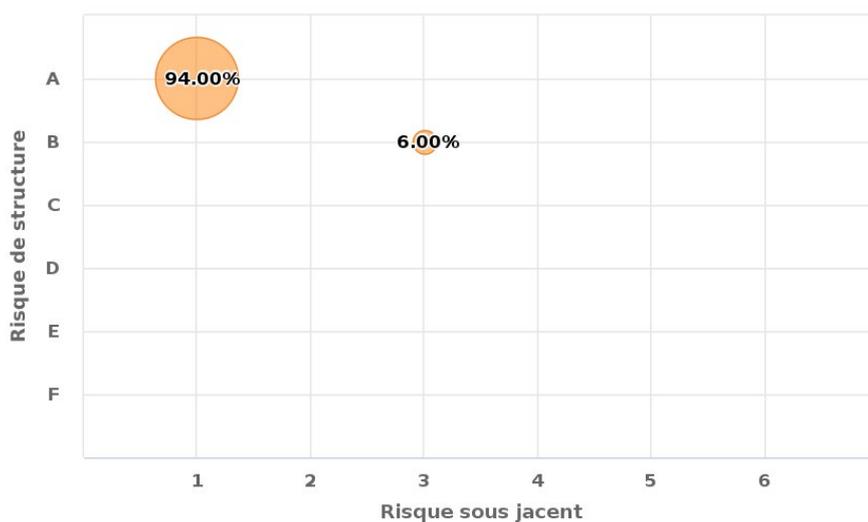
Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	3 000 150 €	77,97%	2,23%
Variable	616 940 €	16,03%	4,22%
Pente	230 769 €	6,00%	5,80%
Ensemble des risques	3 847 859 €	100,00%	2,76%



La dette selon la charte de bonne conduite de Gissler :

Pour mémoire, la charte de bonne conduite Gissler permet de classer les prêts en fonction des risques supportés par les collectivités.

La Commune détient un emprunt souscrit en 2004 et classé B3 (emprunt Pente) de 4,5M€ qui va s'éteindre en 2025 et qui représente au 31/12/2024, 6% de l'encours de dette.



D. LES EPARGNES ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

LES EPARGNES

Pour mémoire les soldes intermédiaires de gestion sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

La part des cessions d'immobilisations est retirée de l'analyse tant au niveau des recettes mais également de l'analyse de la dette. Cette opération exceptionnelle liée au financement de l'opération « résidence seniors » par un rachat de terrains puis une cession avec la souscription d'un prêt relai.

L'opération « résidence seniors » engagée sur la précédente mandature a généré les opérations suivantes :

- *Achat des terrains à l'EPF Normandie pour 1 666 809,80 €*
- *Financement par un prêt relai de 2 M€ réajusté à 1 687 000 €*
- *Cession des terrains pour 2 071 700 € avec une plus-value de 404 950, 20 €.*

L'ensemble des opérations ont été retraitées au travers des opérations d'ordre entre sections et ne sont, par leur caractère exceptionnel, pas pris en compte dans l'analyse financière.

De plus, dans le cadre de l'étude des équilibres financiers de couverture de la dette ; cette dernière sera pour 2024 impactée par le capital de dette remboursé à savoir capital de dette courant et prêt relais.

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel.

La CAF brute (épargne brute) permet à la commune de rembourser en priorité la dette en capital puis de financer l'investissement.

Quant à la CAF nette (épargne nette), elle représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement de la dette en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Les épargnes restent sur l'ensemble de la mandature constante malgré les crises successives depuis 2020.

La priorité reste la capacité de la commune à garder un bon niveau d'auto-financement permettant de financer le plan pluriannuel d'investissement sans nouveaux recours à l'emprunt.

EPARGNE 2019 - 2024

	2019	2020	2021	2022	2023	Prev 2024
Produits des services et du domaine	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	702 343 €	616 818 €
Impôts et taxes	232 779 €	242 436 €	241 763 €	178 147 €	235 402 €	234 395 €
Fiscalité locale	3 678 175 €	3 595 149 €	3 612 403 €	3 972 854 €	4 297 113 €	4 371 466 €
Dotations et participations	917 803 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 472 771 €	1 420 672 €
Autres produits de gestion courante	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €	260 686 €
Atténuations de charges	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €	123 498 €
Total RRF hors cessions	5 446 173 €	5 344 864 €	5 668 080 €	5 890 029 €	6 896 833 €	7 027 535 €

Charges à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 615 €
Charges de personnels	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 912 €
Autres charges de gestion courante	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	416 504 €
Atténuations de produits	95 124 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 172 €	61 014 €
Total DRF hors charges financières	4 430 705 €	4 430 887 €	4 619 597 €	4 990 982 €	5 987 051 €	6 009 045 €
<i>RH/dépenses de fonctionnement</i>	59,89 %	61,79 %	61,71 %	64,97 %	59,63 %	63,59 %

Epargne de gestion (hors cession)	1 015 469 €	913 977 €	1 048 482 €	899 047 €	909 782 €	1 018 490 €
Charges financières 66111	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	107 409 €
Epargne brute	884 239 €	787 089 €	939 751 €	816 214 €	812 267 €	911 082 €
taux d'épargne brute	16,2%	14,7%	16,6%	13,9%	11,8%	13,0%
remboursement capital de la dette	802 087 €	506 245 €	518 589 €	560 643 €	629 994 €	678 213 €
Epargne nette	82 152 €	280 844 €	421 162 €	255 571 €	182 273 €	232 869 €

Conformément aux engagements pris une vigilance est portée sur l'épargne brute qui assure à la commune sa capacité de couvrir sa dette mais également de pourvoir à de nouveaux investissements.

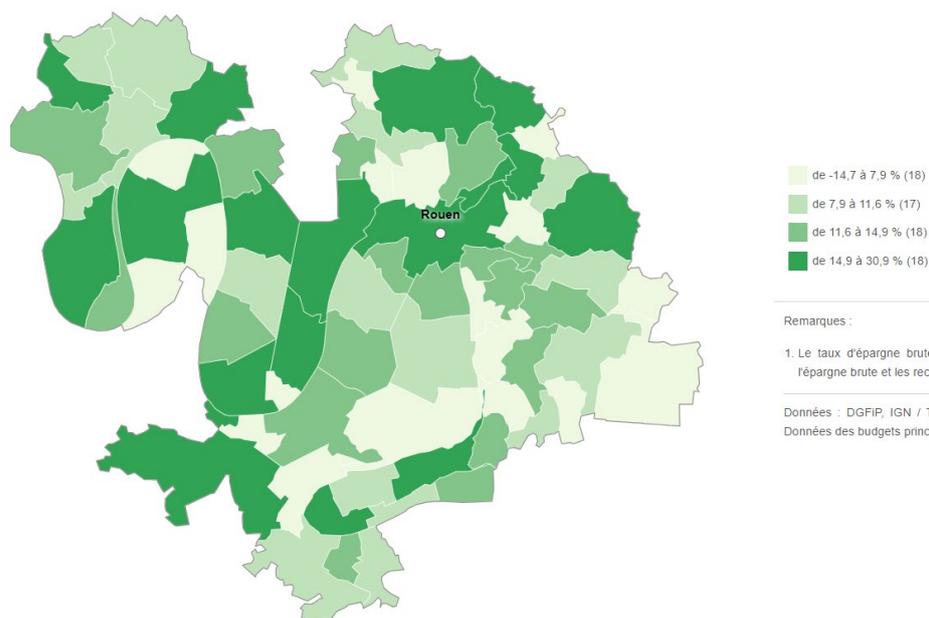
En 2021, l'objectif était le maintien d'un taux d'épargne brute supérieur à 15% ; malgré un contexte de crise inflationniste, les efforts réalisés ont permis de garder un **taux d'épargne brute à 13% en 2024**.

Avec une gestion parfois arguée de trop prudentielle, la commune a entendu dans le cadre de sa trajectoire financière conserver des épargnes qualitatives et entreprendre un travail novateur sur la qualité comptable. En effet, au-delà d'un aspect cosmétique, ces travaux et données contribuent à répondre à un enjeu majeur de négociation des différents financements dont les emprunts.

La stabilité financière de la commune traduit par les différents indicateurs financiers ne doit pas pour autant masquer la vigilance nécessaire dans le cadre des exécutions budgétaires successives.

Communes - Taux d'épargne brute en 2023 (en %)

Métropole Rouen Normandie



Remarques :

1. Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement.

Données : DGFIP, IGN / Traitements : OFGL / Champ : Données des budgets principaux

Strate 5000 à 9999 habitants MRN	Taux d'épargne brute
GRAND COURONNE	12,10%
PETIT COURONNE	12,10%
SAINT AUBIN LES ELBEUF	16,20%
BIHOREL	15,10%
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	11,00%
MALAUNAY	10,03%
DARNETAL	7,50%
BONSECOURS	14,70%
LE MESNIL ESNARD	13,00%
FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	11,80%

Département de la Seine-Maritime – MRN – Communes de strate 5000 à 9999 habitants sur données consolidées de 2023 – Observatoire des données publiques.

LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule en divisant l'encours de la dette par le montant de l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimée en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales et permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

On considère sur une durée moyenne d'emprunt de 15 ans que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans.

EPARGNE 2019 - 2024

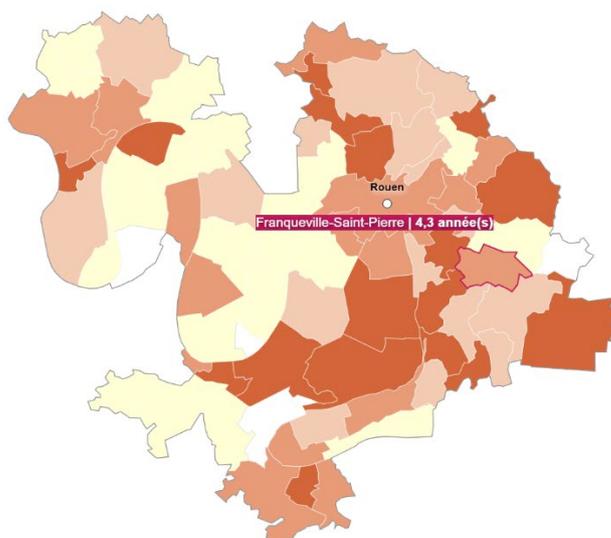
	2019	2020	2021	2022	2023	Prev 2024
Epargne de gestion (hors cession)	1 015 469 €	913 977 €	1 048 482 €	899 047 €	909 782 €	1 018 490 €
Charges financières 66111	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	107 409 €
Epargne brute	884 239 €	787 089 €	939 751 €	816 214 €	812 267 €	911 082 €
taux d'épargne brute	16,2%	14,7%	16,6%	13,9%	11,8%	13,0%
remboursement capital de la dette	802 087 €	506 245 €	518 589 €	560 643 €	629 994 €	678 213 €
Epargne nette	82 152 €	280 844 €	421 162 €	255 571 €	182 273 €	232 869 €
encours au 31/12/N dette totale	3 265 745 €	3 159 940 €	3 340 912 €	3 661 067 €	3 539 405 €	3 847 859 €
Annuité de la dette	933 317 €	633 133 €	627 321 €	643 476 €	727 508 €	785 622 €
Capacité de désendettement	3,69	4,01	3,56	4,49	4,36	4,22

La capacité de désendettement en années de la commune de Franqueville-Saint-Pierre connaît logiquement de 2022 à 2024 une dégradation largement due au contexte de crises successives (COVID, Guerre en Ukraine, Inflation).

Entre 2020 et 2024, la capacité de désendettement est restée inférieure à 5 années.

Communes - Capacité de désendettement en 2023 (en année(s))

Métropole Rouen Normandie



Remarques :

1. La capacité de désendettement correspond au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et l'épargne brute.

Données : DGFiP, IGN / Traitements : OFGL /
 Champ : Données des budgets principaux

Strate 5000 à 9999 habitants MRN	Capacité de désendettement en années
GRAND COURONNE	5,8
PETIT COURONNE	1,4
SAINT AUBIN LES ELBEUF	3,4
BIHOREL	1,7
NOTRE DAME DE BONDEVILLE	5,3
MALAUNAY	4,3
DARNETAL	5
BONSECOURS	4,7
LE MESNIL ESNARD	10
FRANQUEVILLE SAINT PIERRE	4,3

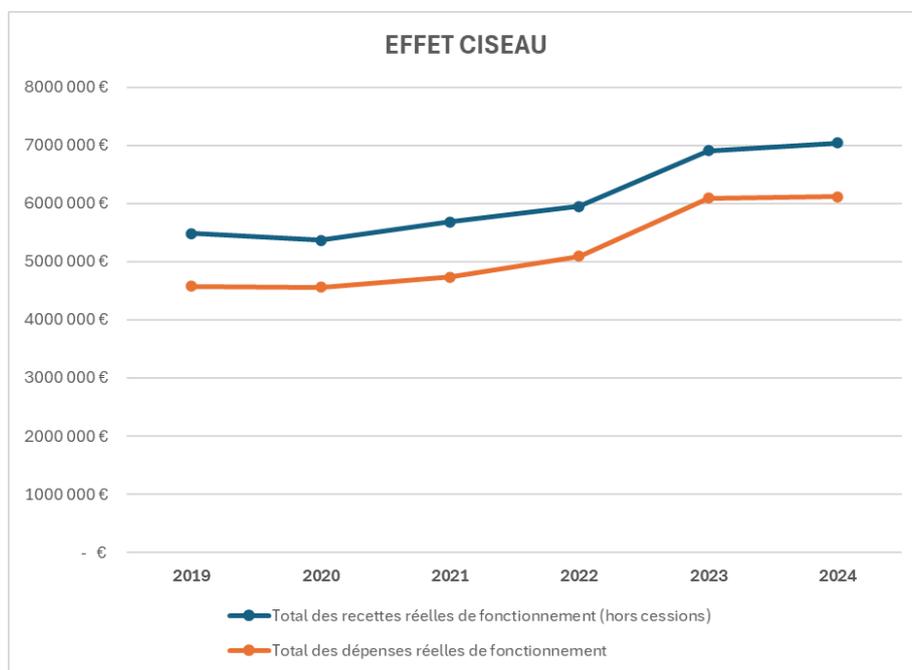
Département de la Seine-Maritime – MRN – Communes de strate 5000 à 9999 habitants sur données consolidées de 2023 – Observatoire des données publiques.



E. LES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

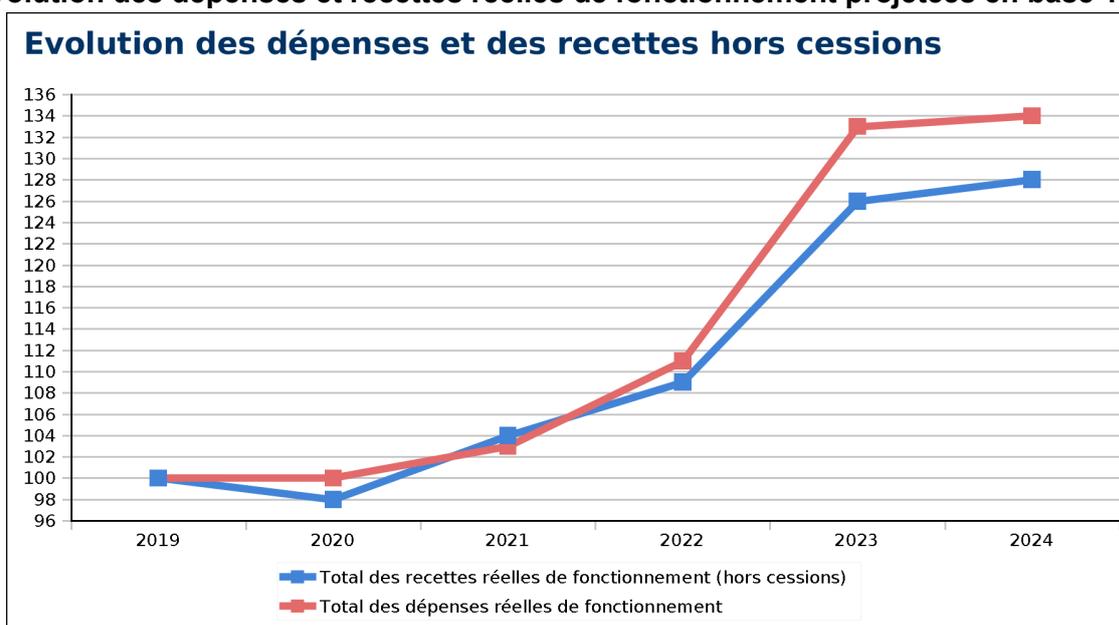
La section de Fonctionnement est projetée sur 2024 à + 2,82% de recettes et + 1,61% de dépenses.

Il convient de préciser que les données présentées pour l'année 2024 découlent du compte financier unique provisoire.



Ce graphique illustre l'effet de ciseau, il met en évidence la faible dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles ne sont pas comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement projetées en base 100 :



L'évolution des recettes est par nature beaucoup moins dynamique ce qui explique ce creusement ; de plus, un décroché net intervient dès 2019 induit par la baisse de fiscalité près de 240 K€ dès 2019 (- 4 points votée en 2019) couplée dès 2021-2022 à la crise sanitaire et inflationniste. L'augmentation de la fiscalité intervenue en 2022 ne résorbe que partiellement la tendance.

Pour mémoire, les exercices 2022 et 2023 ont été marqués par l'impossibilité de procéder aux rattachements de charges et de produits sur 2022 du fait de changement d'outil de gestion financière. De fait, les exercices 2022 et 2023 connaissent un déport des charges et produits pour partie. Lors de l'affectation du résultat 2022 afin de compenser l'impact des charges 2022 y compris le poids des coûts liés à l'électricité subit sur 2023, le Conseil Municipal avait porté à 200 K€ l'excédent de fonctionnement reporté.

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement hors cession marquent une évolution de 2,82% en 2024 hors cessions d'immobilisations. Ce résultat doit être retraité afin de prendre en compte l'impact des reprises de provisions et du versement de l'indemnité de sinistre par protocole transactionnel (sinistre galaxie des loisirs); les recettes pondérées connaissent ainsi en 2024, une évolution de + 1,06%.

Vue d'ensemble :



RETROSPECTIVE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
70 Produits des services	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	702 343 €	616 818 €	-12,18 % - 85 525 €
73 Impôts et taxes sauf fiscalité	232 779 €	242 436 €	241 763 €	178 147 €	235 402 €	234 395 €	-0,43 % - 1 007 €
731 Fiscalité locale	3 678 175 €	3 595 149 €	3 612 403 €	3 972 854 €	4 297 113 €	4 371 466 €	1,73 % 74 353 €
74 Dotations et participations	917 802 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 472 770 €	1 420 672 €	-3,54 % - 52 098 €
75 Autres produits de gestion courante	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €	260 686 €	885,92 % 234 245 €
76 Produits financiers	- €	- €	- €	- €	9 629 €	7 144 €	-25,81 % - 2 485 €
013 Autres recettes	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €	123 498 €	-24,12 % - 39 265 €
77 Produits exceptionnels	34 136 €	20 599 €	19 210 €	61 112 €	180 €	- €	-100,00 % - 180 €
78 Reprise sur provisions					958 €	67 841 €	6981,52 % 66 883 €
Total RRF hors cessions hors prod except	5 480 309 €	5 365 463 €	5 687 290 €	5 951 140 €	6 907 599 €	7 102 520 €	2,82 %
<i>Evol N-1</i>	-5,52 %	-2,10 %	6,00 %	4,64 %	16,07 %	2,82 %	

775 Produits des cessions d'immobilisations

10 000 € 517 450 € 2 071 760 €

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Total Recettes fonctionnement	5 480 309 €	5 365 463 €	5 687 290 €	5 961 140 €	7 425 049 €	9 174 280 €	23,56 %
<i>Evolution de CA/CA</i>	-13,36 %	-2,10 %	6,00 %	4,82 %	24,56 %	23,56 %	

Sur les autres produits de gestion courante (chapitre 75), un résultat doit être considéré comme exceptionnel (201 k€) relatif au protocole transactionnel « sinistre galaxie des loisirs ».

Vue détaillée :

	Rétrospective						2024/2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Atténuation de charges (chap 013)	149 624 €	129 238 €	198 586 €	75 472 €	162 763 €	123 498 €	-24,12 %	- 39 265 €
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	430 445 €	284 864 €	393 568 €	290 618 €	702 343 €	616 818 €	-12,18 %	- 85 525 €
Dotations de solidarité communautaire (art 73212)	65 479 €	65 479 €	65 651 €	114 593 €	65 651 €	65 651 €	0,00 %	- €
FNGIR (art 73221)	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	0,00 %	- €
FPIC (art 732221)	103 746 €	113 403 €	112 558 €	- €	106 197 €	105 190 €	-0,95 %	- 1 007 €
Impôts et taxes (sauf 731)	232 779 €	242 436 €	241 763 €	178 147 €	235 402 €	234 395 €	-0,43 %	- 1 007 €
Impôts directs locaux (art 73111)	3 237 641 €	3 241 590 €	3 103 355 €	3 534 171 €	3 773 003 €	3 981 404 €	5,52 %	208 402 €
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	296 434 €	202 656 €	340 707 €	302 603 €	255 225 €	196 746 €	-22,91 %	- 58 479 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	95 495 €	117 472 €	118 886 €	134 621 €	173 753 €	135 260 €	-22,15 %	- 38 493 €
Droits de Place (art 73154)	1 661 €	1 141 €	1 783 €	1 458 €	6 053 €	8 113 €	34,03 %	2 060 €
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	46 944 €	32 291 €	47 672 €	- €	89 080 €	49 943 €	-43,93 %	- 39 137 €
Autres taxes (Autres articles chap 73)	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Fiscalité locale (731)	3 678 175 €	3 595 149 €	3 612 403 €	3 972 854 €	4 297 113 €	4 371 466 €	1,73 %	74 353 €
Dotations forfaitaire des communes (art 74111)	392 515 €	372 746 €	353 896 €	306 789 €	331 145 €	325 105 €	-1,82 %	- 6 040 €
Dotation de solidarité rurale (art 741121)	83 142 €	82 395 €	80 062 €	82 968 €	98 102 €	111 492 €	13,65 %	13 390 €
Dotation nationale de péréquation - DNP (art 741127)	14 609 €	13 148 €	11 833 €	10 650 €	9 585 €	11 502 €	20,00 %	1 917 €
FCTVA (art 744)	624 €	6 521 €	8 613 €	2 170 €	4 651 €	4 919 €	5,77 %	268 €
Participations (art 747)	275 587 €	325 290 €	298 503 €	356 195 €	624 196 €	524 849 €	-15,92 %	- 99 347 €
Compensations TFB Locaux industriels	- €	- €	261 664 €	270 695 €	292 627 €	313 280 €	7,06 %	20 653 €
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	121 082 €	258 565 €	171 832 €	321 398 €	83 959 €	103 165 €	22,88 %	19 206 €
D.C.R.T.P (art 748312)	30 244 €	28 506 €	28 506 €	21 381 €	28 506 €	26 360 €	-7,53 %	- 2 146 €
Autres dotations (autres articles chap 74)	- €	0 €	- €	0 €	- €	- €		- €
Dotations	917 803 €	1 087 171 €	1 214 908 €	1 372 246 €	1 472 771 €	1 420 672 €	-3,54 %	- 52 098 €
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	37 348 €	6 006 €	6 853 €	691 €	26 441 €	260 686 €	885,91 %	234 245 €
Total des recettes de gestion des services	2 208 532 €	2 103 274 €	2 564 725 €	2 355 858 €	3 123 830 €	3 046 131 €	-2,49 %	- 77 699 €
Produits financiers (chap 76)	- €	- €	- €	- €	9 629 €	7 144 €	-25,81 %	- 2 485 €
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	- €	- €	- €	10 000 €	- €	- €		- €
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	34 136 €	20 599 €	19 210 €	61 112 €	180 €	- €		- 180 €
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	- €	- €	- €	- €	958 €	- €	-100,00 %	- 958 €
Produits induits des investissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Total des recettes réelles de fonctionnement	5 480 309 €	5 365 464 €	5 687 290 €	5 961 141 €	6 907 599 €	7 102 520 €	2,82 %	194 921 €

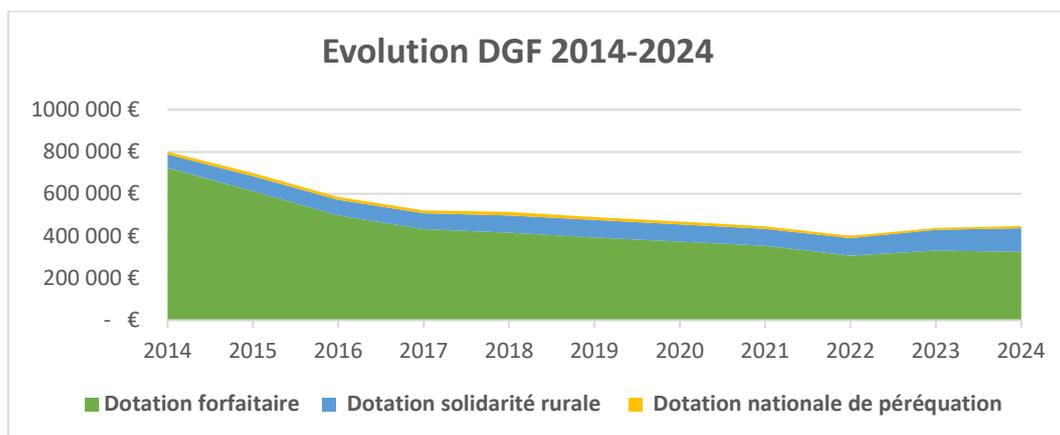
Evolution des principales dotations et participations (Chapitre 74)

▪ **La DGF (dotation globale de fonctionnement)**

LA DGF connaît depuis 2014 un écrêtement constant qui se cumule à 2024 à -352 k€.

Les années 2023 et 2024 sont exceptionnelles en ce qu'en application de dispositifs gouvernementaux en soutien aux collectivités dans le contexte d'une crise inflationniste majeure, la DGF a été maintenue à un niveau identique ou quasi identique.

La tendance sur les années à venir sera à une reprise de l'écrêtement avec un jeu de vase communicant entre la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale pour la commune.



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023
Dotation forfaitaire	722 987 €	613 343 €	497 400 €	432 092 €	415 400 €	392 515 €	372 746 €	353 896 €	306 789 €	331 145 €	325 105 €	-1,82 %
Dotation solidarité rurale	64 858 €	70 787 €	73 741 €	75 710 €	82 820 €	83 142 €	82 395 €	80 062 €	82 968 €	98 102 €	111 492 €	13,65 %
Dotation nationale de péréquation	12 307 €	14 768 €	15 030 €	13 527 €	16 232 €	14 609 €	13 148 €	11 833 €	10 650 €	9 585 €	11 502 €	20,00 %
Total DGF	800 152 €	698 898 €	586 171 €	521 329 €	514 452 €	490 266 €	468 289 €	445 791 €	400 407 €	438 832 €	448 099 €	2,11 %
		- 101 254 €	- 112 727 €	- 64 842 €	- 6 877 €	- 24 186 €	- 21 977 €	- 22 498 €	- 45 384 €	- 38 425 €	- 9 267 €	
							- 331 863 €	- 354 361 €	- 399 745 €	- 361 320 €	- 352 053 €	

▪ **Les compensations et les participations (versements subventions CAF, Département, Métropole...)**

Les dotations de compensation ont une évolution 2020/2024 de + 22%.

Elles sont prévues pour 2024 à 1,4 M€ soit une évolution de -3,54 % par rapport à 2023 ; il faut prendre en compte dans l'analyse, l'impact des rattachements de produits qui n'avaient pu être opérés en 2022 et qui avaient impactés le résultat 2023 à hauteur de 67k€ et notamment au titre des versements CAF sur l'Enfance Jeunesse.

Hors la DGF, pour les autres compensations dont la compensation de la fiscalité sur les locaux industriels (baisse des impôts de productions), l'évolution moyenne est de 4,37 % depuis sa mise en place et de 7% sur 2024.

Evolution des contributions directes et de la fiscalité transférée (Chapitres 73 et 731)

La fiscalité directe locale connaît une évolution de 1,73 % en 2024 avec une hausse des impôts directs locaux de 5,52 %.

Les droits de mutations quant à eux connaissent sur la même période un recul net de -22,91% sur 2024 soit un recul cumulé depuis 2022 de -35,56 %, les ménagers souvent primo

accédants ayant été très fortement impactés par la hausse des taux rendant difficile l'accès aux crédits.

La taxe sur la consommation finale d'électricité marque également un recul depuis 2022 de -3,43%.

Enfin, la fiscalité indirecte connaît quant à elle un recul estimé à -0,43% en 2024.

Evolution des autres contributions directes (hors fiscalité directe) et des produits exceptionnels (Chapitres 013 et 70)

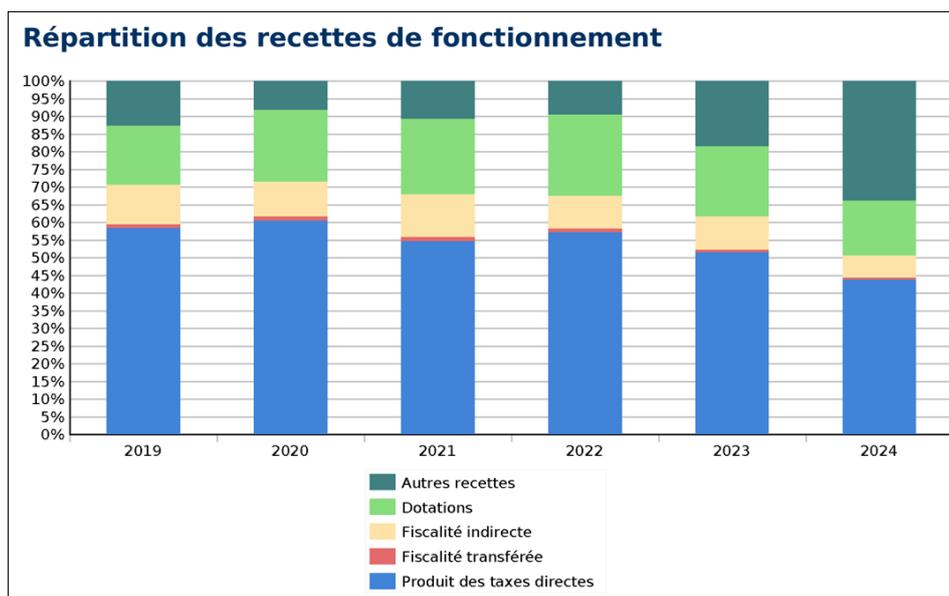
▪ Les atténuations de charge

Les atténuations de charge comprennent notamment les remboursements au titre de l'assurance statutaire de la collectivité.

Elles sont par nature assez aléatoires en termes de prévisions ; elles connaissent en 2024, un recul de -24,12% et sont projetées sur la prospective à -19%.

▪ Les produits de services

Les produits de services (restauration scolaire, crèche, périsco et extrascolaire, transport scolaire, spectacles...) connaissent une évolution 2024 de – 12,18% ce qui s'explique par la résultante résiduelle de l'absence de rattachements sur 2022 ayant impacté 2023 (soit 200 k€).



2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont envisagées à 1,61% en 2024.

Vue d'ensemble :

		RETROSPECTIVE							
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023	
011	Chg à caractère général	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 630 €	-8,24 %	- 153 570 €
012	Chg de personnel	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 912 €	7,03 %	251 132 €
014	Atténuation de produits	95 124 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 172 €	61 014 €	-11,79 %	- 8 158 €
65	Autres charges de gestion courante	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	416 504 €	-13,93 %	- 67 396 €
66	Chg financières - 6615 & ICNE	- 3 505 €	- 1 541 €	- 1 424 €	694 €	5 865 €	- 2 127 €	-136,27 %	- 7 992 €
68	Provision	- €	- €	- €	15 786 €	8 863 €	82 825 €	834,50 %	73 962 €
67	Charges exceptionnelles	15 779 €	- €	4 824 €	- €	1 000 €	1 149 €	14,90 %	149 €
Total DRF hors charges financières		4 442 978 €	4 429 347 €	4 622 997 €	5 007 462 €	6 002 780 €	6 090 907 €	1,47 %	
<i>Evolution de CA/CA</i>		4,61 %	-0,31 %	4,37 %	8,32 %	19,88 %	1,47 %		
% poids charges fin sur DRF		2,95 %	2,86 %	2,35 %	1,65 %	1,62 %	1,76 %		
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024/2023	
66	Charges financières - intérêts	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	107 409 €	10,15 %	9 895 €
Total Dépenses fonctionnement		4 574 208 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 295 €	6 100 294 €	6 198 316 €	1,61 %	
<i>RH/dépenses de fonctionnement</i>		58,01 %	60,09 %	60,25 %	63,70 %	58,52 %	61,64 %		
<i>Evolution RH de CA/CA</i>		3,33 %	3,18 %	4,13 %	13,74 %	10,09 %	7,03 %		
<i>Evolution 011 de CA/CA</i>		3,90 %	-5,88 %	11,07 %	4,31 %	47,84 %	-8,24 %		
<i>Evolution de CA/CA</i>		4,37 %	-0,39 %	3,85 %	7,58 %	19,84 %	1,61 %		

Vue détaillée :

	Rétrospective						2024/2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Charges à caractère général (chap 011)	1 156 309 €	1 088 372 €	1 208 851 €	1 260 926 €	1 864 200 €	1 710 630 €	- 8,24%	- 153 570 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	2 653 460 €	2 737 811 €	2 850 920 €	3 242 581 €	3 569 780 €	3 820 912 €	7,03%	251 132 €
Attribution de compensation (art 739211)	50 368 €	50 368 €	50 368 €	41 973 €	50 368 €	50 368 €	0,00%	- €
FNGIR (art 739221)	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
FPIC (art 7392221)	7 910 €	5 463 €	2 436 €	1 372 €	- €	- €		- €
Autres reversements (autres art 739)	36 846 €	49 419 €	23 784 €	20 068 €	18 804 €	10 646 €	- 43,38%	- 8 158 €
Atténuation de produit (chap 014)	95 124 €	105 250 €	76 588 €	63 413 €	69 172 €	61 014 €	- 11,79%	- 8 158 €
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	53 701 €	38 467 €	39 403 €	17 633 €	71 591 €	4 708 €	- 93,42%	- 66 883 €
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	357 759 €	350 119 €	343 529 €	311 600 €	231 438 €	233 333 €	0,82%	1 895 €
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art 6573641)	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	114 351 €	110 869 €	100 306 €	94 828 €	180 871 €	178 463 €	- 1,33%	- 2 408 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	525 811 €	499 455 €	483 238 €	424 061 €	483 900 €	416 504 €	- 13,93%	- 67 396 €
Total des dépenses de gestion courante	4 430 705 €	4 430 887 €	4 619 597 €	4 990 982 €	5 987 051 €	6 009 060 €	0,37%	22 009 €
Intérêts de la dette (art 66111)	131 230 €	126 888 €	108 732 €	82 833 €	97 514 €	107 409 €	10,15%	9 894 €
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 3 505 €	- 2 073 €	- 2 678 €	- 705 €	- 2 446 €	- 12 097 €	394,62%	- 9 651 €
Autres charges financières (autres art chap 66)	- €	532 €	1 254 €	- 0 €	8 311 €	9 970 €	19,96%	1 659 €
Charges spécifiques (art 67)	15 779 €	- €	4 824 €	1 399 €	1 000 €	1 149 €	14,90%	149 €
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	- €	- €	- €	15 786 €	8 863 €	82 825 €	834,50%	73 962 €
Dépenses diverses	- 0 €	- €	- €	- €	- 0 €	- €	- 100,00%	0 €
Charges induites des investissements	- €	- €	- €	- €	- €	- €		- €
Sous-total charges d'exploitation	143 504 €	125 347 €	112 131 €	99 313 €	113 243 €	189 256 €	67,12%	76 013 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 574 209 €	4 556 235 €	4 731 729 €	5 090 294 €	6 100 294 €	6 198 316 €	1,61%	98 021 €

Evolution des charges à caractère général (Chapitre 011)

Les charges à caractère général enregistrent une diminution importante en 2024 de -8,24% qu'il faut là encore pondérer avec les rattachements de charges non réalisés en 2022 et ayant pleinement impactés 2023 (183 k€). Sans revenir sur les impacts déjà présentés des crises COVID, Ukraine et inflationniste, les charges à caractère général ont connu une évolution moyennée la plus marquée depuis le début du mandat avec des réactualisation de prix de marchés pouvant aller jusqu'à + 18%.

Evolution des charges de personnel (Chapitre 012)

Le chapitre des dépenses de personnel représentant +61 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, il fait l'objet d'une attention particulière quant à l'évolution de ces dépenses.

La recherche d'une plus grande efficacité implique l'interrogation régulière de la pertinence des organisations et des processus de gestion.

Le pilotage de la masse salariale s'inscrit dans une logique de responsabilité collective qui s'appuie sur un dialogue de gestion avec les services afin d'anticiper les enjeux de la collectivité, ses projets et les évolutions prévisibles de l'emploi.

Le chapitre des charges de personnel est projeté à un atterrissage 2024 à +7,03%.

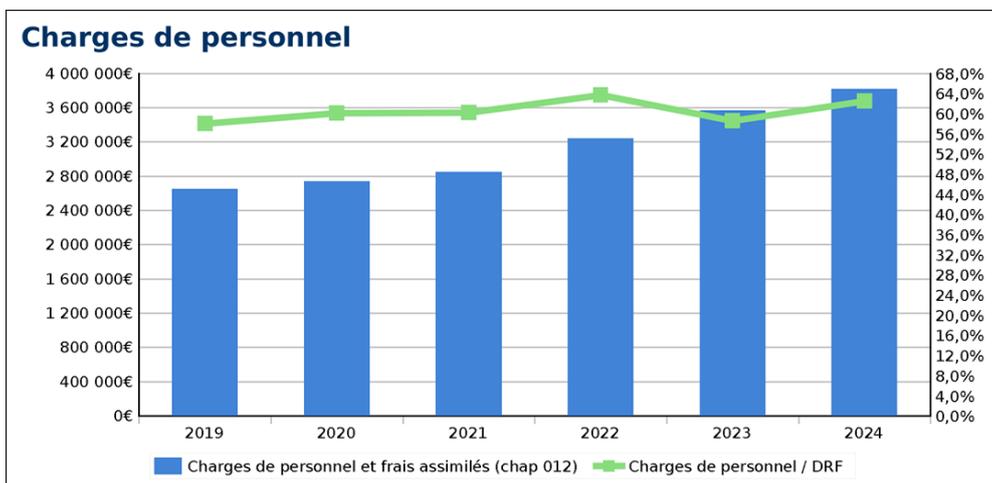
La progression de la masse salariale en 2024 reflète les mesures nationales prises en faveur du pouvoir d'achat des agents publics face à l'inflation.

- L'effet sur une année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice (+1,5% à partir du 1er juillet 2023)*
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 1er janvier 2024*
- L'effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023 et son impact sur la grille des catégories C*
- L'effet sur une année pleine des mesures spécifiques bas de grille de 2023*
- L'effet sur une année pleine de l'extension du remboursement des transports*
- La généralisation du Supplément Familial de Traitement*
- L'effet sur une année pleine du Forfait mobilité durable*
- L'augmentation du SMIC de +2% à compter du 1er novembre 2024*

De plus, le Budget 2024 a été impacté par deux élections (Européennes et Législatives) soit + 3000 € par tour de scrutin soit près de 10 000 €.

Par ailleurs, la collectivité a procédé aux mesures habituelles permettant de reconnaître et fidéliser ses agents :

- *Promotions internes et avancements de grade*
- *Augmentations d'IFSE (évolution en lien avec les fonctions et les suggestions)*



Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Ce taux permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement.

Structure des effectifs communaux en 2024 (au 31 décembre) :

Structure des effectifs et évolution	Rétrospective					Prospective
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ETP ouverts	71,61	78,62	101,46	100	100	98,2
ETP pourvus	57,12	68,11	86,73	87,67	85,06	86,49
Retraite projections				6	2	2

catégories		2024
	A	4
	B	15
	C	78
		97
sexe	Femmes	68
	Hommes	29
		97
statuts		
	Titulaires	59
	Non Titulaires	38
		97
filières		2024
	ADMINISTRATIVE	23
	TECHNIQUE	39
	ANIMATION	17
	POLICE	3
	MEDICO SOCIALE	15
		97
Evolution des postes au 1er janvier	2023	2024
	90	97

Evolution des charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les charges de gestion connaissent une évolution de -11,79% sur 2024 à pondérer par les rattachements de charges à hauteur de 30K€.

De plus, après concertation avec le SGC (Service de Gestion Comptable – ancienne trésorerie) les dépenses informatiques en Saas pointent sur le chapitre 65 et non plus sur le Chapitre 011. C'est ce volet qui a été impacté par les rattachements de charges non opéré en 2022 et impactant 2023.

▪ Les subventions

Après, une baisse des subventions versées notamment liée à l'arrêt de versement de subvention à l'association Cap Loisirs en fin 2022 par une reprise en régie.

Le résultat 2024 se stabilise avec une évolution à 0,82%.

▪ Les contributions obligatoires

Les contributions obligatoires sont en net recul depuis 2024 à -93,42% se concentrant essentiellement sur les participations suivantes : poste CNI Passeport et scolarité.

Evolution des atténuations de produits (Chapitre 14)

Les atténuations de produits sont principalement constituées des pénalités « Loi SRU », des attributions de compensation à la Métropole Rouen Normandie et du FPIC.

Ce chapitre a été moins impacté par les rattachements de charges soit à hauteur de 10K€ au titre des attributions de compensations.

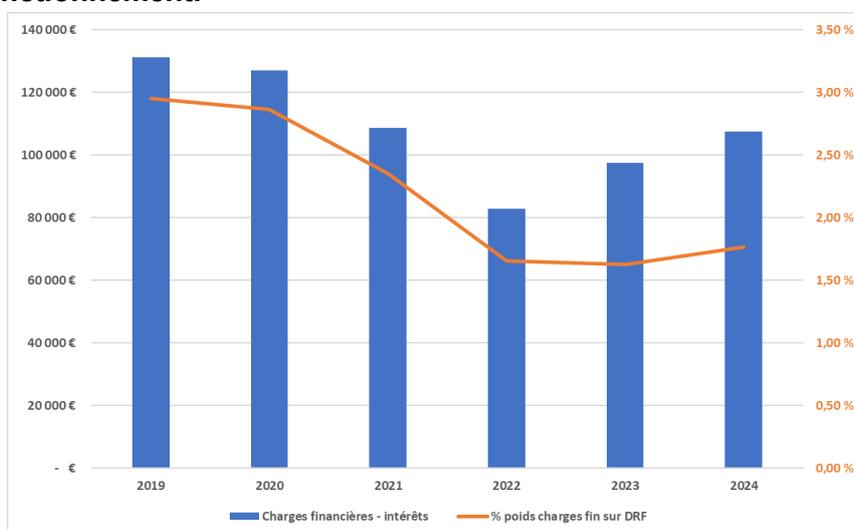
Soit une évolution pondérée de -11,79% ; évolution négative due à la moindre charge des pénalités de la loi SRU.

Les autres charges d'exploitation :

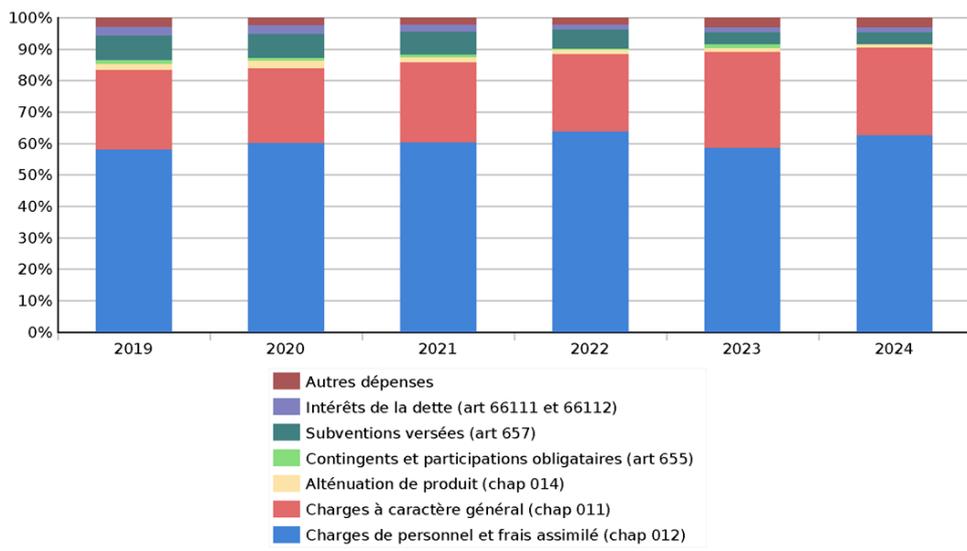
• Les charges financières

Les charges financières (intérêts de la charge de l'emprunt) sont projetées en 2024 à 107 k€ soit une augmentation de +10,15% par rapport à 2023.

La charge des intérêts de la dette reste à un niveau inférieur à % en 2024 des dépenses réelles de fonctionnement.



Répartition des dépenses de fonctionnement



F. LES RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les années 2020 et 2021 ont dégagées plus de financements que de dépenses liées au PPI ce qui a permis la résorption du déficit d'investissement et un excédent reporté à la section de + 182 K€. Le lissage de certains travaux en 2023 a conduit l'évolution de l'excédent reporté à +558 K€ en 2022.

L'année 2023 s'est traduit pas une exécution record à 91% par le décalage de certaines opérations et une convergence d'agendas opérationnels qui a généré un déficit d'investissement reporté au BP 2024 de +1 M€ et résorbé sur l'exécution 2024.

Après, une très forte mobilisation du PPI sur la première partie du mandat, 2024 est à nouveau une année de mise en route de nouveaux projets, notamment :

- **Réhabilitation et mise en sécurité du complexe D DOUILLET ;**
- **Réhabilitation des vestiaires du Stade R VION ;**
- **Déploiement du volet transition écologique – énergétique (implantation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux) et cadre de vie qui sera très largement accentué sur 2025-2026.**

Sur ces projets, les études sont en cours et les marchés sont en passe d'être lancés ou attribués ; leurs impacts sont intégrés au PPI dans la prospective 2025-2026.

De 2020 à 2024, le PPI aura permis de prendre en charge des opérations majeurs en termes d'équipements publics pour des questions initiales soit de sécurité ou d'opportunité pour une optimisation des bâtiments et un meilleur service aux Franquevillais : (pour les plus marquantes)

- **Réhabilitation du Gymnase Nicolas Fleury ;**
- **Réhabilitation de la toiture de l'Eglise Notre Dame ;**
- **Réhabilitation de l'Hôtel de Ville et intégration d'une Agence Postale ;**
- **Création d'un poste de Police Municipale ;**
- **Réhabilitation et extension de la structure Multi Accueil les 3 Pommes (fin de programme sur 2020-2021) ;**
- **Remplacement de matériels lourds (poids lourd, véhicule de police municipale...);**
- **Déploiement de la vidéo protection (fin de programme en 2025) ;**
- **Déploiement d'une stratégie de modernisation des matériels communaux ainsi que la sécurisation des réseaux informatiques.**

LE FINANCEMENT DU PPI

Le plan de financement du PPI se fait autour de 3 enveloppes majeures (l'autofinancement, l'emprunt et les subventions).

L'autofinancement projeté comprend l'autofinancement, les affectations de résultats ainsi que les reports de résultats de la section d'investissement si ces derniers sont excédentaires. Enfin, rentrent également dans l'autofinancement, les différentes opérations d'ordre à l'instar des amortissements.

Dans l'analyse financière n'ont pas été incluses sur 2024, le capital du prêt relai en dépense et recette afin de ne pas fausser l'analyse.

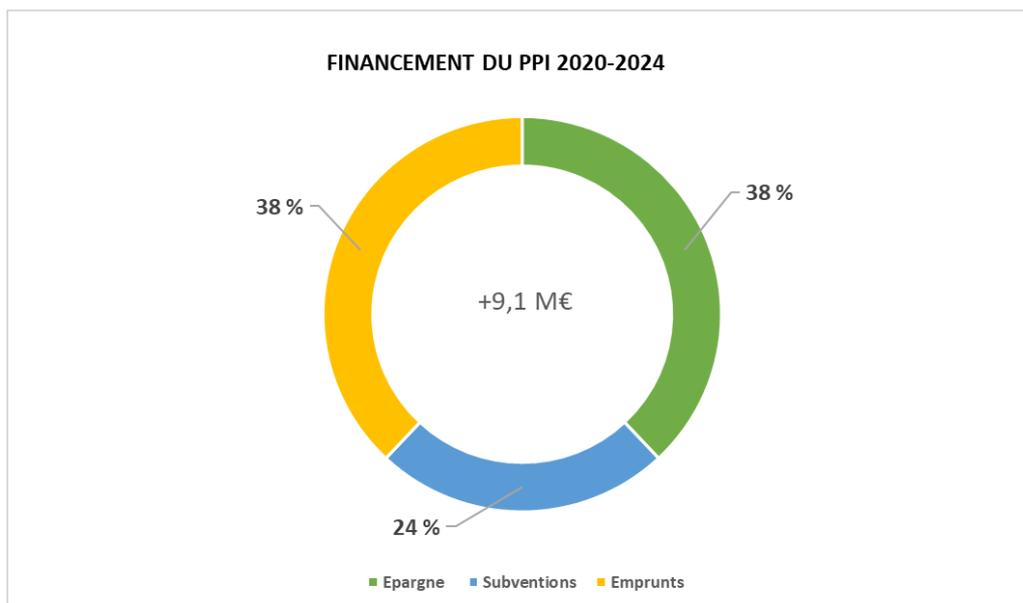
Cependant, la dépense d'acquisition des terrains et les produits de cession ont été inclus.

		RETROSPECTIVE					
		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses investissement (hors dette)		1 840 203 €	1 384 526 €	758 431 €	1 128 283 €	3 945 549 €	3 713 910 €
Capital dette		802 087 €	506 245 €	518 588 €	560 643 €	629 994 €	678 486 €
		2 642 290 €	1 890 771 €	1 277 019 €	1 688 926 €	4 575 543 €	4 392 396 €
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>						517 450 €	2 071 760 €
Recettes investissement		2 755 950 €	1 842 872 €	1 693 401 €	1 960 658 €	2 309 783 €	2 634 561 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 438 439 €	883 142 €	777 064 €	798 727 €	895 924 €	1 053 145 €
	10222 dont FCTVA	156 282 €	153 912 €	265 276 €	209 825 €	87 270 €	178 801 €
13	dont subventions d'investissement reçues	899 102 €	441 319 €	118 845 €	198 371 €	858 628 €	528 741 €
	Autres recettes	118 410 €	118 411 €	97 467 €	82 760 €	55 231 €	52 675 €
B	Emprunt nouveaux	300 000 €	400 000 €	700 025 €	880 800 €	500 000 €	1 000 000 €
C	Solde de la section d'investissement hors autofinancement	113 661 € -	47 899 €	416 382 €	271 732 € -	1 748 310 €	313 925 €

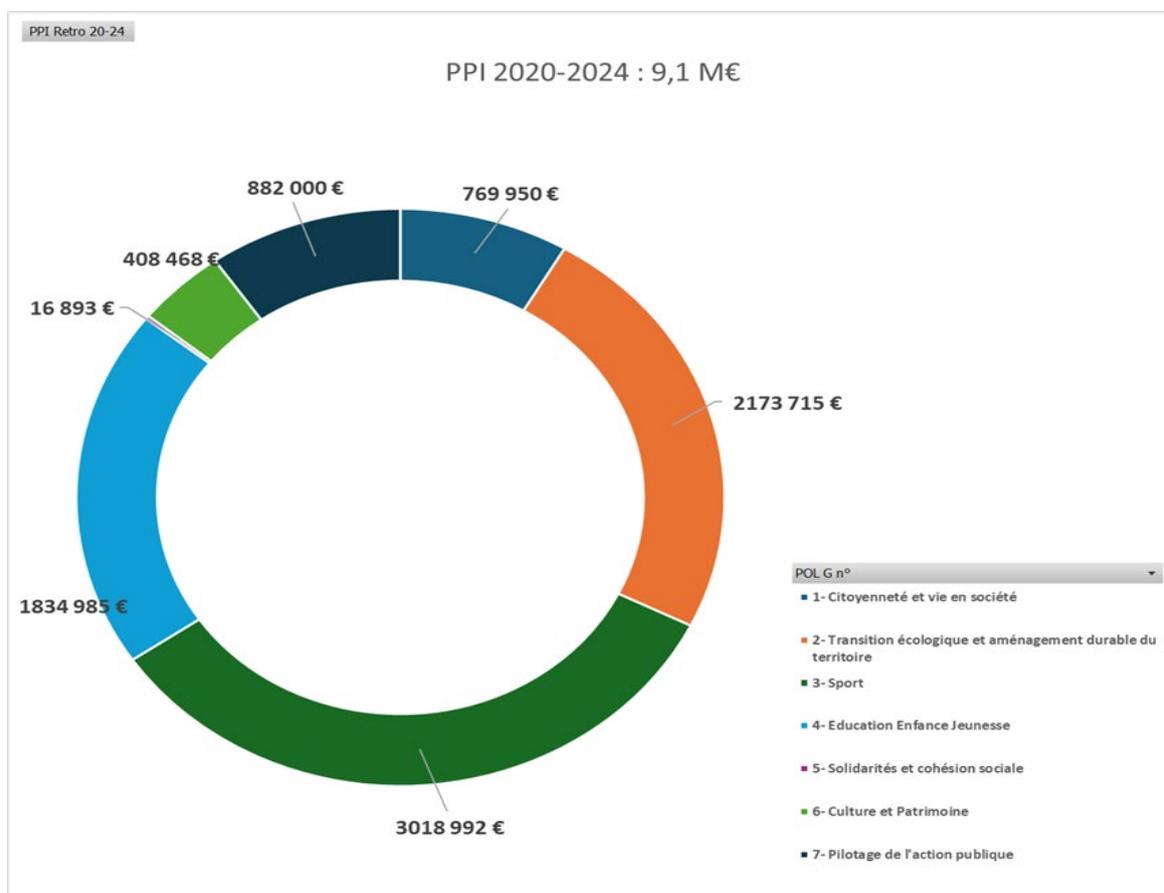
Afin de contenir le recours à un emprunt modéré soit 3,7 M€ (sur 2020 – 2024) en appui au financement de plus de 9 M€ de dépenses d'investissement (portées à +10 M€ avec l'opération résidence seniors), la stratégie financière s'est appuyée sur les subventions d'équipement (couvrant en moyenne les projets à moins de 40%) et sur un fort appel à l'autofinancement, soit la capacité de la commune à générer son épargne.

C'est pour cela, que dans ce cadre, la section de Fonctionnement est appelée à dégager de l'excédent au travers des dépenses contenues autant que possible au regard du contexte inflationniste des dernières années et des recettes optimisées.

Le financement se répartit comme suit :

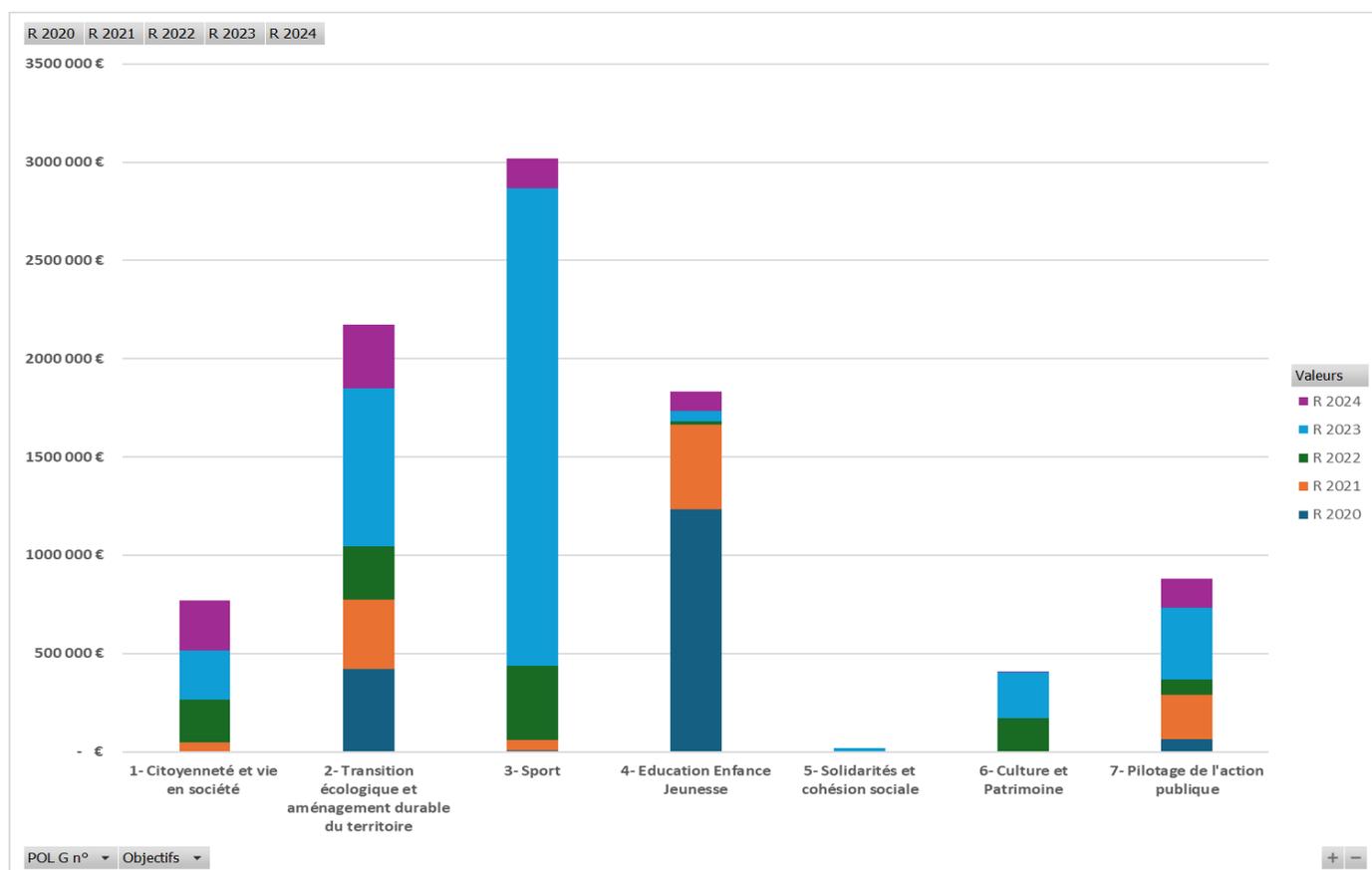


LA PLANIFICATION - PROGRAMMATION DU PPI AU TRAVERS DES POLITIQUES COMMUNALES



Le PPI financé de 2020 à 2024 est de plus de 9 M€ **hors les RAR 2024 et les crédits de paiements des AP/CP**. Ces éléments seront repris dans la prospective 2025/2026.

Étiquettes de lignes	R 2020	R 2021	R 2022	R 2023	R 2024
1- Citoyenneté et vie en société	2 000 €	45 834 €	216 392 €	251 396 €	254 328 €
1.2 - Assurer la sécurité et la tranquillité publique et prévenir la délinquance	2 000 €	10 260 €	216 392 €	246 860 €	254 328 €
1.3 Prévenir les risques et accompagner la population en cas de crise		35 574 €		4 536 €	
2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	421 128 €	353 802 €	271 036 €	804 303 €	323 446 €
2.1 - Accompagner le passage à une transition énergétique et écologique douce	390 863 €	283 832 €	- €	525 477 €	243 344 €
2.2 - Développer et favoriser les modes de déplacements doux		- €		24 468 €	6 708 €
2.3 - Assurer une haute qualité des espaces publics	30 265 €	69 970 €	271 036 €	254 357 €	73 394 €
2.4 - Assurer un aménagement urbain et un territoire raisonné, solidaire et de qualité		- €			
3- Sport	6 345 €	51 722 €	378 058 €	2 430 180 €	152 687 €
3.2 - Disposer d'infrastructures remises aux normes et modernisées pour renforcer l'attractivité auprès des clubs et usagers	6 345 €	51 722 €	378 058 €	2 430 180 €	152 687 €
4- Education Enfance Jeunesse	1 234 252 €	430 893 €	15 496 €	54 542 €	99 802 €
4.5 - Contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'apprentissage		25 244 €	- €	24 769 €	14 500 €
4.7 - Permettre l'accès à des conditions d'apprentissage optimales	1 234 252 €	405 650 €	15 496 €	29 773 €	85 302 €
5- Solidarités et cohésion sociale					16 893 €
5.4 - Réduire la fracture numérique		- €	- €	16 893 €	
6- Culture et Patrimoine		1 344 €	168 554 €	235 060 €	3 510 €
6.3 - Valoriser et entretenir le patrimoine communal		1 344 €	168 554 €	235 060 €	3 510 €
7- Pilotage de l'action publique	65 374 €	224 357 €	78 746 €	366 305 €	147 218 €
7.2 - Moderniser et sécuriser les outils et matériels pour améliorer la qualité d'accueil et de service	65 374 €	224 357 €	78 746 €	366 305 €	147 218 €
Total général	1 729 099 €	1 107 952 €	1 128 283 €	4 158 679 €	980 991 €



Étiquettes de lignes	R 2020	R 2021	R 2022	R 2023	R 2024
1- Citoyenneté et vie en société	2 000 €	45 834 €	216 392 €	251 396 €	254 328 €
1.2 - Assurer la sécurité et la tranquillité publique et prévenir la délinquance	2 000 €	10 260 €	216 392 €	246 860 €	254 328 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	2 000 €	- €	- €	- €	63 672 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	- €	- €	2 261 €	- €	3 240 €
Préserver la tranquillité des espaces publics	- €	10 260 €	94 903 €	83 269 €	187 416 €
Réhabilitation des bâtiments communaux	- €	- €	119 228 €	130 475 €	- €
Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	- €	- €	- €	33 117 €	- €
1.3 Prévenir les risques et accompagner la population en cas de crise	- €	35 574 €	- €	4 536 €	- €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	- €	35 574 €	- €	4 536 €	- €
2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	421 128 €	353 802 €	271 036 €	804 303 €	323 446 €
2.1 - Accompagner le passage à une transition énergétique et écologique	390 863 €	283 832 €	- €	525 477 €	243 344 €
Construction	151 194 €	2 666 €	- €	- €	- €
Développement durable et valorisation du patrimoine naturel	- €	- €	- €	- €	350 €
Entretien des bâtiments communaux	46 289 €	61 870 €	- €	120 579 €	24 317 €
Réhabilitation des bâtiments communaux	193 379 €	219 297 €	- €	404 898 €	159 206 €
Transition énergétique	- €	- €	- €	- €	59 472 €
2.2 - Développer et favoriser les modes de déplacements doux	- €	- €	- €	24 468 €	6 708 €
Aménagements et entretien des espaces publics communaux	- €	- €	- €	24 468 €	6 708 €
2.3 - Assurer une haute qualité des espaces publics	30 265 €	69 970 €	271 036 €	254 357 €	73 394 €
Aménagements et entretien des espaces publics communaux	29 785 €	13 198 €	12 058 €	48 967 €	54 804 €
Développement durable et valorisation du patrimoine naturel	- €	- €	3 108 €	47 700 €	- €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	- €	- €	241 283 €	156 911 €	15 062 €
Mise en sécurité des bâtiments et des espaces publics	- €	25 021 €	- €	780 €	- €
Mise en sécurité des espaces publics	- €	- €	11 059 €	- €	- €
Préserver la tranquillité des espaces publics	- €	4 758 €	- €	- €	- €
Réhabilitation des bâtiments communaux	480 €	3 149 €	- €	- €	- €
Renouvellement des aires de jeux et embellissement des espaces publics	- €	23 844 €	3 528 €	- €	3 528 €
2.4 - Assurer un aménagement urbain et un territoire raisonné, solidaire et de qualité	- €	- €	- €	- €	- €
3- Sport	6 345 €	51 722 €	378 058 €	2 430 180 €	152 687 €
3.2 - Disposer d'infrastructures remises aux normes et modernisées pour renforcer l'attractivité auprès des clubs et usagers	6 345 €	51 722 €	378 058 €	2 430 180 €	152 687 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	- €	- €	66 822 €	- €	- €
Réhabilitation des bâtiments communaux	6 345 €	51 722 €	311 236 €	2 430 180 €	152 687 €
4- Education Enfance Jeunesse	1 234 252 €	430 893 €	15 496 €	54 542 €	99 802 €
4.5 - Contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'apprentissage	- €	25 244 €	- €	24 769 €	14 500 €
Modernisation des matériels et des équipements scolaires	- €	25 244 €	- €	23 449 €	14 500 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	- €	- €	- €	1 320 €	- €
4.7 - Permettre l'accès à des conditions d'apprentissage optimales	1 234 252 €	405 650 €	15 496 €	29 773 €	85 302 €
Modernisation des matériels et des équipements scolaires	7 500 €	3 477 €	10 654 €	1 472 €	19 687 €
Réhabilitation des bâtiments communaux	1 216 033 €	365 738 €	3 826 €	- €	- €
Réhabilitation des équipements scolaires	- €	- €	- €	12 600 €	65 615 €
Sécurisation des sites scolaires et abords	10 719 €	36 435 €	1 017 €	15 701 €	- €
5- Solidarités et cohésion sociale	- €	- €	- €	16 893 €	- €
5.4 - Réduire la fracture numérique	- €	- €	- €	16 893 €	- €
Réhabilitation des bâtiments communaux	- €	- €	- €	16 893 €	- €
6- Culture et Patrimoine	- €	1 344 €	168 554 €	235 060 €	3 510 €
6.3 - Valoriser et entretenir le patrimoine communal	- €	1 344 €	168 554 €	235 060 €	3 510 €
Mise en sécurité des bâtiments communaux	- €	1 344 €	168 554 €	235 060 €	3 510 €
7- Pilotage de l'action publique	65 374 €	224 357 €	78 746 €	366 305 €	147 218 €
7.2 - Moderniser et sécuriser les outils et matériels pour améliorer la qualité d'accueil et de service	65 374 €	224 357 €	78 746 €	366 305 €	147 218 €
Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	17 582 €	124 787 €	51 784 €	88 535 €	26 552 €
Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	47 793 €	99 569 €	26 961 €	277 770 €	120 666 €
Total général	1 729 099 €	1 107 952 €	1 128 283 €	4 158 679 €	980 991 €

IV. PROSPECTIVE 2025 - 2026

La commune de Franqueville-Saint-Pierre a conservé une situation financière saine qui lui permet, malgré le contexte morose, incertaine et politiquement très complexe, la poursuite de la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics.

Aussi, malgré un environnement budgétaire national très tendu et des mesures envisagées par le gouvernement pour redresser les comptes publics, la municipalité maintient le cap sur ses ambitions pour le développement du territoire, la transition écologique et la qualité de vie des habitants.

La section de fonctionnement est néanmoins appelée à contribuer sur 2025 et 2026 de manière plus significative à l'autofinancement par deux mécanismes couplés : une diminution prévisionnelle des recettes et une contraction des dépenses notamment sur les charges à caractère général ainsi que sur les frais de personnel.

LES HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE

La finalité d'une prospective financière est de tracer une trajectoire réaliste à moyen terme en se fondant sur les hypothèses économiques et financières les plus vraisemblables à un moment donné, toutes choses égales par ailleurs.

Bien entendu, la prévision financière reste confrontée à des aléas, notamment :

- *L'évolution de la situation internationale et nationale, toujours incertaine ;*
- *Les évolutions du marché immobilier local dans un contexte de retournement au niveau national avec des conséquences incertaines sur le produit des droits de mutation perçu ;*
- *L'influence des autres paramètres externes, que ce soient les facteurs macroéconomiques ou les facteurs législatifs et réglementaires (ex : mesures nationales impactant la fonction publique, mesures intégrées chaque année en loi de finances, etc.) ;*
- *L'évolution des conditions de financement (progression des taux d'intérêt, accès au crédit).*

En conséquence, la prospective financière 2025 - 2026 réalisée a été construite autour d'hypothèses prudentes.

Ainsi, la stratégie budgétaire pour 2025 sera contrainte par la nécessité de :

- ***Financer les dépenses de fonctionnement contraintes ;***
- ***Limiter la progression des autres dépenses de fonctionnement tout en garantissant le financement des charges nouvelles ;***
- ***Préserver la capacité d'épargne ;***
- ***Soutenir l'investissement.***

Les objectifs de gestion visent à autofinancer au minimum à 40% des dépenses d'investissement et à conserver un endettement soutenable.

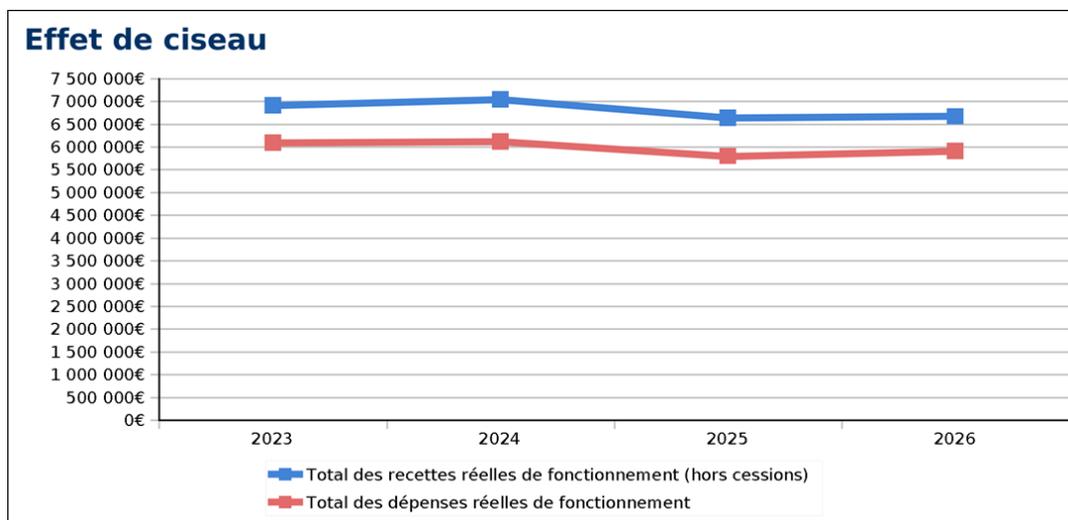
Les objectifs qui président à l'élaboration des orientations budgétaires 2025-2026 et de la stratégie attenante sont les mêmes que ceux initialement présentés dans le cadre des précédents ROB. En effet, la municipalité entend maintenir ses objectifs tout en faisant face à un contexte toujours contraint :

- Le maintien de la qualité de service rendu aux administrés ;
- La stabilité des taux d'imposition ;
- La maîtrise et la rationalisation des charges de fonctionnement ;
- La continuité du plan de sobriété communal amorcé en 2023 pour contenir des coûts liés à l'énergie et l'électricité ;
- La prise en compte des coûts des opérations sur la section d'investissement tout en respectant les engagements du mandat et en soutenant un PPI qui reste ambitieux.

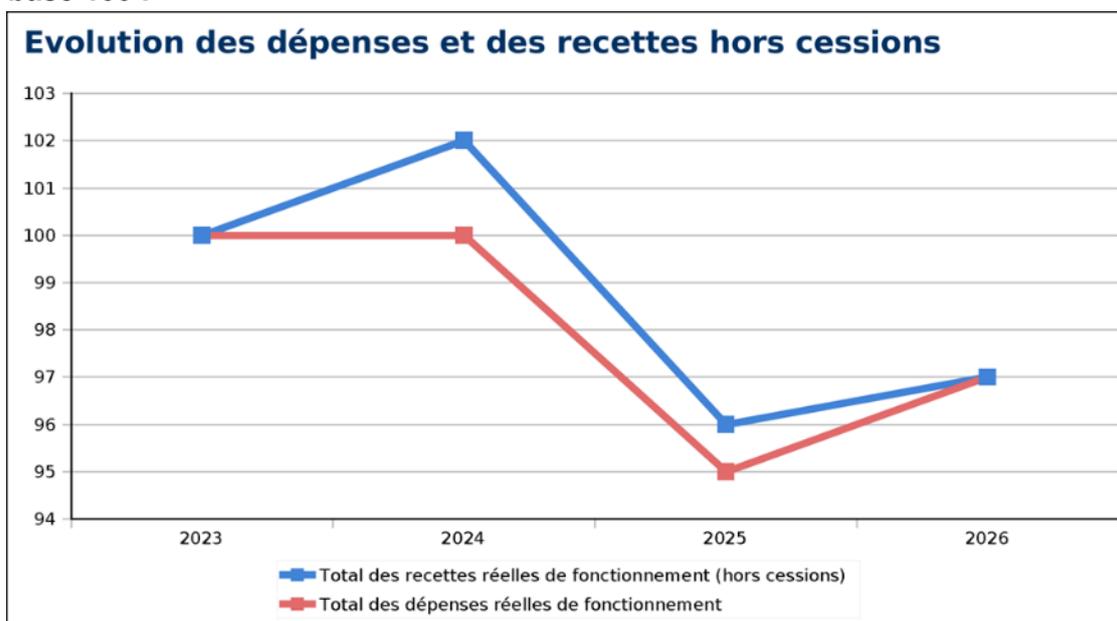
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement est projetée sur 2025 à -6.54% de recettes et -4.49% de dépenses.

Concernant les recettes, il faut pondérer en retraitant les reprises de provisions ainsi que le versement du protocole transactionnel, soit des recettes en diminution de -2,86% au lieu de -6.54%.



En base 100 :



1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La prospective intègre pleinement les mesures initiales prévues au premier projet de loi de finances 2025 ainsi que sur des arbitrages internes :

- les dotations et compensations ;
- les produits de services ;

Vue d'ensemble :



	RETROSPECTIVE		PROSPECTIVE		2025/2024	
	2023	2024	2025*	2026		
70 Produits des services	702 343 €	616 818 €	530 000 €	530 000 €	-14,08 %	86 818 €
73 Impôts et taxes sauf fiscalité	235 402 €	234 395 €	223 554 €	223 554 €	-4,63 %	10 841 €
731 Fiscalité locale	4 297 113 €	4 371 466 €	4 435 738 €	4 504 057 €	1,47 %	64 272 €
74 Dotations et participations	1 472 770 €	1 420 672 €	1 319 890 €	1 312 359 €	-7,09 %	100 782 €
75 Autres produits de gestion courante	26 441 €	260 686 €	24 000 €	16 400 €	-90,79 %	236 686 €
76 Produits financiers	9 629 €	7 144 €	5 043 €	3 369 €	-29,41 %	2 101 €
013 Autres recettes	162 763 €	123 498 €	100 000 €	80 000 €	-19,03 %	23 498 €
77 Produits exceptionnels	180 €	- €	- €	- €		
78 Reprise sur provisions	958 €	67 841 €	- €	- €		
Total RRF hors cessions hors prod except	6 907 599 €	7 102 520 €	6 638 225 €	6 669 739 €	-6,54 %	464 295 €
<i>Evol N-1</i>	16,07 %	2,82 %	-6,54 %	0,47 %		
<i>775 Produits des cessions d'immobilisations</i>	<i>517 450 €</i>	<i>2 071 760 €</i>				
Total Recettes fonctionnement	7 425 049 €	9 174 280 €	6 638 225 €	6 669 739 €	-27,64 %	2 536 055 €
<i>Evolution de CA/CA</i>	24,56 %	23,56 %	-27,64 %	0,47 %		

Vue détaillée :

	Rétrospective		Prospective		2025/2024	
	2023	2024	2025	2026		
Atténuation de charges (chap 013)	162 763 €	123 498 €	100 000 €	80 000 €	-19,03%	23 498 €
Prod. services, domaine, ventes diverses (chap 70)	702 343 €	616 818 €	530 000 €	530 000 €	-14,08%	86 818 €
Dotations de solidarité communautaire (art 73212)	65 651 €	65 651 €	60 000 €	60 000 €	-8,61%	5 651 €
FNGIR (art 73221)	63 554 €	63 554 €	63 554 €	63 554 €	0,00%	- €
FPIC (art 73221)	106 197 €	105 190 €	100 000 €	100 000 €	-4,93%	5 190 €
Impôts et taxes (sauf 731)	235 402 €	234 395 €	223 554 €	223 554 €	-4,63%	10 841 €
Impôts directs locaux (art 73111)	3 773 003 €	3 981 404 €	4 057 238 €	4 125 557 €	1,90%	75 834 €
Taxe communale additionnelle aux droits de mutation (art 73123)	255 225 €	196 746 €	195 000 €	195 000 €	-0,89%	1 746 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité (art 73141)	173 753 €	135 260 €	130 000 €	130 000 €	-3,89%	5 260 €
Droits de Place (art 73154)	6 053 €	8 113 €	8 500 €	8 500 €	4,77%	387 €
Taxe locale sur la publicité extérieure (art 73174)	89 080 €	49 943 €	45 000 €	45 000 €	-9,90%	4 943 €
Autres taxes (Autres articles chap 73)	- €	- €	- €	- €		- €
Fiscalité locale (731)	4 297 113 €	4 371 466 €	4 435 738 €	4 504 057 €	1,47%	64 272 €
Dotation forfaitaire des communes (art 74111)	331 145 €	325 105 €	288 661 €	267 546 €	-11,21%	36 444 €
Dotation de solidarité rurale (art 741121)	98 102 €	111 492 €	129 900 €	140 569 €	16,51%	18 408 €
Dotation nationale de péréquation - DNP (art 741127)	9 585 €	11 502 €	13 802 €	16 563 €	20,00%	2 300 €
FCTVA (art 744)	4 651 €	4 919 €	- €	- €	-100,00%	4 919 €
Participations (art 747)	624 196 €	524 849 €	490 000 €	490 000 €	-6,64%	34 849 €
Compensations TFB Locaux industriels	292 627 €	313 280 €	318 606 €	324 022 €	1,70%	5 326 €
Compensations fiscales (art 748 hors locaux industriels)	83 959 €	103 165 €	78 921 €	73 659 €	-23,50%	24 244 €
D.C.R.T.P (art 748312)	28 506 €	26 360 €	- €	- €	-100,00%	26 360 €
Autres dotations (autres articles chap 74)	- €	- €	- €	- €		- €
Dotations	1 472 771 €	1 420 672 €	1 319 890 €	1 312 359 €	-7,09%	100 782 €
Autres recettes d'exploitations (chap 75)	26 441 €	260 686 €	24 000 €	16 400 €	-90,79%	236 686 €
Total des recettes de gestion des services	3 123 830 €	3 046 131 €	2 575 944 €	2 540 813 €	-15,44%	470 187 €
Produits financiers (chap 76)	9 629 €	7 144 €	5 043 €	3 369 €	-29,41%	2 101 €
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	- €	- €	- €	- €		- €
Produits spécifiques (chap 77 hors 775)	180 €	- €	- €	- €		- €
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	958 €	- €	- €	- €		- €
Produits induits des investissements	- €	- €	- €	- €		- €
Total des recettes réelles de fonctionnement	6 907 599 €	7 102 520 €	6 638 226 €	6 669 739 €	-6,54%	464 295 €

Evolution des principales dotations et participations (Chapitre 74)

▪ La DGF (dotation globale de fonctionnement)

Après un gel des écrêtements et une relative stabilité en 2023 et 2024, la péréquation horizontale va provoquer mécaniquement un écrêtement sur une des composantes de la DGF soit la dotation forfaitaire estimée à -36 k€ sur 2025.

La DGF est projetée en 2025 avec un recul de -3,51% (-15 k€).

	2023	2024	2025	2026	2025/2024
Dotation forfaitaire	331 145 €	325 105 €	288 661 €	267 546 €	-11,21 % - 36 444 €
Dotation solidarité rurale	98 102 €	111 492 €	129 900 €	140 569 €	16,51 % 18 408 €
Dotation nationale de péréquation	9 585 €	11 502 €	13 802 €	16 563 €	20,00 % 2 300 €
Total DGF	438 832 €	448 099 €	432 364 €	424 678 €	-3,51 % - 15 735 €

La baisse de la dotation forfaitaire est-elle envisagée à - 11,21%, les augmentations attendues sur les dotations de solidarité rurale et de péréquation ne compenseront pas à hauteur de l'écrêtement prévisionnel.

▪ Les compensations et les participations (versements de compensations de l'Etat ou de subventions CAF, Département, Métropole...)

Sur 2025 et 2026, la projection est revue à la baisse pour les financements de la CAF avec un recul de 6% inhérent aux arbitrages concernant l'activité du Club des Ados et des formules en devenir à ce sujet.

En prenant en compte les dispositions de la loi de finances 2025, le versement du FCTVA a été retraité ; environ 4k€ à 6k€ qui ne figurent pas dans la prospective.

Enfin, une sortie du dispositif de la DCRTP est largement probable soit - 26k€.

Evolution des contributions directes et de la fiscalité transférée (Chapitres 73 et 731)

Dans le cadre de la prospective, ces recettes ont été projetées comme très peu dynamiques.

La commune va néanmoins récupérer dans le cadre de sa fiscalité directe locale, les produits de la taxe sur les résidences secondaires précédemment perçues par la Métropole Rouen Normandie (environ 15 k€).

Les bases quant à elles vont avoir une évolution moins dynamique sur 2025 et 2026.



Dans le scénario de prospective, il a été retenu une évolution des bases de 1,7 % pour 2025 et 1,5% pour 2026.

	Rétrospective		Prospective		Evolution moyenne
	2023	2024	2025	2026	
Taxe d'habitation					
Base nette imposable taxe d'habitation	0	0	0	0	
Taux taxe d'habitation	0,0000%	0,0000%	0,0000%	0,0000%	
Produit de la taxe d'habitation	0	0	0	0	
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	244 680	140 200	205 058	208 134	- 5,25%
Taux taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	14,0000%	14,0000%	14,0000%	14,0000%	0,00%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	34 255	19 628	28 708	29 139	- 5,25%
Taxe sur le foncier bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	8 533 181	8 923 000	9 074 691	9 228 961	2,65%
Taux taxe foncière sur le bâti	51,2700%	51,2700%	51,2700%	51,2700%	0,00%
Coefficient correcteur	,86 238	,86 238	,86 238	,86 238	0,00%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	3 756 100	3 926 686	3 993 440	4 061 328	2,64%
Taxe sur le foncier non bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	53 060	56 100	56 100	56 100	1,87%
Taux taxe foncière sur le non bâti	62,5500%	62,5500%	62,5500%	62,5500%	0,00%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	33 189	35 091	35 091	35 091	1,87%
Produit des taxes directes (73111)	3 823 544	3 981 404	4 057 238	4 125 557	2,57%
Rôles supplémentaires	- 50 541	0	0	0	
Impôts directs locaux (art 73111)	3 773 003	3 981 404	4 057 238	4 125 557	3,02%

Enfin, les droits de mutation ont été projetés sur une tendance identique aux dernières années avec un recul qui s'est très fortement marqué en 2024.

Evolution des autres contributions directes (hors fiscalité directe) et des produits exceptionnels (Chapitres 013 et 70)

- **Les atténuations de charge**

Les atténuations de charge comprennent notamment les remboursements au titre de l'assurance statutaire de la collectivité.

Elles sont par nature assez aléatoires en termes de prévisions ; elles sont projetées sur la prospective à -19%.

- **Les produits de services**

Dans le cadre de la prospective, les recettes sont projetées en diminution à -14,08% par l'arrêt de certaines activités dont le Club Ados. Cette prospective pourra être révisée en fonction des nouvelles orientations en cours de définition quant aux camps et aux activités complémentaires qui pourraient être réalisées.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont projetées à – 4,49% sur 2025.

En effet, afin de prendre en compte les différentes mesures pressenties au travers de la loi de finances 2025, un effort doit être porté sur les dépenses de fonctionnement afin notamment de pouvoir préserver la capacité d'épargne de la commune.

Vue d'ensemble :

		RETROSPECTIVE		PROSPECTIVE		2025/2024	
		2023	2024	2025*	2026		
011	Chg à caractère général	1 864 200 €	1 710 630 €	1 540 000 €	1 563 100 €	-9,97 %	170 630 €
012	Chg de personnel	3 569 780 €	3 820 912 €	3 720 000 €	3 831 600 €	-2,64 %	100 912 €
014	Atténuation de produits	69 172 €	61 014 €	55 368 €	50 368 €	-9,25 %	5 646 €
65	Autres charges de gestion courante	483 900 €	416 504 €	382 000 €	383 720 €	-8,28 %	34 504 €
66	Chg financières - 6615 & ICNE	5 865 €	2 127 €	5 500 €	6 200 €	-358,58 %	7 627 €
68	Provision	8 863 €	82 825 €	123 000 €	100 000 €	48,51 %	40 175 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	1 149 €	1 000 €	1 000 €	-12,97 %	149 €
Total DRF hors charges financières		6 002 780 €	6 090 907 €	5 826 868 €	5 935 988 €	-4,33 %	264 039 €
<i>Evolution de CA/CA</i>		19,88 %	1,47 %	-4,33 %	1,87 %		
% poids charges fin sur DRF		1,62 %	1,76 %	1,60 %	1,20 %		
66	Charges financières - intérêts	97 514 €	107 409 €	93 170 €	71 176 €		
Total Dépenses fonctionnement		6 100 294 €	6 198 316 €	5 920 039 €	6 007 165 €	-4,49 %	
<i>RH/dépenses de fonctionnement</i>		58,52 %	61,64 %	62,84 %	63,78 %		
<i>Evolution RH de CA/CA</i>		10,09 %	7,03 %	-2,64 %	3,00 %		
<i>Evolution 011 de CA/CA</i>		47,84 %	-8,24 %	-9,97 %	1,50 %		
<i>Evolution de CA/CA</i>		19,84 %	1,61 %	-4,49 %	1,47 %		

Vue détaillée :

	Rétrospective		Prospective		2025/2024	
	2023	2024	2025	2026		
Charges à caractère général (chap 011)	1 864 200 €	1 710 630 €	1 540 000 €	1 563 100 €	- 9,97%	170 630 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	3 569 780 €	3 820 912 €	3 720 000 €	3 831 600 €	- 2,64%	100 912 €
Attribution de compensation (art 739211)	50 368 €	50 368 €	50 368 €	50 368 €	0,00%	- €
FNGIR (art 739221)	- €	- €	- €	- €		- €
FPIC (art 7392221)	- €	- €	- €	- €		- €
Autres reversements (autres art 739)	18 804 €	10 646 €	5 000 €	- €	- 53,03%	5 646 €
Atténuation de produit (chap 014)	69 172 €	61 014 €	55 368 €	50 368 €	- 9,25%	5 646 €
Contributions obligatoires (art 655 hors 65561)	71 591 €	4 708 €	5 000 €	5 000 €	6,20%	292 €
Subventions versées (art 657 hors 6573641)	231 438 €	233 333 €	205 000 €	205 000 €	- 12,14%	28 333 €
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art 6573641)	- €	- €	- €	- €		- €
Autres charges de gestion courante (chap 65 hors 655 et 657)	180 871 €	178 463 €	172 000 €	173 720 €	- 3,62%	6 463 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	483 900 €	416 504 €	382 000 €	383 720 €	- 8,28%	34 504 €
Total des dépenses de gestion courante	5 987 051 €	6 009 060 €	5 697 368 €	5 828 788 €	- 5,19%	311 692 €
Intérêts de la dette (art 66111)	97 514 €	107 409 €	93 170 €	71 176 €	- 13,26%	14 238 €
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	- 2 446 €	- 12 097 €	- 3 000 €	- 2 300 €	- 75,20%	9 097 €
Autres charges financières (autres art chap 66)	8 311 €	9 970 €	8 500 €	8 500 €	- 14,74%	1 470 €
Charges spécifiques (art 67)	1 000 €	1 149 €	1 000 €	1 000 €	- 12,97%	149 €
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	8 863 €	82 825 €	123 000 €	100 000 €		40 175 €
Dépenses diverses	- €	0 €	- €	- €		- €
Charges induites des investissements	- €	- €	- €	- €		- €
Sous-total charges d'exploitation	113 243 €	189 256 €	222 670 €	178 376 €	17,66%	33 415 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 100 294 €	6 198 316 €	5 920 038 €	5 907 164 €	- 4,49%	278 277 €

Les prévisions de dépenses de fonctionnement sont projetées à -4,49% en 2025. Au regard des possibles contractions sur les recettes, les dépenses de fonctionnement ont été travaillées en privilégiant des scénarios resserrés et optimisés sans entrainer de dégradations significatives sur la qualité de services. Des solutions de mutualisation, d'externalisation et de planification ont été adossées à ces réflexions.

Evolution des charges à caractère général (Chapitre 011)

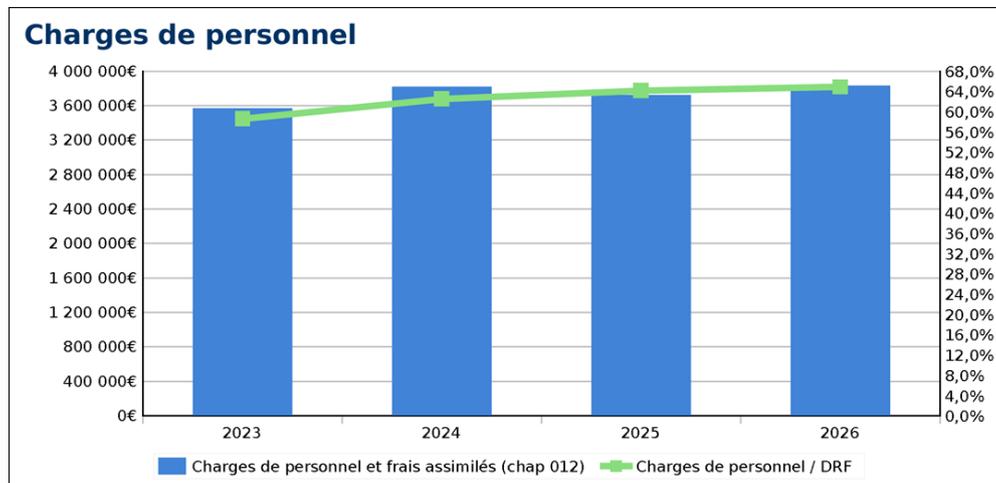
Dans le cadre de la prospective, il est envisagé un recul de 9,97 % (- 170 K€) des charges à caractère général.

Il faut néanmoins pondérer cette diminution avec la prise en compte d'un effet de déport des dépenses 2022 sur l'exercice 2023 avec l'absence de rattachements de charges. Ainsi, l'exercice 2023 avait été impacté par 180 K€ de dépenses 2022 ; ce qui neutralise globalement la baisse du chapitre 011.

Evolution des charges de personnel (Chapitre 012)

Le chapitre des charges de personnel est projeté en 2025 à un peu moins de 3,720 M€ soit un recul de -2,64% après un atterrissage 2024 à +7,03%.

En termes d'objectifs pour les années 2025 et suivantes, la commune réaffirme la priorité donnée au pilotage rigoureux de la masse salariale, en préservant le niveau et la qualité du service public pour les Franquevillais, tout en maintenant le pouvoir d'achat des agents de la collectivité.



Ratio : Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

2023	2024	2025	2026
58,58 %	62,48 %	64,17 %	64,86 %

Les dépenses prévisionnelles de personnel 2025

Les propositions budgétaires pour le Budget Primitif 2025 tiendront compte des mesures nationales déjà annoncées :

- Prévion d'augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs de la CNRACL au 1^{er} janvier 2025,

Ainsi que les éléments récurrents qui affectent la masse salariale :

- *GVT et effet de Noria ;*
- *Avancements de grade et promotions internes ;*
- *Augmentations individuelles d'IFSE et attributions de CIA, nécessaires pour maintenir l'attractivité de la collectivité ;*
- *Allocations de Retour à l'Emploi.*

La trajection de la masse salariale en 2025 et revue de manière contenue afin de faire face au contexte actuel mais également aux mesures annoncées et non remises en cause à savoir l'augmentation de la cotisation CNRACL de +4 points sur 3 ans soit +12 points à échéance 2027. Sera couplée à cette hausse, l'obligation pour les collectivités de participer à la santé (mutuelle santé).

Les évolutions projetées sur ces deux postes :

- 4 points CNRACL (par an) + 20 k€ pérennes dès 2025 ;
- Participation à la santé (version mini) + 30 k€ pérennes dès 2026 ;

Soit en 2027, une dépense pérenne de +90k€ par an sur les charges de personnel et frais assimilés.

*

**

Aussi, au regard du contexte budgétaire actuel, certains recrutements seront gelés en 2025 :

- *le remplacement du poste de Responsable des Services Techniques ;*
- *le remplacement du poste d'assistante de direction au cabinet du Maire ;*
- *les recrutements vacataires en animation et d'animateur supplémentaire ;*
- *les remplacements d'agents malades hors contraintes réglementaires.*

La prospective 2025 telle que construite à ce jour projette le gel de plus de 100 k€ affectés à la masse salariale.

Structure des effectifs et évolution	Rétrospective					Prospective
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ETP ouverts	71,61	78,62	101,46	100	100	98,2
ETP pourvus	57,12	68,11	86,73	87,67	85,06	86,49
Retraite projections				6	2	2

Structure des effectifs				
catégories	2024		2025	
	A	4	7	8%
B	15	14	16%	
C	78	68	76%	
	97	89	100%	
Ecart 2025/2024 lié au gel de plusieurs recrutements de fin d'année +report de recrutements				
sexe	Femmes	68	63	71%
	Hommes	29	26	29%
	97	89	100%	
statuts	Titulaires	59	67	75%
	Non Titulaires	38	22	25%
	97	89	100%	
filières	2024		2025	
	ADMINISTRATIVE	23	21	24%
	TECHNIQUE	39	34	38%
	ANIMATION	17	16	18%
	POLICE	3	3	3%
	MEDICO SOCIALE	15	15	17%
	97	89	100%	

Evolution des charges de gestion courante (Chapitre 65)

Les charges de gestion sont projetées à un niveau constant sur 2025 – 2026 pour les participations hors subventions et charges de solutions informatiques hébergées.

▪ Les subventions

La prospective 2025-2026 projettent les subventions en recul à -12,14%. Il a été privilégié une approche par enjeux de territoire au travers d'un soutien réaffirmé des associations locales et œuvrant au quotidien aux côtés de la commune dans l'animation des politiques publiques communales.

La nouvelle procédure mise en place au titre de la campagne 2025 a également permis d'avoir une approche de concertation encore plus forte avec l'ensemble des parties prenantes afin de déterminer le besoin de financement.

Evolution des atténuations de produits (Chapitre 14)

Dans le cadre de la projection 2025-2026, l'enveloppe marque un recul -9,25% avec la sortie progressive du dispositif de pénalités loi SRU.

Les autres charges d'exploitation :

- **Les dotations aux provisions**

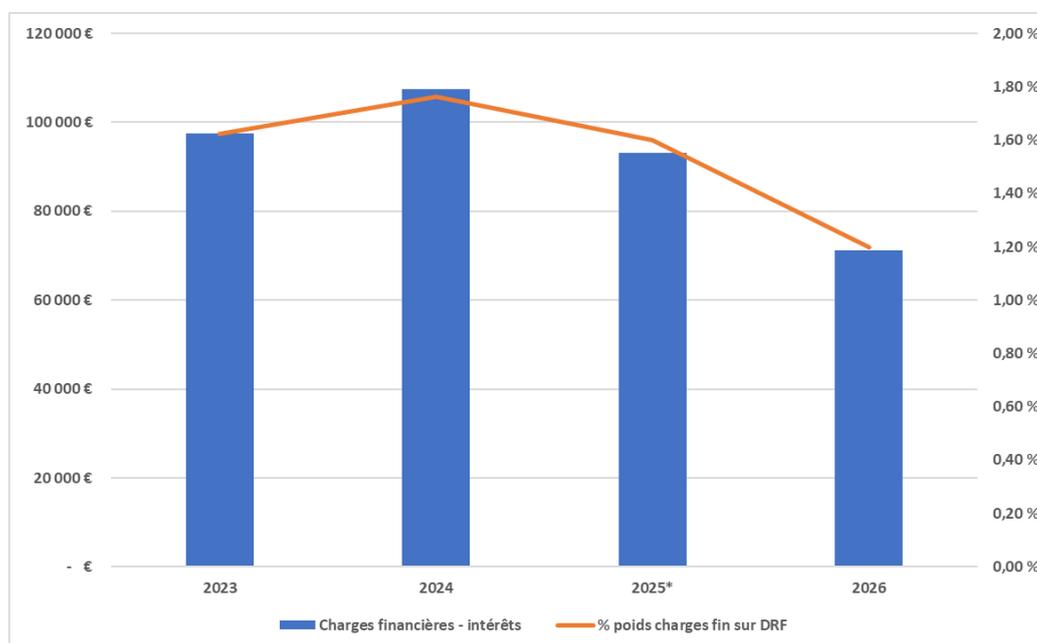
Les provisions constituées prennent une plus large part dans la prospective 2025-2026 permettant ainsi à la commune de couvrir les risques suivants :

- *Le Compte épargne temps ;*
- *Le Complément indiciaire annuel ;*
- *L'Allocation de retour à emploi pour tout agent public privé d'emploi ;*
- *Les dépréciations de créances et les créances douteuses ;*
- *L'absentéisme pour la maladie ordinaire et les congés maternité ;*
- *Les sinistres non couverts par les assurances (inférieurs à la franchise : ex : bris de glace...).*

- **Les charges financières**

La prospective 2025-2026 projetée affiche un recul de -13,26% des charges financières du fait de l'extinction d'emprunts avec une diminution des intérêts lors des derniers remboursements.

La charge des intérêts de la dette reste à un niveau inférieur à 1,60% en 2025 et à 1,20 % pour 2026 des dépenses réelles de fonctionnement.



B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur la prospective, les opérations suivantes sont intégrées au PPI :

- **Réhabilitation et mise en sécurité du complexe D DOUILLET ;**
- **Réhabilitation des vestiaires du Stade R VION ;**
- **Déploiement du volet transition écologique – énergétique (implantation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux) et cadre de vie qui sera très largement accentué sur 2025-2026 ;**

De plus, les RAR 2024 en recettes et en dépenses ont été intégrées au PPI 2025 :

RAR - DEPENSES				
MOUVEMENT	Date	Tiers	Imputation	Reste/Admis TTC
2024000177(D) RAR 2024 - OPERATION 1588 - POINT APPORT VOLONTAIRE - DALLES BETONS Service : DST-DIR	08/03/2024	M. BRICOLAGE (code : 531)	D 21 2123 1588 020 //INV-CC7 //DEV-DURABLE - Esp:ST1	490,00 €
2024000383(D) RAR 2024 - INFORMATIQUE - TEL - PM - LOGICIEL DE SUPERVISION Service : DST-DIR	22/05/2024	ERYMA SAS (code : 5029)	D 21 2183 1584 11 //BAT21-PM //PATR-COM-EQUIP - Esp:ST1	11 096,50 €
2024001153(D) RAR 2024 - MAINTENANCE - CTM - DOUILLET - EGLISE ST PIERRE - AJOUT LICENCE LOGICIEL Service : DST-DIR	27/11/2024	ERYMA SAS (code : 5029)	D 21 2185 1585 020 //INV-CC7 //PATR-COM-EQUIP - Esp:ST1	2 988,69 €
2024001157(D) RAR 2024 - RESSOURCES HUMAINES - HDV - SIEGE BLOON Service : DG-CP	29/11/2024	YKR DESIGN BLOON PARIS (code : 5623)	D 21 2183 1587 020 //BAT14-HDV //PATR-COM-EQUIP - Esp:DR1	318,00 €
2024001161(D) RAR 2024 - EQUIPEMENT - BOURVIL - REMPLACEMENT EXTINCTEUR Service : DST-DIR	03/12/2024	EUROFEU SERVICES (code : 4929)	D 21 2183 1587 020 //BAT2-BOURV //PATR-COM-EQUIP - Esp:ST1	1 455,11 €
2024000742(D) RAR 2024 - RENOUVELLEMENT EQUIPEMENT COMMUNAL - MULTI SITES - ACHAT ELECTRO MENAGER Service : DST-DIR	23/07/2024	G'FROID (code : 1306)	D 21 2183 1587 020 //PATR-COM-EQUIP - Esp:ST1	7 249,80 €
				23 598,10 €
2024001044(D) ESPACES PUBLICS - VIDEO PROTECTION AMO Service : DST-DIR	17/10/2024	VIDEO CONCEPT (code : 554)	D 23 2313 1502 11 //INV-CC7 //PREV-SEC - Esp:ST1	696,00 €
2024001194(D) RAR 2024 - P3 - CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUNAUX Service : DST-DIR	26/12/2024	ENGIE COFELY (code : 1579)	D 23 2315 1595 - Esp:ST1	30 000,00 €
				30 696,00 €
				54 294,10 €
RAR - RECETTES				
2023000009(R) RAR 2022 - SUBVENTION - DEPARTEMENT - SOLDE - OPERATION ACCESSIBILITE RAGOT Service : DST-DIR	03/08/2023	DEPARTEMENT SEINE MARITIME (code : 1384)	R 13 1323 1583 020 //BAT19-SDF //CC-FINANC - Esp:ST1	3 562,00 €
2023000010(R) RAR 2022 - SUBVENTION - DEPARTEMENT - SOLDE - OPERATION ACCESSIBILITE ECOLE LEMONNIER Service : DST-DIR	03/08/2023	DEPARTEMENT SEINE MARITIME (code : 1384)	R 13 1323 1583 020 //BAT7-EELL //CC-FINANC - Esp:ST1	3 000,00 €
2024000001(R) RAR 2022 - SUBVENTION - DEPT - OPERATION VIDEO PROTECTION Service : DST-DIR	03/08/2023	DEPARTEMENT SEINE MARITIME (code : 1384)	R 13 1323 1502 020 //INV-CC7 //CC-FINANC - Esp:ST1	4 800,00 €
2024000002(R) RAR 2022 - SUBVENTION - DEPARTEMENT - OPERATION ACCESSIBILITE - CIMETIERE Service : DST-DIR	03/08/2023	DEPARTEMENT SEINE MARITIME (code : 1384)	R 13 1323 1583 020 //ESP4-CIMET-SP //CC-FINANC - Esp:ST1	1 623,00 €
2024000029(R) RAR 2024 - SUBVENTION - DEPARTEMENT - OPERATION REHABILITATION DOUILLET Service : DST-DIR	26/12/2024	DEPARTEMENT SEINE MARITIME (code : 1384)	R 13 1323 1604 020 //BAT6-DOUIL //CC-FINANC - Esp:ST1	90 000,00 €
2023000018(R) RAR 2023 - SUBVENTION - DETR - OPERATION VIDEO PROTECTION Service : DST-DIR	03/08/2023	PREFECTURE DE SEINE MARITIME (code : 1511)	R 13 13461 1502 020 //INV-CC7 //CC-FINANC - Esp:ST1	25 304,70 €
2024000004(R) RAR 2023 - SUBVENTION - DETR - OPERATION STADE VION Service : DST-DIR	03/08/2023	PREFECTURE DE SEINE MARITIME (code : 1511)	R 13 13461 1596 020 //ESP11-VION //CC-FINANC - Esp:ST1	62 200,00 €
2024000028(R) RAR 2024 - SUBVENTION - DETR - OPERATION REHABILITATION DOUILLET Service : DST-DIR	21/11/2024	PREFECTURE DE SEINE MARITIME (code : 1511)	R 13 13461 1604 020 //BAT6-DOUIL //CC-FINANC - Esp:ST1	81 510,36 €
2024000030(R) RAR 2022 - SUBVENTION - ETAT DSIL - SOLDE - OPERATION REHABILITATION GYMNASSE N FLEURY Service : DST-DIR	26/12/2024	PREFECTURE DE SEINE MARITIME (code : 1511)	R 13 1321 1515 020 //BAT12-FLEURY //CC-FINANC - Esp:ST1	67 514,67 €
				339 514,73 €

LE FINANCEMENT DU PPI

	RETROSPECTIVE		PROSPECTIVE		ELECTIONS 2026
	2023	2024	2025*	2026	
Dépenses investissement (hors dette)	3 945 549 €	3 713 910 €	1 765 705 €	770 097 €	
Capital dette	629 994 €	678 486 €	650 747 €	397 507 €	
	4 575 543 €	4 392 396 €	2 416 452 €	1 167 604 €	
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	517 450 €	2 071 760 €	- €	- €	
Recettes investissement	2 309 783 €	2 634 561 €	1 956 000 €	1 135 698 €	
10 Dotations, fonds divers et réserves	895 924 €	1 053 145 €	1 300 000 €	800 000 €	
10222 dont FCTVA	87 270 €	178 801 €	600 000 €	300 000 €	
13 dont subventions d'investissement reçues	858 628 €	528 741 €	600 000 €	300 000 €	
Autres recettes	55 231 €	52 675 €	56 000 €	35 698 €	
B Emprunt nouveaux	500 000 €	1 000 000 €	- €	- €	
C Solde de la section d'investissement hors autofinancement	- 1 748 310 €	313 925 € -	460 452 € -	31 906 €	

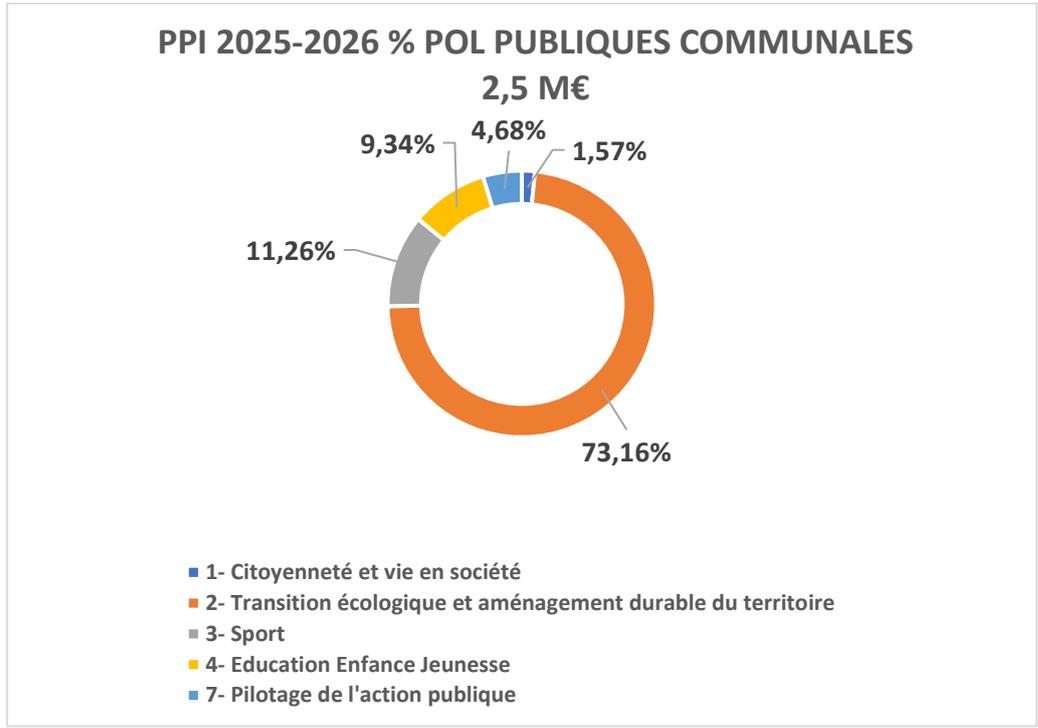
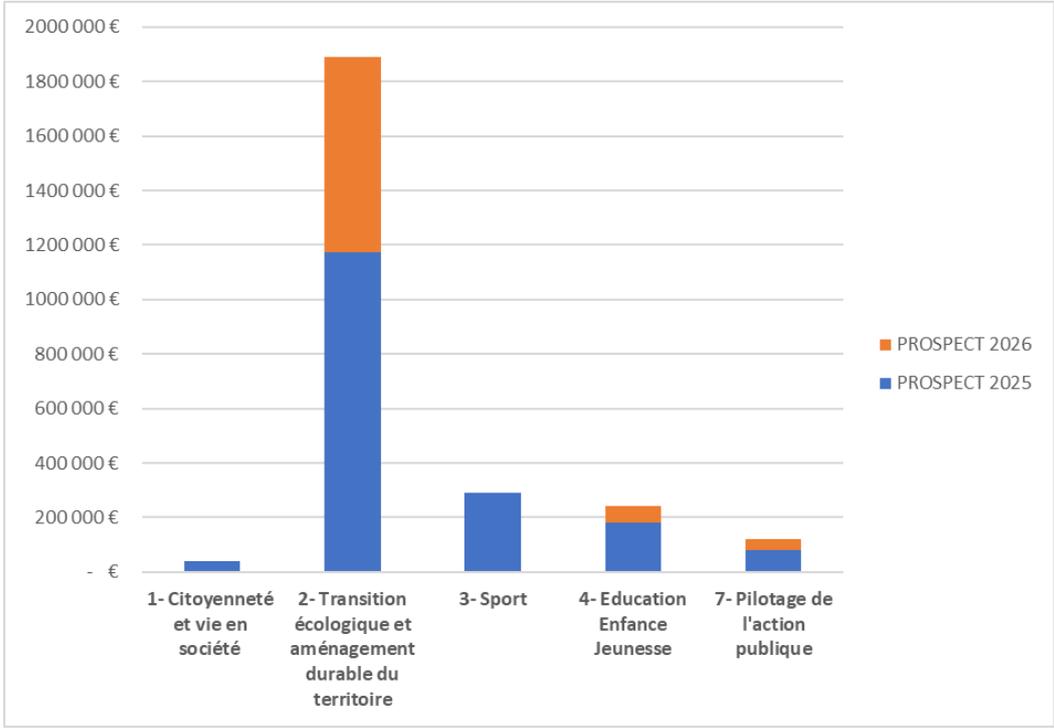
Le financement se fera autour des subventions et de l'auto-financement. Aucun nouvel emprunt ne sera souscrit jusqu'à la fin de la mandature.

Le FCTVA a été revu à la baisse dans l'attente des dispositions à venir en prenant en compte le scénario initial de la loi de finances 2025. Cette clé de financement devra très probablement être réajustée.

LA PLANIFICATION - PROGRAMMATION DU PPI AU TRAVERS DES POLITIQUES COMMUNALES

Le PPI dans sa programmation va être maintenu et va s'articuler autour d'une politique fortement mobilisée à savoir la politique « Transition écologique et aménagement durable du territoire ».

	PROSPECT 2025	PROSPECT 2026
1- Citoyenneté et vie en société	40 696 €	- €
2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	1 171 547 €	720 097 €
3- Sport	291 098 €	
7- Pilotage de l'action publique	80 911 €	40 000 €
Total général	1 765 705 €	820 097 €

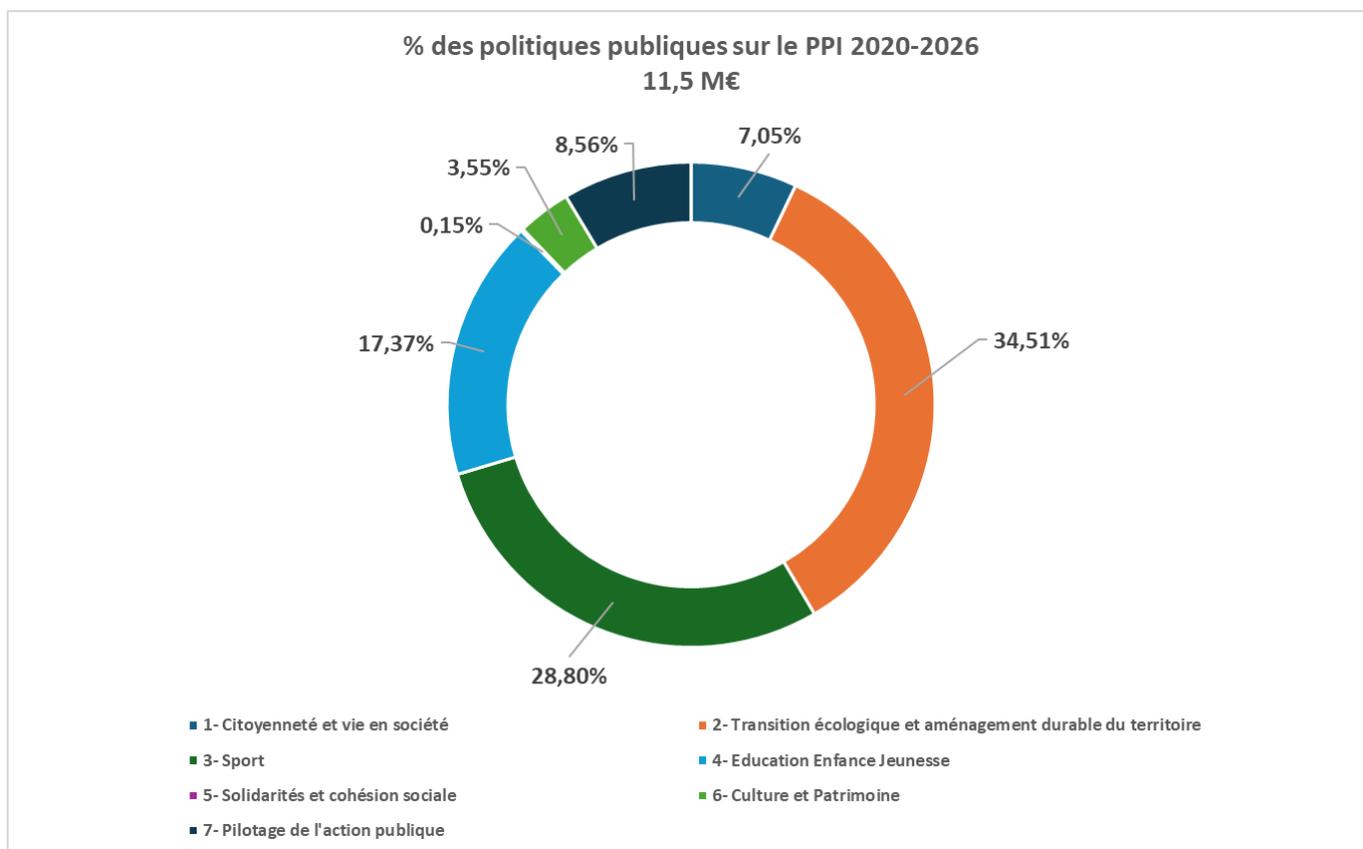


	PROSPECT 2025	PROSPECT 2026
1- Citoyenneté et vie en société	40 696 €	- €
1.2 - Assurer la sécurité et la tranquillité publique et prévenir la délinquance	40 696 €	- €
Alarmes intrusions bats cmx - école de musique	10 000 €	
Vidéo protection	30 696 €	- €
2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	1 171 547 €	720 097 €
2.1 - Accompagner le passage à une transition énergétique et écologique douce	495 490 €	420 097 €
Achat de composteurs	5 000 €	
Chauffage : P3 modernisation des infrastructures de chauffage des bâtiments communaux	30 000 €	40 000 €
Création d'une réserve d'eau pluviale - site HDV - Etude	5 000 €	15 000 €
Eclairage LED bâtiments communaux	20 000 €	
Eclairage LED espaces publics : tennis	30 000 €	
Implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux	60 000 €	
Mise en place de récupérateurs d'eau sur les sites communaux	5 000 €	- €
Point apport volontaire PAV	490 €	
Réhabilitation énergétique de la salle RAGOT - Etude	40 000 €	
Réhabilitation énergétique de la salle RAGOT - Travaux	- €	300 000 €
Réhabilitation extérieure du complexe DOUILLET (APCP)	300 000 €	65 097 €
2.3 - Assurer une haute qualité des espaces publics	636 057 €	200 000 €
Accessibilité des bâtiments communaux	30 000 €	
Acquisitions extincteurs :bâtiments publics	5 000 €	
Aménagement espace public - réalisation de sanitaires extérieurs Place RAGOT	- €	50 000 €
Aménagements des espaces publics (EHPAD)	100 000 €	
Budget participatif - aménagement des espaces publics 2024	100 000 €	
Budget participatif - aménagement des espaces publics 2025	100 000 €	
Budget participatif - aménagement des espaces publics 2026	- €	100 000 €
Entretien et aménagement des cimetières	70 000 €	
Fonds de concours effacement des réseaux	120 057 €	
Implantation d'une nouvelle aire de jeux à proximité de la crèche communale	30 000 €	
Remplacement du mobilier urbain obsolète (bancs - poubelles - panneaux affaires)	30 000 €	30 000 €
Travaux sur les sites d'accueils : HDV : banque accueil et parking personnel	31 000 €	
Végétalisation des espaces publics et aménagements extérieurs	20 000 €	20 000 €
2.4 - Assurer un aménagement urbain et un territoire raisonné, solidaire et de qualité	40 000 €	100 000 €
Aménagement d'un espace public mutualisé - Terrain maison blanche - Etude - concours archi	40 000 €	100 000 €
3- Sport	291 098 €	
3.2 - Disposer d'infrastructures remises aux normes et modernisées pour renforcer l'attractivité auprès des clubs et usagers	291 098 €	
Complexe sportif : acquisition vitrines et règlement hauteur paniers basket	8 000 €	
Vestiaire de foot : Réhabilitation (APCP)	253 098 €	
Vestiaire de foot : Réhabilitation + mat EP parking	30 000 €	
4- Education Enfance Jeunesse	181 454 €	60 000 €
4.5 - Contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'apprentissage	15 900 €	10 000 €
Dotations : parc informatique et vidéo projecteurs	15 900 €	10 000 €
4.7 - Permettre l'accès à des conditions d'apprentissage optimales	165 554 €	50 000 €
EMLL : Réhab rénov (diags, volet thermique, accessibilité, mise aux normes vestiaires, extension) (APCP)	13 196 €	
EPLL : Réhab rénov (diag, volet thermique, accessibilité, cantine, mise aux normes sanitaires, préau) (APCP)	5 108 €	
Mobiliers équipements divers : Crèche, Restauration et Enfance Jeunesse	20 000 €	30 000 €
Mobiliers équipements divers : Ecoles	20 000 €	20 000 €
Mobiliers équipements divers : Restauration scolaire (matériel et mobilier de restauration scolaire)	57 250 €	
Travaux sur les sites d'accueils : écoles crèche restauration	50 000 €	- €
7- Pilotage de l'action publique	80 911 €	40 000 €
7.2 - Moderniser et sécuriser les outils et matériels pour améliorer la qualité d'accueil et de service	80 911 €	40 000 €
Acquisition matériel téléphonie IP - VOIP	19 989 €	
Dotations : parc informatique et vidéo projecteurs des services municipaux	27 000 €	10 000 €
Implantation d'une borne tactile à l'Hôtel de Ville	- €	20 000 €
Logiciel supervision - Alarmes bâtiments communaux	11 097 €	
Renouvellement d'équipements divers (services communaux)	20 743 €	10 000 €
Sécurité informatique - clés	2 082 €	- €
Total général	1 765 705 €	820 097 €

SYNTHESE DU PPI 2020-2026

Un PPI de + 11 M€ qui aura notamment été marqué par :

- Des nécessités absolues de travaux ;
- Des nécessités de réorganisation des bâtiments publics ;
- Des nécessités de modernisation des services publics et des matériels ;
- Des engagements pris au titre de la sécurité publique ;
- Des engagements pris au titre de l'aménagement du territoire et du cadre de vie ;
- Des nécessités et engagements pris dans le cadre de la transition écologique et énergétique.



En synthèse, le PPI reflète et reflétera sur sa globalité l'ambition de la mandature à soutenir et à contribuer à l'évolution et la transformation de la commune de Franqueville-Saint-Pierre tout en faisant de la solidarité et du vivre ensemble, les fils conducteurs de cette programmation.

	PPI 2020-2026
1- Citoyenneté et vie en société	810 646 €
1.2 - Assurer la sécurité et la tranquillité publique et prévenir la délinquance	770 536 €
1.3 Prévenir les risques et accompagner la population en cas de crise	40 110 €
2- Transition écologique et aménagement durable du territoire	3 965 358 €
2.1 - Accompagner le passage à une transition énergétique et écologique douce	2 359 103 €
2.2 - Développer et favoriser les modes de déplacements doux	31 176 €
2.3 - Assurer une haute qualité des espaces publics	1 435 080 €
2.4 - Assurer un aménagement urbain et un territoire raisonné, solidaire et de qualité	140 000 €
3- Sport	3 310 090 €
3.2 - Disposer d'infrastructures remises aux normes et modernisées pour renforcer l'attractivité auprès des clubs et usagers	3 310 090 €
4- Education Enfance Jeunesse	1 996 439 €
4.5 - Contribuer à l'égalité des chances dans l'accès à l'apprentissage	90 413 €
4.7 - Permettre l'accès à des conditions d'apprentissage optimales	1 906 026 €
5- Solidarités et cohésion sociale	16 893 €
5.4- Réduire la fracture numérique	16 893 €
6- Culture et Patrimoine	408 468 €
6.3 - Valoriser et entretenir le patrimoine communal	408 468 €
7- Pilotage de l'action publique	983 941 €
7.2 - Moderniser et sécuriser les outils et matériels pour améliorer la qualité d'accueil et de service	983 941 €
Total général	11 491 836 €

C. DETTE

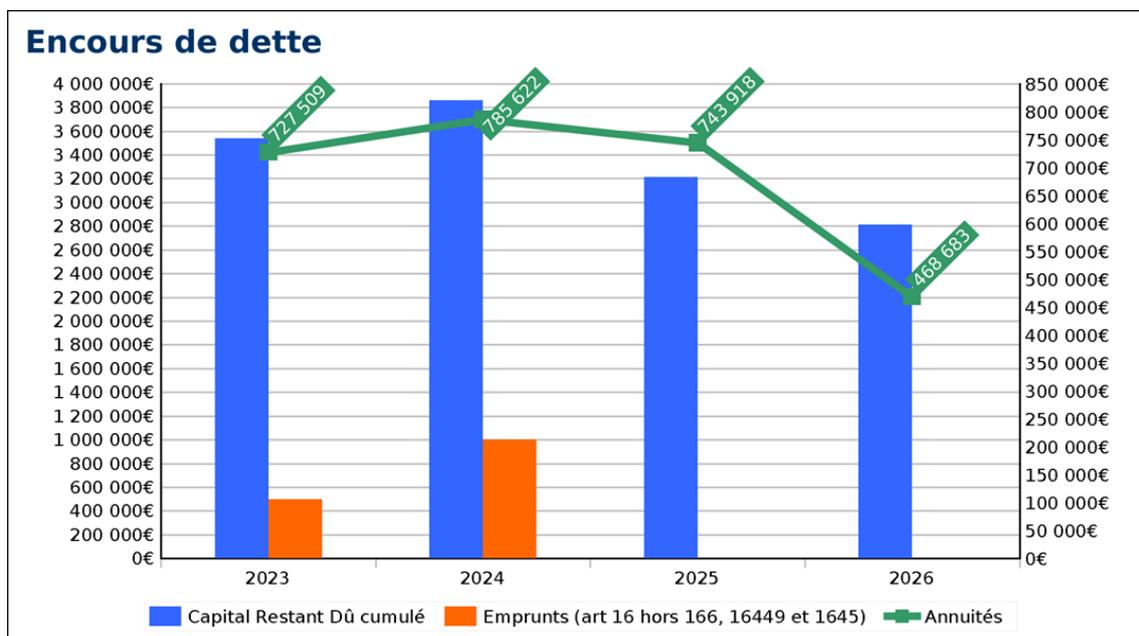
La prospective 2025 – 2026 est construite sans nouvelle mobilisation d'un emprunt.

Dès fin 2025, deux prêts seront clos représentant près de 255 k€ de capital à rembourser par an et sur 2026 et 2026 +200 k€ de capital d'emprunts à rembourser seront éteints.

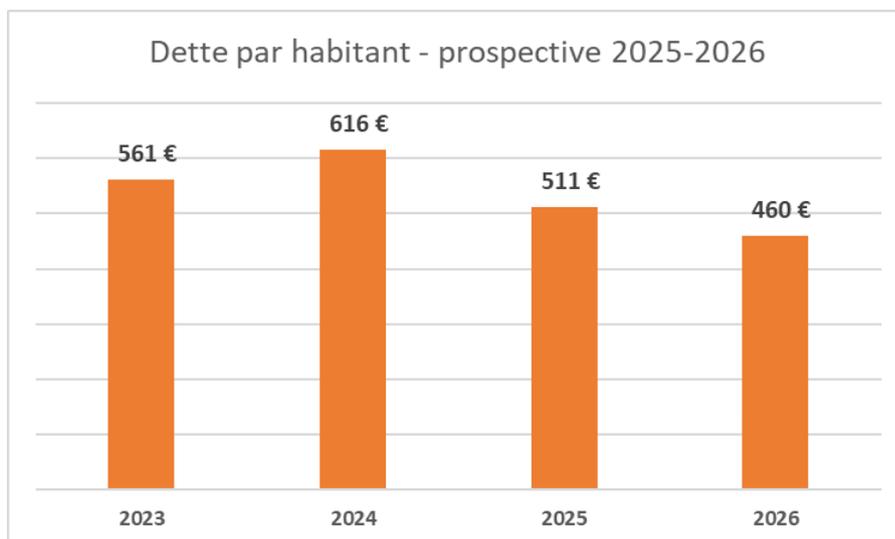
Tableau du profil d'extinction détaillé par année - Capital amorti					
Référence	Prêteur	2025	2026	2027	2028
A14110E1	CAISSE D'EPARGNE	25 044,98 €			
XJ00151433	CREDIT AGRICOLE	230 769,47 €			
A141304A	CAISSE D'EPARGNE	19 219,74 €	19 219,74 €	19 219,76 €	
A141200P	CAISSE D'EPARGNE	32 716,51 €	34 208,38 €	35 768,29 €	
A14120HU	CAISSE D'EPARGNE	44 823,38 €	45 904,30 €	47 011,26 €	
MPH280892EUR	BANQUE POSTALE	33 333,36 €	33 333,36 €	33 333,36 €	33 333,16 €
MIN280891EUR	BANQUE POSTALE	33 333,32 €	33 333,32 €	33 333,32 €	33 333,32 €
CP1214 - Conso	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	53 333,00 €	53 334,00 €	53 333,00 €	53 333,00 €
MIN540410EUR	BANQUE POSTALE	38 720,00 €	38 720,00 €	38 720,00 €	38 720,00 €
MON540368EUR	BANQUE POSTALE	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
31129125	CREDIT AGRICOLE	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
MON544735EUR	BANQUE POSTALE	33 333,32 €	33 333,32 €	33 333,32 €	33 333,32 €
MON547623EUR	BANQUE POSTALE	32 786,88 €	32 786,88 €	32 786,88 €	32 786,88 €
MON547621EUR	BANQUE POSTALE	33 333,32 €	33 333,32 €	33 333,32 €	33 333,32 €
total		650 747,28 €	397 506,62 €	400 172,51 €	298 173,00 €
		255 814,45 €	99 332,42 €	101 999,31 €	

Selon ce scénario de prospective, l'encours de la dette évoluerait de **3 539 405 € en 2023** à **2 812 939 € en 2026** (échelle de gauche du graphique).

De la même façon, l'annuité de la dette évoluerait de **727 509 € en 2023** à **468 683 € en 2026** (échelle de droite du graphique).

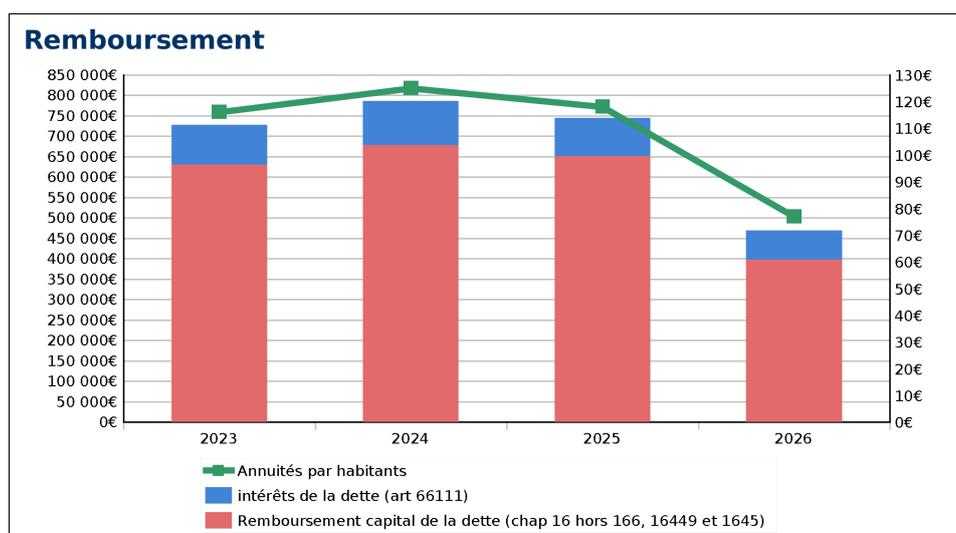


Le graphique ci-dessus indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.



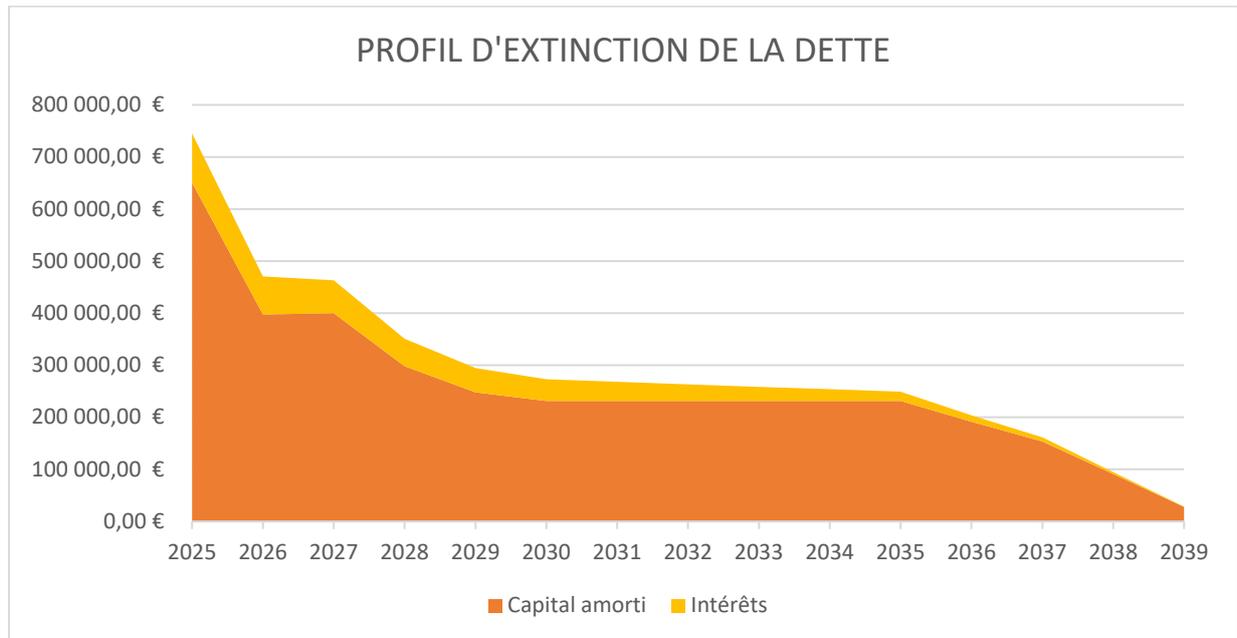
L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2023	2024	2025	2026
Annuités	727 509	785 622	743 918	468 683
Evolution n-1 (en %)	13,06 %	7,99 %	-5,31 %	-37 %
Capital en euro	629 994	678 213	650 747	397 507
Intérêts en euro	97 514	107 409	93 170	71 176



Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant ; soit un remboursement de dette par Franquevillais projetée à 80 € en 2026.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE



	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts
2025	3 847 859,11 €	650 747,28 €	94 356,67 €
2026	3 197 111,83 €	397 506,62 €	72 784,57 €
2027	2 799 605,21 €	400 172,51 €	63 000,23 €
2028	2 399 432,70 €	298 173,00 €	53 135,95 €
2029	2 101 259,70 €	248 174,38 €	46 447,79 €
2030	1 853 085,32 €	231 506,52 €	41 510,61 €
2031	1 621 578,80 €	231 506,52 €	36 795,97 €
2032	1 390 072,28 €	231 507,52 €	32 079,37 €
2033	1 158 564,76 €	231 506,52 €	27 241,67 €
2034	927 058,24 €	231 506,52 €	22 373,10 €
2035	695 551,72 €	231 507,52 €	17 468,01 €
2036	464 044,20 €	191 506,52 €	12 590,59 €
2037	272 537,68 €	153 493,52 €	7 880,68 €
2038	119 044,16 €	91 120,39 €	3 640,63 €
2039	27 923,77 €	27 923,77 €	649,90 €

D. RATIOS ET INDICATEURS

Ratios	Type de ratios	2022	2023	2024	2025	2026
		Métropole - de 5 000 à 9 999	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINTE-PIERRE	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINTE-PIERRE	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINTE-PIERRE	VILLE DE FRANQUEVILLE-SAINTE-PIERRE
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 002,80 €	968,63 €	976,60 €	922,95 €	967,59 €
Produit des impositions directes / population	Ratios Légaux	542,99 €	599,75 €	635,80 €	645,95 €	675,77 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	Ratios Légaux	1 209,93 €	1 180,27 €	1 454,57 €	1 056,87 €	1 092,50 €
Dépenses d'équipement brut / population	Ratios Légaux	326,84 €	627,17 €	422,84 €	281,12 €	126,14 €
Encours de la dette / population	Ratios Légaux	796,55 €	562,61 €	616,61 €	511,14 €	460,76 €
Dotations globales de fonctionnement / population	Ratios Légaux	152,94 €	69,76 €	71,56 €	68,84 €	69,56 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	57,05%	58,58%	62,48%	64,17%	64,86%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	89,73%	90,55%	74,59%	97,13%	94,53%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	27,01%	53,14%	29,07%	26,60%	11,55%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Ratios Légaux	65,83%	47,56%	42,39%	48,36%	42,17%

LES EPARGNES ET LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

	Rétrospective		Prospective	
	2023	Prev 2024	2025	2026
Epargne de gestion (hors cession)	909 782 €	1 018 490 €	935 814 €	818 582 €
Charges financières 66111	97 514 €	107 409 €	93 170 €	71 176 €
Epargne brute	812 267 €	911 082 €	842 644 €	747 406 €
taux d'épargne brute	11,8%	13,0%	12,7%	11,2%
remboursement capital de la dette	629 994 €	678 213 €	650 747 €	397 507 €
Epargne nette	182 273 €	232 869 €	191 897 €	349 899 €
encours au 31/12/N dette totale	3 539 405 €	3 847 859 €	3 210 445 €	2 812 939 €
Annuité de la dette	727 508 €	785 622 €	743 917 €	468 683 €
Capacité de désendettement	4,36	4,22	3,81	3,76

Le cadrage budgétaire 2025 a mis l'accent sur les dépenses de fonctionnement pour permettre la préservation des épargnes qui ne doivent pas se contracter plus que nécessaire.

En 2024 et 2025, après une légère dégradation de l'épargne brute en 2023, le taux d'épargne brute est à nouveau projeté à la hausse en conformité avec l'engagement souscrit à l'initial.

L'approche pragmatique et prudentielle sur la première partie de mandature qui sera poursuivie sur 2025 et 2026, permet à la commune de dégager un autofinancement satisfaisant pour assurer sa programmation ambitieuse pour les Franquevillais en termes de qualité de services et d'équipements sans recours excessif à l'emprunt permettant de ne pas obérer le futur.

L'objectif initial à terme de la mandature est maintenu à savoir, retrouver un niveau de capacité de désendettement similaire de celle de 2019. Entre 2020 et 2024, la capacité de désendettement est restée inférieure à 5 années.

Les années 2025-2026 sont projetées avec une capacité de désendettement qui s'améliore à moins de 4 années.

LEXIQUE

BCE : banque centrale européenne
CAF : capacité d'autofinancement
CFE : cotisation foncière des entreprises
CGI : code général des impôts
CIF : coefficient d'intégration fiscale
CRFP : contribution au redressement des comptes publics
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DF : dotation forfaitaire ou part forfaitaire (communes)
DGF : dotation globale de fonctionnement
DMTO : droits de mutation à titre onéreux
DNP : dotation nationale de péréquation
DRF : dépenses réelles de fonctionnement
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
DSR : dotation de solidarité rurale
DSU : dotation de solidarité urbaine
DUCSTP : dotation unique de compensation de la suppression de la taxe professionnelle
FDPTP : fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources
FPIC : fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
FPU : fiscalité professionnelle unique
LPFP : Loi de programmation des Finances publiques
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole
PLF 2022 : Projet de Loi de Finances pour 2022
PPI : plan pluriannuel d'investissement
RFR : revenu fiscal de référence
RRF : recettes réelles de fonctionnement
TFPB : taxe foncière propriété bâtie
TFPNB : taxe foncière propriété non bâtie
TH : taxe d'habitation

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

RENOUVELLEMENT DES TAUX DE VACATION **A LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL LES 3 POMMES**

La Commune de Franqueville-Saint-Pierre souhaite maintenir au titre de l'année 2025 une activité d'éveil musical au sein de la structure Multi Accueil Les 3 Pommes.

L'activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Il convient pour réaliser cette activité de recruter des personnels vacataires, conformément à la jurisprudence administrative, les intéressés devront être rémunérés à l'acte.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler le recours à du personnel vacataire pour cette mission et de conserver le taux de la vacation précédemment attribué soit 25 euros nets par heure réalisée pour l'année 2025.

PROJET DE DELIBERATION

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er} ;

Considérant la nécessité d'avoir recours à des vacances au sein de la structure Multi Accueil les 3 Pommes ;

Ayant entendu l'exposé de Madame Maryse BETOUS, Première Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décide de renouveler le recours à du personnel vacataire pour cette mission et de conserver le taux de la vacation précédemment attribué soit 25 euros nets par heure réalisée pour l'année 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2025

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

CONVENTION SEANCES DE NATATION AVEC SIDEAL - AUTORISATION DE SIGNATURE

L'apprentissage de la natation est inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences. Cet apprentissage est recommandé pour les classes de CP et CE1, ce qui concerne environ 125 enfants franquevillais chaque année.

Ainsi, chaque année, la collectivité finance à hauteur de 4 000€ (168€ par séance) des créneaux de natation pour ces classes et 4 000€ de frais de transport pour s'y rendre.

Depuis maintenant plus de 5 ans, l'école élémentaire Louis Lemonnier se rend au SIDEAL, (Syndicat Intercommunal De l'Ensemble Aquatique et Ludique), pour ces leçons de natation.

Ainsi, le partenariat mis en place permet l'organisation de plusieurs périodes pendant lesquelles des classes différentes se rendent à ces leçons.

En octobre 2024 a débuté le premier cycle de natation pour l'année scolaire 2024-2025 au SIDEAL.

La piscine de Darnétal est également utilisée pour ces séances de natation. Le deuxième cycle de natation de l'année scolaire 2024-2025 s'y déroulera.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver la convention ci-jointe en régularisation ;**
- **d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence notamment pour les séquences à venir sur 2025.**

PROJET DE DELIBERATION

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de la piscine du SIDEAL concernant la mise en place d'une convention de partenariat ;

Considérant que les séances de natation sont prévues au budget municipal ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de Franqueville-Saint-Pierre de collaborer avec la piscine du SIDEAL afin de proposer des séances de natations aux élèves de l'école élémentaire ;

Considérant que cette convention permettra de promouvoir la pratique sportive et le bien-être des élèves ;

Ayant entendu l'exposé de Madame Maryse BETOUS, Première Adjointe ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- **d'approuver la convention ci-jointe en régularisation ;**
- **d'autoriser le maire à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence notamment pour les séquences à venir sur 2025.**

SIDEAL
2 RUE DU COLLEGE
27360 PONT SAINT PIERRE
02.32.49.70.59

CONVENTION D'ACCUEIL D'UNE CLASSE DE LA COMMUNE DE FRANQUEVILLE SAINT PIERRE

Entre L'école Primaire Louis Lemonnier représentée par la Commune de Franqueville Saint Pierre, agissant pour le compte de l'école,

Et Monsieur Guy DUPUIS, Président du SIDEAL, la collectivité d'accueil,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention précise les conditions d'accueil d'une classe de la commune de FRANQUEVILLE SAINT PIERRE.

Article 2 : CONDITION D'ACCUEIL

Le SIDEAL accueillera 1 classe de CP (22 élèves) chaque vendredi de 15H15 A 15H55 (horaires dans l'eau ; prévoir 10 à 15 minutes avant et après pour le déshabillage et rhabillage) à compter du vendredi 13 Septembre 2024 jusqu'au vendredi 08 novembre 2024 inclus, soit 7 séances.

La commune de FRANQUEVILLE SAINT PIERRE assure son propre transport.

L'enseignant est responsable de son groupe, les maîtres-nageurs assurent la sécurité des élèves dans l'établissement.

Les utilisateurs devront respecter le règlement intérieur de la piscine.

En cas d'arrêt technique des installations ou absence du personnel d'encadrement du SIDEAL, le SIDEAL préviendra l'école et ne facturera pas la ou les séances non dispensées.

Article 3 : COUT ET FACTURATION

Le coût d'une séance est de 168,00 €.

La facturation sera établie pour la période de Septembre à novembre 2024 en décembre 2024.

Fait à PONT SAINT PIERRE le 3 Octobre 2024

Pour le SIDEAL,
Le Président
Guy DUPUIS

Le Maire
(cachet et signature)

